



HAL
open science

Le blason médiéval peut-il être assimilé à un système d'écriture logosyllabique ?

Philippe Grandchamp

► **To cite this version:**

Philippe Grandchamp. Le blason médiéval peut-il être assimilé à un système d'écriture logosyllabique ?. 2025, 978-2-9598316-0-7. ⟨hal-03991384v2⟩

HAL Id: hal-03991384

<https://hal.science/hal-03991384v2>

Submitted on 26 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Philippe Grandchamp

Le blason médiéval peut-il être assimilé à un système d'écriture logo-syllabique ?

Deuxième édition revue et augmentée



2025

Le blason médiéval
peut-il être assimilé à un système
d'écriture logo-syllabique ?

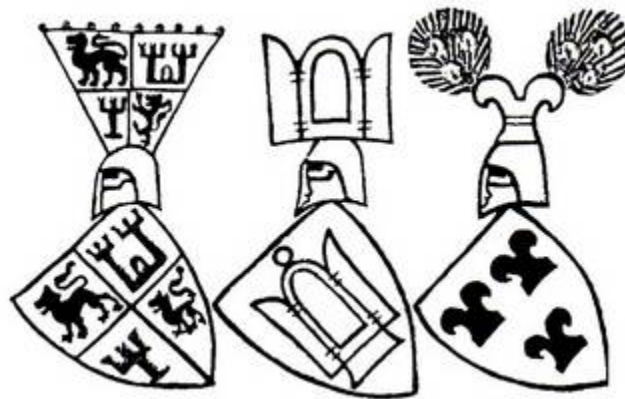
Deuxième édition revue et augmentée

© Philippe Grandchamp 2025
phgrandchamp@gmail.com
ISBN 978-2-9598316-0-7

Philippe Grandchamp

Le blason médiéval peut-il être assimilé à un système d'écriture logo-syllabique ?

Deuxième édition revue et augmentée



2025

Avertissement sur la première édition

Je ne me serais jamais permis d'écrire cet essai sur un sujet qui relève de la compétence de spécialistes plus chevronnés que moi si je n'avais été frappé depuis longtemps par certaines similitudes que les armoiries médiévales présentent avec les systèmes d'écriture dits logo-syllabiques.

Dans les pages qui suivent, j'ai essayé simplement de mettre en pratique, en les appliquant au blason, les règles qui ont permis de déchiffrer des écritures perdues comme les hiéroglyphes égyptiens, le cunéiforme, le linéaire B ou les glyphes mayas.

J'ajouterai que, si elle était admise par les héraldistes qui font autorité, cette nouvelle façon d'envisager le blason médiéval, loin de rendre leurs travaux caducs, fournirait à ceux-ci un cadre unificateur dans lequel ils pourraient prendre un relief nouveau.

Avertissement sur la deuxième édition

Dans cette deuxième édition de mon essai, j'ai apporté quelques corrections au texte, j'ai davantage développé L'ANNEXE 1 en raison de l'intérêt pratique qu'elle présente et j'ai ajouté deux annexes supplémentaires.

La première (ANNEXE 5) contient des commentaires inspirés par l'attitude adoptée par les héraldistes à l'égard de mon travail. La seconde (ANNEXE 6) présente une nouvelle série d'écus armoriés dont la lecture, pratiquée selon les règles présentées dans cet ouvrage, donne, là encore, des résultats parfaitement clairs et cohérents.

Les pièces additionnelles que je verse aujourd'hui au dossier apportent indubitablement de l'eau au moulin de la thèse d'un système graphique se rattachant à la famille des écritures logo-syllabiques.

1

Considérations liminaires

La question de la « signification » des armoiries a toujours intrigué les profanes et embarrassé les héraldistes. Ces derniers ont fini par l'esquiver en faisant un pas de côté, à l'instar de Michel Pastoureau qui déclare : « *L'erreur des héraldistes a souvent été de vouloir répondre absolument à cette interrogation au lieu d'admettre, soit qu'il n'y avait aucune signification, soit qu'il était très difficile de la retrouver* »¹. Aussi, faute de mieux, ces théoriciens du blason se sont-ils rabattus sur l'élaboration d'une typologie qu'ils ont conçue dans un esprit purement académique, distinguant des armoiries *parlantes, allusives, de prétention, politiques, symboliques*, etc., tout en reconnaissant que les frontières entre ces diverses catégories n'étaient pas toujours bien marquées² (ce qui suffit à prouver le caractère spécieux de leur classification). On ne peut s'empêcher de songer ici au fameux aphorisme de Cocteau : « *puisque ces mystères nous échappent, feignons d'en être les organisateurs* ».

¹ PASTOUREAU, 1993, p. 250 ; même idée exprimée p. 255.

² *Ibid.*, p. 251.

Michel Pastoureau remarque toutefois qu'« *il est indéniable que les armoiries médiévales sont plus "signifiantes" que celles de l'époque moderne* »³ et aussi que « *l'armoirie apparaît comme la catégorie d'images la plus solidement encodée* »⁴, d'où cette série de questions qu'il pose : « *Par qui étaient comprises les significations que l'on avait voulu donner à un écu armorié ? Étaient-elles accessibles à tous ou bien à un petit nombre ? Qui savait lire, non seulement les identités, mais aussi les messages que portaient éventuellement les armoiries* »⁵. Mais il se garde bien d'y répondre.

Il existe pourtant une explication capable d'apporter une réponse à toutes ces interrogations, et elle a été proposée depuis fort longtemps : c'est celle qui voit dans les armoiries médiévales une forme d'écriture hiéroglyphique. Par écriture *hiéroglyphique*, il faut entendre un *système d'écriture employant des figures comme signes*, comme peuvent le faire l'égyptien et le hittite⁶. Rabelais est le premier, semble-t-il, à avoir établi un lien entre le blason et ce type d'écriture. Au chapitre IX de *Gargantua*, après avoir fustigé les créateurs d'armoiries « *tant ineptes, tant fades, tant rustiques et barbares* » parce que trop faciles à lire à son goût, il ajoute : « *Bien aultrement faisoient en temps jadis, les saiges de Egypte, quand ilz escripvoient par lettres, qu'ilz appelloient hieroglyphiques. Lesquelles nul n'entendoit qui n'entendist : et un chacun entendoit qui entendist la vertu, la propriété, et nature des choses par icelles figurées* »⁷. Victor Hugo fait le même rapprochement dans

³ *Ibid.*, p. 315.

⁴ *Ibid.*, p. 251.

⁵ *Ibid.*, p. 250.

⁶ GELB, 1993, p. 279. Le principe de base de ce système d'écriture, qui consiste à *représenter des sons par des images* en attribuant à chaque figure employée une *valeur phonétique*, n'est rien d'autre que le *principe du rébus* (du reste *rebus* se dit *jeroglífico* en espagnol).

⁷ RABELAIS, *Œuvres complètes*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1994], p. 29 ; voir aussi *ibid.*, p. 708, l'article *Hiéroglyphiques* de la *Briefve d'aulcunes dictions* ajoutée au *Quart Livre*. Les commentateurs de Rabelais se trompent lorsqu'ils prétendent que cet auteur méprisait l'héraldique car s'ils avaient lu attentivement tout le chapitre IX de *Gargantua*, ils au-

son roman *Notre-Dame de Paris* : « Pour qui sait le déchiffrer, écrit-il, le blason est une algèbre, le blason est une langue [...]. Ce sont les hiéroglyphes de la féodalité »⁸. Marc de Vissac est plus explicite encore : « L'écu armorial, les émaux, les métaux, les partitions, les brisures, les devises, les supports, les marques de dignité, assure-t-il, sont autant de caractères hiéroglyphiques, qui, sous un très-petit volume, contiennent les éléments complets de la langue féodale »⁹. Point de vue que développent à leur tour Félix Cadet de Gassicourt et Edmond du Roure de Paulin lorsqu'ils déclarent : « l'on s'imagine, la plupart du temps, qu'un écu d'armoiries est comme un des cartouches de l'obélisque et qu'il est aussi facile à l'héraldiste d'expliquer le sens de chacune des pièces ou de chacun des meubles du premier qu'il l'est à l'égyptologue de comprendre le moindre des signes hiéroglyphiques du second. [...] De ce que le blason n'a encore trouvé ni un Champollion, ni un Mariette pour l'expliquer dans ses moindres détails, il ne faudrait pas croire que les armoiries, comme on le dit trop souvent, n'aient aucune signification »¹⁰. Cependant, pour séduisante qu'elle puisse paraître, l'intuition qui a guidé ces auteurs n'a pas empêché les trois derniers, soit de verser dans un symbolisme indigent, soit de s'égarer dans un hermétisme douteux, lorsqu'ils ont voulu « lire » les figures héraldiques¹¹, et ces divagations ont contri-

raient remarqué que Rabelais n'y dénigre que les *mauvais héraldistes*. Nous y reviendrons plus loin (voir la note 93 p. 49-50 et l'ANNEXE 3).

⁸ HUGO, V. (1831), *Notre-Dame de Paris*, Gosselin, Paris, vol 1, livre 3, ch. 2, p. 230.

⁹ DE VISSAC, 1872, p. 225-226.

¹⁰ CADET DE GASSICOURT & DU ROURE DE PAULIN, 1907, dans VIEL, 1972, p. 179-180.

¹¹ Pour donner une idée de la lecture symbolique proposée par de Vissac, voici quelques exemples particulièrement éloquents : *croix* = exploit des croisés ; *besants* = rançon payée ; *fascie* = ceinture militaire ; *bande* = baudrier ou bannière ; *barre* = écharpe ; *pal* = lance ; *franc-quartier* = fossé de ville ; etc. ; c'est d'une pauvreté affligeante ! Cadet de Gassicourt et du Roure de Paulin pensent de leur côté que les figures héraldiques ne sont pas des symboles liés à la chevalerie, comme le prétend de Vissac, mais que leur symbolique relève de l'hermétisme, de la maçonnerie et de la religion. Il n'est pas indifférent de noter ici que l'étude des hiéroglyphes égyptiens a suscité le même genre de spéculations sur un supposé caractère symbolique ou mystique de ces signes graphiques, ce qui n'a pas empêché pour autant Champollion de montrer qu'il s'agit en

bué à jeter le discrédit sur la thèse de l'écriture hiéroglyphique¹². Faut-il délaissier cette piste pour autant ? Nous ne le pensons pas car on peut très bien voir dans la difficulté qu'ont eue ces auteurs à proposer une lecture crédible des figures héraldiques « *un reproche à [leur] entendement et non pas une objection contre la vérité du principe* »¹³. Il n'y a donc aucune raison de ne pas prendre au sérieux l'hypothèse de l'écriture hiéroglyphique et, partant, de ne pas chercher à savoir si les méthodes employées pour déchiffrer les écritures inconnues (et qui sont des outils autrement plus appropriés que le symbolisme ésotérisant de la fin du XIX^e siècle) peuvent être appliquées avec profit au blason médiéval.

C'est d'ailleurs ce qu'avait déjà tenté de faire en son temps le publiciste Claude Sosthène Grasset d'Orcet. Car, n'en déplaise à Cadet de Gassicourt et à du Roure de Paulin, à l'époque où ils vivaient, le blason avait peut-être déjà trouvé un Champollion (ou un Mariette) en la personne de ce chercheur original. Dans *Le noble savoir*, un article paru en janvier

réalité d'un système d'écriture phonétique. Et il en a été de même avec le linéaire B : « *la Grèce et le monde grec*, écrit à ce sujet Pierre Vidal-Naquet, *sont un domaine scientifique [...] à la porte duquel viennent parfois frapper, comme partout ailleurs, des illuminés et des farceurs* » (dans CHADWICK, 1972, p. VIII).

¹² Michel Pastoureau explique qu'en France, l'héraldique « *scientifique* » – dont il fut le promoteur – a eu du mal à trouver sa place entre l'héraldique généalogique et nobiliaire et « *l'héraldique hermétique (ou "initiatique" !) qui rangeait dans le même fourre-tout ésotérique les armoiries, le Graal, l'alchimie, les Cathares, les Templiers, etc.* » (1993, p. 288). S'il est indéniable qu'un certain nombre d'auteurs se sont lancés dans des interprétations de leur cru passablement fumeuses, tous les ouvrages qui proposent une vision non conventionnelle du blason ne sont pas à ranger pour autant dans le même « *fourre-tout ésotérique* », sur la base d'un simple *a priori*, sans chercher à savoir s'il pouvait y avoir du bon grain dans cette ivraie. Et croire par ailleurs que l'héraldique deviendrait « *scientifique* » (comprendre : enfin sérieuse) dès lors qu'elle ne s'appuierait plus que sur des faits d'observation accumulés en dehors de toute idée préconçue relève de ce que les épistémologues appellent l'« *inductivisme naïf* » (lire à ce sujet CHALMERS, A. F., 1976, *Qu'est-ce que la science ?*, en particulier l'introduction et le chapitre 3).

¹³ Cette formule lumineuse, qui s'applique à bien des situations, est due au savant genevois Horace-Bénédict de Saussure (BPU de Genève, Ms 95, 1786, 1, 105).

1878 dans la *Revue britannique* – et qui est en réalité la traduction (partielle) d’une étude héraldique de Francis Roubillac Conder¹⁴ –, Grasset d’Orcet expose ses idées personnelles sur le blason à la faveur de longues notes infra paginales qu’il a ajoutées à sa traduction. Il y défend la thèse d’une écriture hiéroglyphique et, surtout, il prétend avoir réussi à déchiffrer celle-ci en s’« appuyant uniquement sur les règles qui conduisent avec certitude au déchiffrement de toute écriture inconnue, du moment que la langue en est connue. Ce sont celles qui nous ont remis en possession de l’égyptien, de l’assyrien, du vieux persan et tout récemment du chypriote »¹⁵. Il énonce les principes qui, selon lui, régissent la lecture de l’écriture héraldique : tous les écus armoriés sont des rébus dont la langue sous-jacente est le français du XI^e siècle ; ils doivent être lus phonétiquement, de bas en haut, en composant des vers de six ou huit pieds terminés par une syllabe où entre la lettre L ; il faut ensuite en isoler le squelette consonantique, puis suppléer les voyelles (comme on le fait lorsqu’on lit les hiéroglyphes égyptiens ou les écritures sémitiques). Il affirme avoir ainsi découvert que les armoiries contiennent, sous forme voilée, « des devises se rapportant au personnage qui les porte »¹⁶, et il en donne quelques exemples¹⁷. Si la lecture qu’il fait de certains écus nous paraît tout-à-fait acceptable, cat en total accord avec ce que l’on sait par d’autres

¹⁴ L’article originel avait été publié dans les colonnes du *Dublin University Magazine*, **90**, juin-décembre 1877, p. 431-453, sous le titre *The Gentle Science*.

¹⁵ GRASSET D’ORCET, 1878, dans *Matériaux cryptographiques*, I, p. 34. La fin de la citation fait allusion aux travaux de Georges Smith qui était parvenu à déchiffrer les inscriptions cypriotes en 1872. Grasset d’Orcet avait contracté le virus de l’archéologie à Chypre où il exerça un temps la fonction d’agent consulaire.

¹⁶ *Ibid.*, p. 33.

¹⁷ Les armoiries « traduites » par Grasset d’Orcet sont celles des royaumes de **France**, de **Jérusalem** et de **Navarre** ; des duchés d’**Aquitaine**, de **Bretagne**, de **Normandie** et de **Savoie** ; des familles d’**Albret**, de **Coucy**, de **Châtillon**, de **Longueval**, de **Montmorenc** ; ainsi que des villes de **Guise**, de **Corbeil** et d’**Espalion**.

sources¹⁸, il faut bien reconnaître que, dans beaucoup de cas, les traductions de Grasset d'Orcet sont totalement inadmissibles. Mais ces erreurs sont-elles rédhibitoires pour autant ? Après tout, le grand Champollion lui-même a commis des bévues¹⁹ et celles-ci n'ont pas conduit au rejet de son système. En outre, nous ne devons pas perdre de vue que la documentation de Grasset d'Orcet était celle de son temps²⁰ et que, par ailleurs, il n'a lui-même jamais prétendu être infallible : « *il m'est [...] souvent arrivé [...] de perdre la piste et de m'égarer dans de faux sentiers* »²¹, reconnaît-il volontiers, et « *c'est donc aujourd'hui bien moins une solution du problème qu'une méthode pour y arriver que je propose* », déclare-t-il peu de temps après avoir publié le *Noble savoir*²².

¹⁸ Par exemple, Grasset d'Orcet lit les armoiries de la maison d'**Albret**, qui portait de gueules plain, de la façon suivante : droit pleinier (de rou plain), c'est-à-dire « *il a des droits de prince souverain ; c'est ce qu'indique à elle seule la couleur "rouge" qui se nommait "rou"* » (*Mat. crypt.*, I, p. 43). Cette explication concorde parfaitement avec ce qu'on peut lire dans le *Manuel* de GALBREATH & JÉQUIER (1977, p. 278) : « *En Allemagne, certains princes souverains ont, parmi leurs autres quartiers, inséré un quartier de gueules plein [sic] affirmant leur droit de régale.* »

¹⁹ La plus célèbre de ces bévues nous est rapportée par le *Grand Dictionnaire Universel Larousse du XIX^e siècle*, (1874), t. II, col. 756. La voici. On offre un jour à Champollion le calque d'une inscription figurant sur un temple. Il le confie à son secrétaire, qui l'égaré. Lorsque l'égyptologue demande la copie du document, le secrétaire la promet pour le lendemain. Il griffonne alors en catastrophe sur une feuille tous les hiéroglyphes qui lui passent par la tête et la remet au maître. Ce dernier s'enferme deux jours sans boire ni manger, sort exténué et s'écrie : « *Eurêka ! Je l'ai trouvée ! L'histoire doit un beau cierge à l'archéologie ; voici qui va compléter les fragments de Manéthon et jeter une nouvelle lumière sur les derniers temps de la dix-huitième dynastie et sur le règne de Rhamsès-Meïamoum.* »

²⁰ Grasset d'Orcet prend par exemple pour argent comptant un récit dont on sait aujourd'hui qu'il est totalement imaginaire, et d'après lequel les seigneurs de **Coucy**, de **Châtillon** et de **Longueval** seraient sortis victorieux d'un combat contre des Sarrasins qui les auraient surpris en Palestine alors qu'ils se baignaient. Grasset d'Orcet s'évertue à lire l'événement dans les armoiries de ces trois familles, exactement comme Champollion s'était échiné sur la fausse copie de l'inscription du temple égyptien afin de lui trouver un sens (voir note précédente). Sur le récit du supposé combat des trois croisés en Terre Sainte, voir *infra* p. 26 (notes 45 et 47), et p. 37 et POPOFF, 1985.

²¹ GRASSET D'ORCET, 1884, *Mat. crypt.*, II, p. 48.

²² GRASSET D'ORCET, 1879, *Mat. crypt.*, I, p. 81.

Cette méthode, nous nous proposons donc de la reprendre ici, mais en l'enrichissant des connaissances acquises en matière de déchiffrement depuis l'époque de Grasset d'Orcet. Ces connaissances se résument à quelques principes de base que John Chadwick a exposés de façon très claire dans *Le déchiffrement du linéaire B*²³. Mais avant de chercher à appliquer ces principes aux armoiries médiévales – les plus « *signifiantes* » de toutes – et de voir ce qui peut en sortir, il importe d'abord de s'arrêter sur un indice qui milite fortement en faveur de la thèse d'une forme d'écriture.



²³ CHADWICK, 1972, p. 68 et suivantes.

2

Un indice révélateur : l'existence d'armoiries parlantes

Parce qu'ils changent assez peu d'une langue à l'autre et qu'ils conservent ainsi la même valeur phonétique quelle que soit l'écriture qui les note, les noms propres ont rendu de grands services aux déchiffreurs d'écritures. Comme l'écrit Jean Bottéro, « *les noms propres [...] peuvent offrir une "entrée" assez sûre dans les textes chiffrés* »²⁴.

De fait, les noms propres ont joué un rôle crucial dans le déchiffrement de la plupart des écritures perdues. Georg Friedrich Grotefend a trouvé la clef de l'alphabet cunéiforme en 1802 en identifiant les noms de Darius et de son fils Xèrxès dans les inscriptions persépolitaines, et le déchiffrement de cette écriture fut complété à partir de 1835 par Henry C. Rowlinson qui reconnut un grand nombre de noms propres dans l'inscription rupestre de Belistun²⁵. Les hiéroglyphes

²⁴ BOTTÉRO, 1987, p. 115. Ce postulat de base du déchiffrement a été énoncé dès le milieu du XVIII^e siècle par l'abbé Barthélémy.

²⁵ Les inscriptions cunéiformes découvertes en Iran correspondent en réalité à trois systèmes graphiques notant trois idiomes différents : la première écriture, ou vieux

égyptiens, on le sait, n'ont livré leurs secrets qu'après la découverte de la pierre de Rosette (1799), qui permit l'identification du nom de Ptolémée par Thomas Young en 1818, puis celle des noms de Cléopâtre, d'Alexandre et surtout de Ramsès par Jean-François Champollion, en 1822. George Smith s'attaqua avec succès au déchiffrement du cyprote en 1872 en parvenant à lire les noms de Mélenkyaton et d'Idalium dans l'inscription cypro-phénicienne d'Idalion. Et plus près de nous, Michael Ventris a pu « craquer le code » du linéaire B en 1952 grâce au déchiffrement des mots Cnossos, Amnisos et Tulusos, qui sont trois noms de villes²⁶.

Or, parmi les différentes catégories d'armoiries distinguées par les héraldistes (voir *supra* p. 7), il en est une qu'ils ont appelée *armoiries parlantes*. Les armoiries parlantes sont des écus dans lesquels on peut lire les noms de ceux qui les portent car « *le nom de certains éléments [...] forme un jeu de mots ou établit une relation de sonorité avec le nom du possesseur* »²⁷, ce dernier pouvant être une famille, une ville ou un État, c'est-à-dire dans tous les cas un *nom propre* (Fig. 1).

Le plus souvent, c'est le nom de la figure principale de l'armoire qui est utilisé pour exprimer le nom du possesseur, comme par exemple les maillets de la famille **Mailly**, le lis (du latin *lilium*) de la ville de **Lille** ou le château (*castel* en ancien français) des rois de **Castille**. Mais il arrive aussi que ce soit

persan ; la deuxième écriture, ou élamite ; la troisième écriture, ou akkadien. Grottefend et Rawlinson ont travaillé au déchiffrement de la première (la seule qui soit alphabétique, donc la plus facile à percer).

²⁶. Tout récemment (en 2017), François Desset est parvenu à déchiffrer l'élamite linéaire (un système d'écriture utilisé en Iran il y a 4 400 ans) en repérant les signes servant à noter les noms de deux souverains, Schelhada et Ebarti II. Signalons toutefois que le déchiffrement des glyphes mayas fait exception à la règle, ce qui s'explique peut-être par le fait que « *les noms des personnes des "basses terres" et les noms de lieux nous restent mal connus* » (propos du mayaniste John Justeson rapportés dans DAVOUST, 1995, p. 10).

²⁷ PASTOUREAU, 2004a, p. 36 ; 2007, p. 78 ; 2008, p. 188 ; 2009, p. 180.

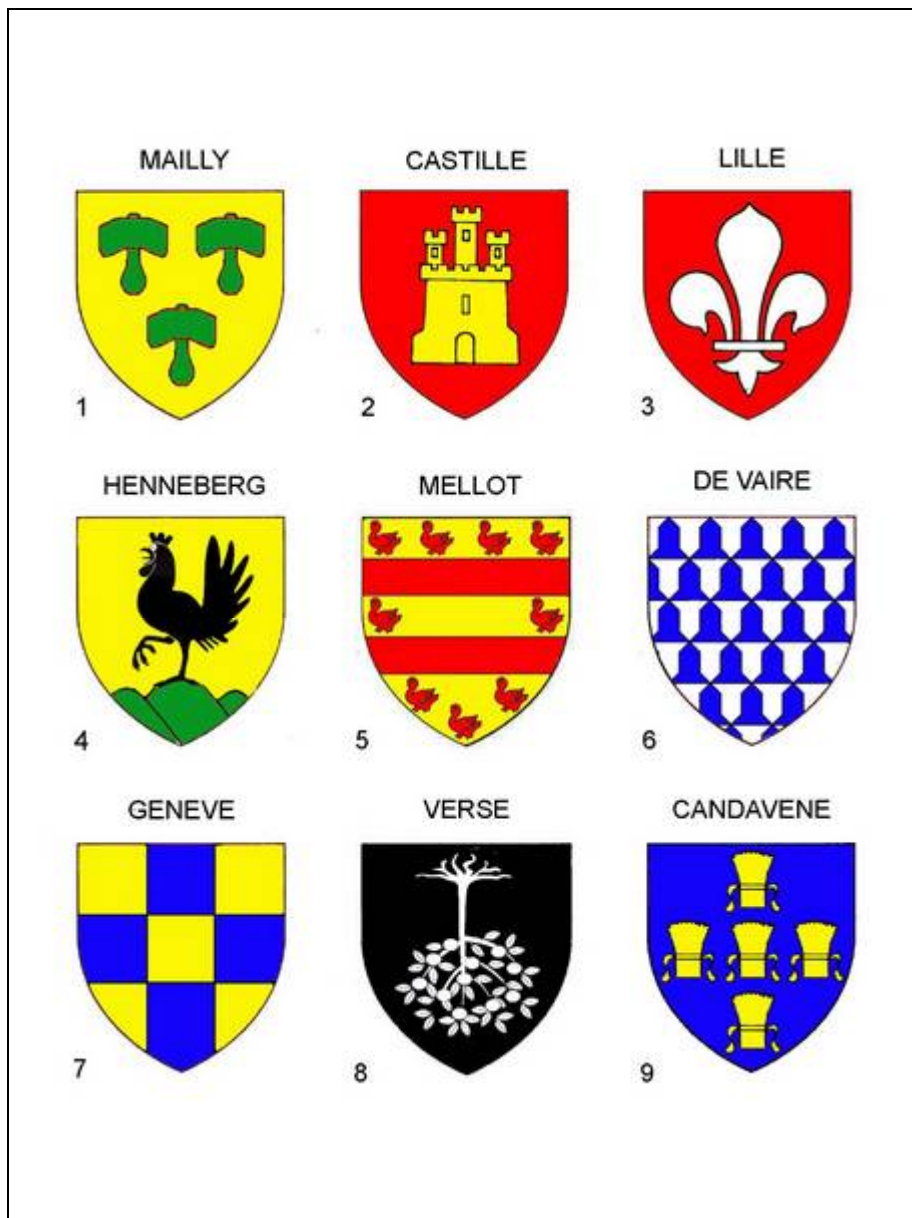


Fig. 1 – Ces quelques exemples d'*armoiries parlantes* montrent que tous les éléments constitutifs d'un écu armorié (figure principale [1, 2, 3, 4], figures secondaires [5], fourrure [6], partition du champ [7], position d'un meuble [8], nombre de figures [9]) peuvent être lus phonétiquement pour nommer son possesseur, que celui-ci soit une famille, un royaume ou une ville, ce qui correspond chaque fois à un *nom propre*.

une figure secondaire qui serve à rappeler le nom du détenteur de l'armoirie : les **Mello** portent deux fasces accompagnées de merlettes en orle, les **Clavières** un chevron accompagné de trois clefs, les **Roquenégarde**, une fasce chargée de trois rocs d'échiquier. Dans d'autres cas, ce n'est pas une, mais deux figures qui sont mises à contribution : les **Henneberg** portent une poule (*Henne* en allemand) perchée sur un mont (*Berg* en allemand), les **Helfenstein** un éléphant sur un roc (*Stein* en allemand). Parfois, c'est la couleur ou la fourrure du champ de l'écu qui « parle » : les familles **Rubei** et **Rossi** portent de gueules plain, la famille de **Vaire** porte de vair plain. Il se peut également que la partition du champ de l'écu serve à nommer la personne qui porte celui-ci : ainsi les comtes de **Genève** (*Gebenna* en latin médiéval) portent un équipollé (qui se disait *goboné* dans le blason primitif)²⁸. La position des meubles peut, elle aussi, être utilisée : la famille **Versé** porte un oranger renversé, racine en haut, cime en bas. Enfin, il est des cas où le nombre de figures est mis à profit, comme chez les **Candavène**, dont l'écu affiche cinq gerbes d'avoine (*quint avoines*)²⁹, ou chez les **Tricornet**, qui arborent trois cornets de chasse.

On pourrait multiplier les exemples, mais ceux qui viennent d'être mentionnés suffisent à démontrer deux choses : 1° dans tous les cas, c'est *la valeur phonétique* du ou des élément(s) de l'armoirie utilisé(s) pour nommer son titulaire qui est prise en compte³⁰ ; 2° tous les éléments constitutifs d'une

²⁸ Voir à ce sujet GRANDCHAMP, 2014.

²⁹ Il convient de noter que les gerbes d'avoine figurent également en cinq exemplaires sur les sceaux antérieurs à l'apparition des armoiries de cette famille (voir NIEUS, 2006, p. 201, Fig. 2 et 3), preuve que ce nombre n'est pas anodin.

³⁰ Fidèles à leur esprit de système, les héraldistes ont élaboré une typologie des armoiries parlantes en distinguant différentes catégories selon que la relation entre l'écu armorié et le nom de son possesseur est *directe*, *phonétique* ou *construite sur un rébus* ; puis ils ont complété cette liste en ajoutant des armes parlantes « *par allusion sémantique ou symbolique* » et des armes « *de type allusif* » (subtil distinguo). Mais ce faisant, ils ont perdu de vue ce qui définit fondamentalement une armoirie parlante, à savoir *la relation sonore*.

armoirie (meubles, pièces honorables, partitions, couleurs, fourrures et même nombre et position des figures) peuvent être utilisés de façon « parlante », autrement dit *tous les termes du blason ont vocation à être lus phonétiquement*.

Dès lors, on peut se demander pour quelle raison la lecture phonétique des écus armoriés devrait être réservée aux armoiries parlantes, et même plus précisément aux seuls éléments de ces armoiries qui notent le nom de leur possesseur. Cette question des limites du champ d'application de la lecture phonétique s'est aussi posée lors des déchiffrements des hiéroglyphes égyptiens et du linéaire B, une fois les premiers noms propres identifiés. Young a interrompu ses travaux après avoir trouvé les valeurs phonétiques de six signes du cartouche de Ptolémée parce qu'il était persuadé que les hiéroglyphes n'étaient utilisés phonétiquement que pour écrire les noms d'origine étrangère³¹ dans les textes égyptiens, et qu'il lui était par conséquent impossible d'aller plus loin³². De même, au début de ses recherches, Ventris était convaincu que les quelques noms propres qu'il avait déchiffrés pouvant être tenus pour des mots grecs importés dans la langue minoenne,

C'est ainsi que Michel Pastoureau en arrive à ranger dans les armoiries parlantes l'écu des **Wasserberg** parce qu'on y voit trois cuiviers, « *figure évoquant presque directement l'eau (das Wasser)* », ou encore le tranché nébulé des **Weiler** sous prétexte qu'il « *rappelle une vague (Welle en allemand)* ». Où est passé le « *jeu de mots* » ou le « *rapport de sonorité* » qu'il invoque dans sa définition des armoiries parlantes ? Et ces interprétations abusives ne sont-elles pas en contradiction avec ce qu'il dit ailleurs à propos des armoiries parlantes : « *l'anglais, plus poétique ou plus précis, les nomme canting arms (armes chantantes). Cette expression [...] insiste sur l'harmonie sonore de la relation entre le nom de la personne et celui de la figure* » (PASTOUREAU, 2004a, p. 37 ; 2007, p. 77 et 2008, p. 189) ?

³¹ La dynastie ptolémaïque était d'origine grecque.

³² Young s'appuyait sur l'exemple des caractères chinois : pour exprimer une combinaison étrangère de sons, ces caractères, au lieu de garder leur signification habituelle, sont rendus phonétiques par une marque appropriée et Young pensait que l'anneau entourant les noms dans les cartouches hiéroglyphiques jouait le même rôle que cette marque (SINGH, 1999, p. 229).

seuls les signes notant ces mots avaient la valeur phonétique de caractères grecs³³. Il pourrait donc fort bien en être de même avec le blason médiéval : en limitant leur lecture phonétique aux seuls éléments notant les noms propres dans les armoiries dites parlantes, les héraldistes en seraient restés au même stade que Young avec ses cartouches égyptiens³⁴. Ou encore, à l'instar d'Arthur Evans qui refusa d'admettre que le linéaire B était du grec bien qu'il ait lui-même reconnu dans cette écriture des signes dont la valeur phonétique notait un mot grec, ils n'auraient pas voulu ramasser la clef qui se trouvait à leurs pieds... et s'en servir³⁵.

Ainsi, une vision nouvelle de l'héraldique médiévale émerge, plus simple et plus cohérente que la cote mal taillée que constitue la typologie des armoiries proposée jusqu'ici par les héraldistes. Et si le blason médiéval était une forme d'écriture ? Et si les armoiries médiévales notaient toutes, sous la forme voilée du rébus, des devises se rapportant à leurs possesseurs, comme l'affirmait Grasset d'Orcet ?³⁶ Dans ce cas, les difficultés rencontrées par les héraldistes pour distinguer

³³ *Ibid.*, p. 256.

³⁴ Il n'est pas anodin de relever ici que, dans un article qu'il a consacré en 1919 aux figures parlantes dans les armoiries des familles franc-comtoises, Max Prinot a repris explicitement la terminologie développée par Champollion dans sa *Grammaire égyptienne* (éd. de 1841, p. 22 et suivantes) pour classer et décrire ses figures. Cela prouve que cet héraldiste a fait spontanément le rapprochement avec une écriture hiéroglyphique, sans toutefois s'aventurer hors du domaine des armoiries « parlantes ».

³⁵ CHADWICK, 1972, p. 57.

³⁶ L'idée que les armoiries puissent contenir des devises en images n'a rien d'extravagant. Elle est clairement énoncée par Émile Gevaert (1923, p. 114) : « *nos pères entendaient, par ce seul et même mot "devise", la formule littéraire d'une pensée héraldique et sa représentation graphique. [...] Depuis lors, le sens du mot a évolué en se restreignant. [...] Au contraire, les Anglais, conservant l'autre acception du vieux français, traduisent par devise la figure, la représentation graphique de la pensée héraldique.* » Ces derniers propos trouvent une confirmation dans ce qu'écrivit de son côté Brault (*Early Blazon*, p. 169 et 170).

ARMÉNIE (d')	<i>Arménie</i> au noble Roy
AUXY (d')	En toi, <i>Auxy</i> .
BEAUJEU (de)	À tout venant, <i>Beaujeu</i> .
BUISSY (de)	Attente nuit, <i>Buissey</i> .
CANTILLY (de)	À <i>Cantilly</i> , l'honneur y gist.
CHÂTEAUVILAIN (de)	De bien en bien, <i>Châteauvilain</i> .
CHISSEY (de)	Haut à la main de <i>Chissey</i> .
COËTLOGON (de)	De tout temps, <i>Coëtlogon</i> .
COTTEBRUNE (de)	À féal cuer, <i>Cottebrune</i> .
CRÉQUY	À <i>Créquy</i> le grand baron.
CUYPERS	Je soutiendrai <i>Cuypers</i> .
ÉTENDARD (de l')	Ores t'appelleras <i>l'Étendard</i> .
FALLETANS (de)	Une foy <i>Faletans</i> .
FONTANGES	Tout aussi <i>Fontanges</i> .
HALLEWIN	Raison le veut, <i>Hallenwin</i> .
KESSEL	Sans doute <i>Kessel</i> .
LONGUEVAL	En tout féal, <i>Longueval</i> .
LOOTYNS (Van)	Selon fortune, <i>Lootyns</i> .
MALLINIER	Bon feu à <i>Mallinier</i> .
MARCHE (de la)	Tant a souffert <i>la Marche</i> .
NEUFVILLE	Mon désir tend à la <i>Neufville</i> .
PARC (du)	Honour, honour, à <i>du Parc</i> avaugour.
WALLINCOURT (de)	<i>Wallincourt</i> à cœur ouvert.
WAROQUIER	À jamais <i>Waroquier</i> .

TABLEAU I – Quelques exemples de devises écrites dans lesquelles apparaissent les noms des familles qui les portent. Dans l'hypothèse où le blason médiéval serait une écriture en rébus, les armoiries « parlantes » seraient des équivalents en images des exemples qui figurent dans de ce tableau (exemples tirés de CHAMPEAUX, 1890).

clairement leurs différentes catégories d'armoiries s'évanouiraient d'elles-mêmes³⁷ et les armoiries dites parlantes seraient, ni plus ni moins, des devises en images mentionnant le nom de leur titulaire, comme c'est le cas de bon nombre de devises écrites (voir TABLEAU I)³⁸. Cela expliquerait du même coup pourquoi, dans certaines armoiries « parlantes », c'est une pièce secondaire de l'écu qui sert à nommer le personnage qui le porte ; ou pourquoi trois maillets figurent dans les armes des Mailly alors qu'un seul suffirait. Du reste, à l'appui de cette façon de voir, Charles Boutell, qui ne passe pas pour un hérauldiste particulièrement excentrique, avait conjecturé, il y a un siècle et demi déjà, que la nature « parlante » des armoiries était beaucoup plus généralisée dans le blason primitif qu'on ne l'admet³⁹, et Jorge Preto a repris cette idée dans une étude très documentée consacrée aux armoiries parlantes⁴⁰.

³⁷ Si l'on y réfléchit, ces distinctions n'ont pas de véritable raison d'être car, au fond, toutes les armoiries sont « allusives » attendu qu'elles font allusion, soit à un événement historique, soit à une prétention, soit à une protestation, soit à un patronyme, etc.

³⁸ À condition toutefois de ne retenir que les cas où la relation entre les armoiries et le nom de leur possesseur est purement phonétique, et d'exclure toute autre relation sortie de l'imagination des hérauldistes, sauf lorsque celle-ci peut être rectifiée. Prenons par exemple le cas de l'écu *de sable fretté d'or* porté par John **Maltravers**. Michel Pastoureau le cite invariablement comme l'exemple-type des « armoiries parlantes allusives » (PASTOUREAU, 1976, p. 251 ; 1993, p. 251 ; 2004a, p. 38 ; 2007, p. 79 ; 2009, p. 186) en alléguant que « pour voir une relation parlante entre le nom patronymique et l'idée exprimée par la figure, il faut à la fois comprendre que cette sorte de treillis [le fretté] évoque [...] une barrière et que le nom Maltravers fait allusion à quelque chose qu'il est difficile de traverser ». La vérité est beaucoup plus simple et plus limpide que cette laborieuse explication car la relation est ici bel et bien phonétique : il s'agit tout bonnement de *mailles* disposées de *travers* (d'après REY *et al.*, 1992, p. 1168, le terme *maille* désigne « chacun des espaces vides laissés entre les fil métalliques d'un treillis (1216) » ; et d'après le *Glossaire du Zodiaque*, 1989, p. 425, *de travers* signifie : « qui n'est pas d'aplomb », ce qui est le cas du fretté dont tous les traits sont obliques).

³⁹ « This allusive quality, distinguished in English Heraldry as "canting", has commonly been misunderstood, and therefore incorrectly estimated, by modern writers, who have supposed it to be a fantastic conceit of the Heralds of a degenerated age. By writers such as these, accordingly, all "canting arms" (by french Heralds called "armes parlantes") have been absurdly assigned to a separate class, in their estimation having an inferior heraldic grade. The prevalence of the allusive quality in early arms may be assumed to have been even more general than is now apparent. » (BOUTELL, 1867, p. 16).

⁴⁰ PRETO, 1986, p. 470.

Puisque l'existence des armoiries parlantes donne une indéniable crédibilité à la thèse de l'écriture hiéroglyphique, il paraît légitime de chercher à appliquer au blason médiéval les méthodes utilisées ordinairement pour déchiffrer les écritures inconnues. Ces méthodes sont identiques à celles dont on se sert en cryptanalyse car la ressemblance est grande entre une écriture codée et une écriture qu'on ne sait pas lire. C'est pourquoi, face au mystère que représente cette dernière, l'épigraphiste doit faire preuve de la même capacité d'analyse et de la même ténacité que le cryptanalyste⁴¹. Il est d'ailleurs à remarquer que les ouvrages qui traitent de cryptanalyse consacrent généralement un chapitre au déchiffrement des écritures perdues⁴².



⁴¹ CHADWICK, 1972, p. 66.

⁴² KAHN, 1996, p. 895-937 ; SINGH, 1999, p. 13 et p. 220-263 ; WRIXON, 2000, p. 525-552. Tous ces auteurs ne manquent cependant pas de signaler une différence essentielle : alors qu'une écriture cryptée est délibérément conçue pour décourager le déchiffreur, une écriture perdue n'est une énigme que par accident.

3

Une première voie d'approche : l'étude des motifs récurrents

Au nombre des procédés utilisés par les déchiffreurs d'écritures inconnues, il en est un qui consiste à repérer, parmi la déroutante variété des signes, *des motifs répétitifs qui trahissent la structure cachée*. Si l'on peut rassembler une quantité suffisante d'exemples en analysant et en dépouillant un grand nombre de textes, on peut découvrir que tel groupe de signes dans le texte chiffré remplit telle *fonction* déterminée⁴³. Toutefois, si la recherche d'un motif répétitif est un procédé cryptographique essentiel, les découvertes les plus significatives se produisent *lorsque des groupes fortement ressemblants comportent de légères variations*⁴⁴. Voyons si cette approche, qui a été utilisée avec succès dans le déchiffrement du linéaire B, peut être appliquée avec profit au blason médiéval.

En héraldique, certaines similitudes ou la fréquence de certaines associations d'émaux ont frappé depuis longtemps les imaginations et de nombreux héraldistes ont tenté de trou-

⁴³ CHADWICK, 1972, p. 68.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 76.

ver des explications à ce constat, soit par des origines communes, soit par la participation collective à quelque fait d'armes⁴⁵. Les travaux d'héraldique comparée inaugurés à la fin du XIX^e siècle par Louis Bouly de Lesdain, qui s'appuient sur le dépouillement statistique des armoiries recensées par les sceaux et les armoriaux, ont mis en lumière l'existence de *groupes héraldiques* (encore appelés *groupes d'armoiries*). Ces groupes sont constitués par des armoiries qui, dans une région géographique déterminée, montrent des figures ou des combinaisons de figures (ou d'émaux) semblables⁴⁶. L'explication communément admise consiste à voir dans ces groupes héraldiques, soit la trace laissée par d'anciennes alliances ou dépendances féodales (lorsqu'ils concernent un territoire restreint, l'équivalent de quelques cantons français actuels)⁴⁷, soit la traduction d'un simple courant de mode (quand ils s'étendent sur un territoire plus vaste, correspondant à un grand fief ou à une de nos modernes « provinces »)⁴⁸. Sur cette base, l'héraldique comparée établit des indices de fréquence des émaux et des figures dans les armoiries d'une région, d'une époque ou d'une classe sociale⁴⁹ ; puis elle convertit ces données en cartes, en

⁴⁵ POPOFF, 1985, p. 3. C'est ainsi que plusieurs auteurs ont expliqué la grande ressemblance des armes des familles **Coucy** (*fascé de vair et de gueules*), **Longueval** (*bandé de vair et de gueules*) et **Châtillon** (*de gueules à trois pals de vair, au chef d'or*) par leur participation au combat en Palestine mentionné *supra* (note 20 p. 12).

⁴⁶ Bouly de Lesdain cite des armoiries de familles du Nord de la France montrant de façon récurrente *cinq tournelles*, ou *une croix chargée de cinq coquilles*, ou *un sautoir cantonné de quatre merlettes*, ou *une croix frettée*, etc. (BOULY DE LESDAIN, 1918, p. 92-93).

⁴⁷ Michel Popoff explique par exemple la ressemblance des armes des familles **Coucy**, **Longueval** et **Châtillon** évoquée *supra* de la façon suivante : « *Nous pensons que la similitude des armoiries : pal/palé – bandes/bandé – fascés/fascé sont des armoiries dérivant d'une même bannière (celle du Laonnois ?). Ces partitions sur une étoffe flottant au vent sont impossibles à distinguer les unes des autres, pour nous, ces armoiries sont absolument semblables, seule une fixation due aux descriptions des héralds de la période héraldique classique (avant 1280) a permis d'attribuer à chacun avec des différences c qui n'était au début qu'un emblème de groupe.* » (POPOFF, 1985, p. 9, note 14).

⁴⁸ BOULY DE LESDAIN, 1918, p. 91 ; PASTOUREAU, 1993, p. 255-256 et 344.

⁴⁹ PASTOUREAU, 1993, p. 255 ; 1996, p. 102.

tableaux, voire en histogrammes, qu'elle interprète ensuite en termes de vogue des figures⁵⁰ et des couleurs héraldiques⁵¹. Tout en reconnaissant que les études d'héraldique comparée ne sont pas très nombreuses, les héraldistes ont conclu de ces recherches que les phénomènes de vogue (en toute rigueur les variations des indices de fréquence) sont perceptibles surtout durant « *la période [...] qui s'étend du début du XIII^e siècle au milieu du XV^e* », que « *les modes semblent plus géographiques que sociales* » et que « *les indices de fréquence sont à peu près les mêmes dans les armes nobles et non nobles, laïques et ecclésiastiques, des individus et de communautés* »⁵².

Mais si l'on admet que, loin d'être de simples combinaisons de figures chargées de symbolisme, les armoiries sont des textes en images notant les devises adoptées par leurs possesseurs – comme nous l'a suggéré l'existence des armoiries parlantes –, alors les similitudes relevées par les héraldistes prennent un tout autre sens. Elles traduisent en premier lieu *des similitudes dans la formulation des devises* choisies par ceux qui portent des armoiries semblables ce qui, à la réflexion, est tout-à-fait plausible : il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'ouvrage magistral de Philippe Palasi dans lequel sont répertoriés par ordre alphabétique pas moins de 32 550 mots, cris et devises⁵³. On y voit que, dans une foule de cas, une même devise écrite a été adoptée – avec ou sans variante – par des familles n'ayant aucun lien de parenté (voir TABLEAU II). Pourquoi ce qui est vrai pour les *devises écrites* ne le serait-il pas aussi

⁵⁰ Ainsi « *il apparaît nettement que [...] les régions riches en lions sont pauvres en aigles et réciproquement* » (PASTOUREAU, 1982, p. 22-23 et 1996, p. 102). On peut se demander s'il était vraiment nécessaire de dépouiller 25 000 armoiries médiévales pour arriver à cette conclusion que Monsieur de La Palice n'aurait certainement pas désavouée.

⁵¹ Comme « *l'étonnante promotion de la couleur bleue [...] entre le XIII^e et le XVIII^e siècle* » (PASTOUREAU, 1996, p. 83) ou « *la rareté du sinople* » (PASTOUREAU, 1982, p. 25).

⁵² PASTOUREAU, 1993, p. 257.

⁵³ PALASI, 2016.

<i>Bien faire et laisser dire</i>	BENGY – BREGANGE – CAROLI – CHAMBRY – DU FAY – GALLIFET – GREINDL – GRISET – LA BOURMÈNE - MARTIGUES – MELICA - NICOLAY
<i>Fais ce que dois</i>	CHALUS – CHAMPFLEURY – COURLET – DURANT – LE FÈVRE – LE FORESTIER DE QUILLIEN – REDON – THUDICHUM
<i>Fais ce que dois, advienne que pourra</i>	BARAGUAY D'ILLIERS – BIGAULT DE CAZENOVE – BRO DE COMÈRE – BUROS – CAPEL-CURE – CHANDON DE BRIAILLET – COMBETTES – COURSON – CUSTINE – DIMIER – FARGUES – FOISSAC DE LA TOUR – FROMENT – GOURGAUD – IDEVILLE – JOUBERT DE LA MOTTE – LORGNE- MACKAU – MONTLÉART – PERUSSE DES CARS – MORAND – ROMAND – WOLBOCK
<i>Je maintiendrai</i>	ADAMS – CLEARWATER – CROY – HARRIS — LE COAT DE KERVEGUEN – MANVILLE – MONTFORT- TAILLANT – MORET DE NYON – NESBITT – ORANGE-NASSAU – VAN DER MAERLE
<i>Sans tâche</i>	ABERCAIRN – BOURBLANC – DU BEDAT – FERRON – FRENCH – GORMANSTON – HURRY – LALAING – LE BLANC – LUZ – MARTIN – MICHEL – MORAY – NAPIER – PRSTON – VERRON DU CHESNE – WIETERSHEIM
<i>Toujours prêt</i>	ABOUT – ANSTRUTHER – ANTRIM – AURCILLAN BLAND- BODERU – BOUSQUET DE SAINT-PADOUX – CALVIAC – CARMICHAEL– CLANWILLIAM – DENSE – FERMANAGH – FINCH – GALLY-KNIGHT DE FIRE- BUCK – HAWKINS – HUIE – HYNFORD – KNIGHT – LE COUTEUR – MACDONALD – M'CONNELL – MANSERGH – NUADE - PETLEY – PHELPS - PIGON – PREST – PRIDEAUX – REDDY – RUOLZ – SEHALEM – SMYTH - SUTTON – WITLING -

TABLEAU II – Quelques exemples de devises écrites adoptées concurremment par des familles n'ayant aucun lien de parenté. Dans l'hypothèse où le blason médiéval serait une écriture en rébus, les familles portant les mêmes armoiries, et par conséquent les mêmes devises en images, ne seraient donc pas nécessairement parentes (exemples tirés de PALASI, 2016).

pour des *devises en images* ? Si donc phénomène de vogue il y a eu, celui-ci a concerné, non pas les figures héraldiques ou les émaux en tant que tels, comme le pensent les héraldistes, mais *les devises notées par ces figures et ces émaux*.

En second lieu, les conséquences que les héraldistes ont tirées de l'analyse de leurs indices de fréquence (voir *supra*) trouvent ici une explication logique. En effet, si l'on considère que le blason est une forme d'écriture dont les figures notent une langue, alors si les indices de fréquence de ces figures sont à peu près les mêmes dans les armoiries quelle que soit la catégorie sociale de leurs possesseurs, c'est peut-être tout simplement parce qu'en un lieu et à une époque déterminés, *toutes les armoiries ont été composées dans la même langue*⁵⁴ ; et si ces indices varient davantage géographiquement, c'est peut-être parce que *la langue sous-jacente n'était pas la même d'une région à l'autre* ; et s'ils varient de façon plus sensible entre les XIII^e et XV^e siècles, c'est peut-être parce que *la langue utilisée durant le premier âge du blason faisait encore la part belle aux parlers régionaux* et qu'elle a subi par la suite une uniformisation sous l'influence des hérauts. On voit donc en définitive que les indices de fréquence sont une probabilité de plus en faveur de la thèse d'une forme d'écriture.

Mais là n'est pas l'essentiel. Car ne perdons pas de vue notre souci premier qui est d'étudier *en cryptanalystes* les motifs récurrents présents dans les armoiries. Que peut donc nous apprendre l'existence de ces motifs récurrents et de leurs lé-

⁵⁴ Si les figures du blason notent des mots, il en va alors des *indices de fréquence* de ces figures comme des *relevés de fréquence* des lettres dans une écriture alphabétique. Or ces derniers sont *caractéristiques de chaque langue*. Ainsi, si E est la lettre la plus fréquente en français, en anglais et en allemand, les trois lettres dont les fréquences sont les plus faibles sont Z, K et W en français, J, Q et Z en anglais et Q, X et Y en allemand (LANGE & SOUDART, 1925, p. 106-117 ; WRIXON, 2000, p. 309-310).

A

𐤀𐤁𐤁𐤄 𐤀𐤁𐤁𐤅 𐤀𐤁𐤅	𐤀𐤁𐤁𐤄 𐤀𐤁𐤁𐤅 𐤀𐤁𐤅
---------------------	---------------------

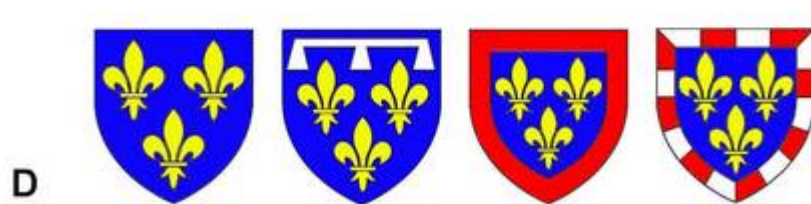
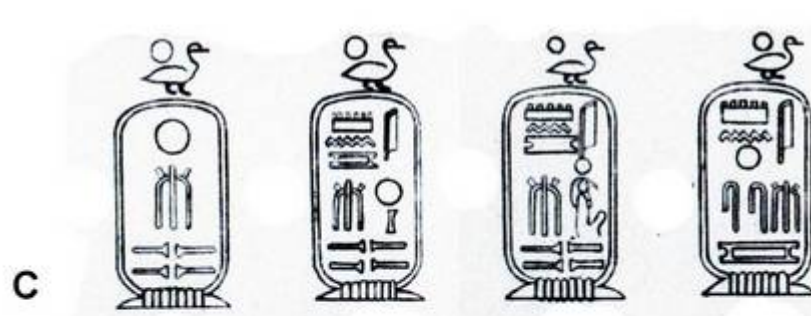
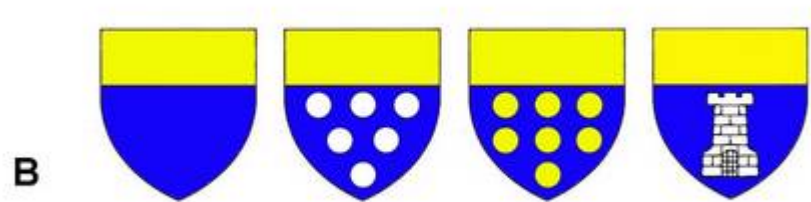


Fig. 2 – Dans le déchiffrement d’une écriture inconnue, l’analyse des groupements et des séquences de signes fortement ressemblants, mais comportant de légères variations, permet d’identifier la fonction de tel ou tel groupe de signes indépendamment de leur valeur phonétique.

A. Dans le cas du linéaire B (écriture alphabétique), la comparaison des séquences de signes formant ces deux triplets de mots permet d’identifier les signes qui notent des *radicaux* (partie gauche constante des séquences d’un même triplet) et ceux qui notent des *désinences casnelles* (partie droite variable) (d’après Alice Kober).

B. Les combinaisons de figures et d’émaux composant ces quatre armoiries présentent une certaine analogie avec les triplets représentés en **A**, ce qui suggère qu’il pourrait s’agir ici aussi d’une forme d’écriture (qui serait phonétique). Dans cette hypothèse, la figure et les émaux de l’écu de gauche noteraient, sous forme de rébus, le *corps* du texte d’une devise, et les meubles ajoutés dans les trois autres écus noteraient trois *incises* donnant trois variantes différentes de cette même devise (de gauche à droite, armoiries de **Bulleux**, **Poitiers**, **Melun** et **Tourteville**).

C. Dans le cas des hiéroglyphes égyptiens, la comparaison des différents cartouches d’un même pharaon, comme ici ceux de RAMSÈS II, permet d’identifier les signes qui notent le *nom* du souverain (seuls présents dans le cartouche de gauche) et ceux qui énumèrent ses *titres* ou ses *surnoms* (les signes supplémentaires visibles dans les trois autres cartouches) (d’après Jean-François Champollion).

D. La ressemblance qu’on peut relever entre ces quatre armoiries, portées par différentes branches d’une même dynastie (la **maison de France**) et les quatre cartouches de RAMSÈS II incite à penser que, comme en **B**, ces armoiries pourraient correspondre à une écriture en rébus. L’écu de gauche, sur lequel sont représentées les armes pleines du roi de France, serait alors l’équivalent du cartouche de gauche, qui note le nom du souverain égyptien, et les brisures ajoutées dans chacun des trois autres écus (de gauche à droite : celui de la branche d’**Orléans**, celui de la branche d’**Anjou** et celui de la branche de **Nevers**) joueraient un rôle comparable à celui des signes qui précisent, dans les trois cartouches de droite, les titres ou les surnoms du pharaon en affirmant un droit à la titulature revendiqué par chacune de ces trois branches cadettes de la dynastie capétienne (avec cette différence que les cartouches étaient personnels tandis que les armoiries étaient héréditaires).

gères variations sur la structure du texte qui pourrait se cacher derrière chaque écu armorié ?

Dans le cas du le linéaire B, les déchiffreurs étaient en présence d'une écriture syllabique. L'élément phonique représenté par chaque signe étant une syllabe (c'est-à-dire une unité consonne-voyelle), des séquences entièrement identiques ne pouvaient correspondre qu'au *même mot* et des séquences présentant de légères variations finales pouvaient être interprétées comme des mots composés du même *radical* auquel était associée, selon les cas, une *désinence*, une *marque de pluriel* ou une *marque de genre*⁵⁵ (Fig. 2A). La méthode permettait donc de préciser la fonction grammaticale de tel ou tel groupe de signes à l'intérieur des mots, sans pour autant connaître leur prononciation. Mais quid du blason ? Si l'on part du principe qu'il s'agit d'une écriture en rébus dont les figures doivent être lues phonétiquement, alors chacune de ces figures peut noter, soit une syllabe, soit un groupe de syllabes, soit même un mot entier. Partant, les mêmes associations de figures (ou d'émaux) correspondent cette fois, non plus à un même mot, mais, comme dans tout système écrit en rébus, à une même phrase ou à un même membre de phrase, découpés de la même façon, selon le même schéma caractéristique. Dès lors, les associations de figures qui présentent de légères variations d'une armoirie à l'autre (telles que des changements d'émaux ou l'ajout de meubles) permettent d'identifier, parmi ces figures, et indépendamment de leur valeur phonétique, celles qui correspondent au *corps* de la phrase prise pour devise et celles qui constituent des *incises* ajoutées à ce corps dans de possibles variantes de ladite devise (Fig. 2B). La méthode permet donc de préciser la fonction grammaticale de tel ou tel groupe de

⁵⁵ C'est à Alice Kober (1909-1950) que revient le mérite d'avoir émis pour la première fois cette hypothèse qui devait s'avérer extrêmement féconde.

signes à l'intérieur des phrases prises pour devises. Cette situation n'est pas sans rappeler celle des cartouches égyptiens dont certains ne contiennent que les signes phonétiques notant le nom d'un souverain tandis que, dans d'autres, ces mêmes signes sont accompagnés de signes supplémentaires donnant les titres et surnoms du souverain en question (Fig. 2C). La ressemblance de ces cartouches avec les écus armoriés est particulièrement frappante lorsque ces derniers contiennent des brisures héraldiques : les armes pleines apparaissent alors comme l'équivalent d'un cartouche ne renfermant que nom d'un souverain, les brisures indiquant quant à elles, sinon des titres ou des surnoms, du moins une place assignée ou des droits revendiqués au sein de la dynastie familiale (Fig. 2D)⁵⁶.

Il va de soi que, dans la perspective de tout ce qui vient d'être dit, voir dans l'indice de fréquence de telle figure ou de tel émail la manifestation d'un engouement ou d'un rejet à l'égard de cette figure ou de cet émail est aussi dénué de sens qu'affirmer que les Français affectionnent par-dessus tout la lettre E parce que c'est celle qu'ils utilisent le plus tandis qu'ils ont le W en horreur attendu qu'ils ne l'emploient quasiment jamais (voir *supra* note 54 p. 29).

⁵⁶ Le parallèle avec le linéaire B est moins évident car, contrairement au corps d'une devise ou au nom d'un souverain égyptien, le radical d'un mot avec désinence n'a pas d'existence propre et ne se rencontre donc jamais isolément. Mais la comparaison devient pertinente lorsque la partie finale (et variable) d'une séquence de signes note un *suffixe* car, dans ce cas, le mot auquel ce suffixe est lié existe en dehors de son association avec celui-ci.

4

Une seconde voie d'approche : l'examen du contexte

Un autre principe de base du déchiffrement des écritures inconnues réside dans la recherche des circonstances extérieures de la rédaction du texte à déchiffrer⁵⁷. Appliqué conjointement avec celui décrit au chapitre précédent, ce procédé permet d'aboutir au *sens* des groupes de signes⁵⁸. Il est en effet normal de ne pas pouvoir identifier un mot d'une écriture inconnue avant d'avoir une idée approchée de la chose qu'il a des chances de désigner. C'est pourquoi les épigraphistes examinent toujours de près le contexte dans lequel les mots des textes qu'ils s'efforcent de déchiffrer ont été choisis⁵⁹. Et les cryptanalystes procèdent de la même manière lorsqu'ils cherchent à maîtriser le sujet traité dans le cryptogramme dont ils veulent résoudre le code ; si, par exemple, la tâche consiste à déchiffrer des échanges diplomatiques, la recherche de mots

⁵⁷ C'est ce que Gelb nomme *le principe du contexte de situation* (GELB, 1973, p 23-24).

⁵⁸ CHADWICK, 1972, p. 68.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 139.

probables s'orientera vers le champ sémantique de la diplomatie⁶⁰.

Cette règle vaut également pour la lecture des armoiries médiévales si l'on admet qu'elles contiennent des messages évoquant des actions d'éclat ou exprimant des revendications de la part des personnages qui les ont portées. Car si ces faits étaient bien connus à l'époque où ces armoiries ont été composées, ce qui fait que les hérauts d'armes pouvaient les lire à livre ouvert, leurs créateurs n'avaient pas prévu qu'elles tomberaient sous nos yeux, à plusieurs siècles de distance et dans un contexte radicalement différent⁶¹. C'est pourquoi il nous faut nous appuyer sur tout ce que les données archéologiques et historiques sont en mesure de nous fournir si nous voulons réussir à lire convenablement ces armoiries⁶². Grasset d'Orcet prétendait que le problème du déchiffrement des devises contenues dans les écus armoriés était beaucoup plus facile à résoudre que celui du déchiffrement d'une langue perdue comme le cypriote parce que, disait-il, « *il se rapporte presque toujours à des événements historiques qui en donnent la clef* »⁶³. En réalité, la chose est beaucoup moins aisée que cet auteur ne le laissait entendre.

Car il importe tout d'abord de ne pas se laisser abuser par les récits fabuleux qui ont commencé à fleurir à partir de la fin

⁶⁰ WRIXON, 2000, p. 309.

⁶¹ « *L'importance du contexte de situation, explique Gelb, peut être mise en évidence par nos dessins humoristiques ou satiriques. Une charge politique, dessinée il y a cinquante ans, est pratiquement incompréhensible à un jeune homme d'aujourd'hui, qui ne sait rien de ce que fut le contexte d'époque de cette caricature.* » (GELB, 1973, p. 24).

⁶² Le problème se pose exactement de la même manière pour la lecture des glyphes mayas : « *Si nous pouvons maintenant déchiffrer de nombreux textes, leur sens continue de nous échapper* », dit à ce sujet Geraldo Aldana, avant d'ajouter : « *cela tient au fait qu'ils sont empreints de contexte, de religion, d'idées, de conflits politiques. À mon avis, pour faire de nouvelles avancées, il faudrait des personnes qui maîtrisent à la fois le contexte et l'épigraphie.* » (in vidéo *Déchiffrer l'écriture maya*, <https://www.youtube.com/@MusCanHistoire>).

⁶³ GRASSET D'ORCET, 1879, *Mat. crypt.*, I, p. 34 ; même idée exprimée p. 43.

du XV^e siècle et qui ont été colportés jusqu'à nous par des générations d'héraldistes trop crédules. Nous avons déjà mentionné le prétendu combat des sires de **Coucy**, **Châtillon** et **Longueval** contre des Sarrasins en Palestine, invoqué pour expliquer la présence de l'association *vair-gueules* dans les armoiries de ces trois familles et dont Michel Popoff a démontré le caractère totalement infondé⁶⁴. Dans le même ordre d'idées, Michel Pastoureau a souligné, à la suite de Léon Jéquier, l'in vraisemblance de l'explication selon laquelle les *quatre pals de gueules* des armes du royaume d'**Aragon** auraient pour origine les traces laissées sur l'écu d'or du comte de Barcelone Geoffroy le Velu par les quatre doigts que Charles le Chauve aurait trempés dans le sang de son compagnon d'armes, mortellement blessé au cours d'une bataille⁶⁵. Mais l'exemple le plus éloquent à cet égard est celui des **Montmorency**. Cette famille portait *d'or à la croix de gueules cantonnée de quatre aiglettes d'azur* jusqu'à ce que Mathieu II dit le Grand (mort en 1230) porte le nombre des aiglettes (nommées plus tard alérions) cantonnant la croix au nombre de seize. Selon une légende tenace, née à l'époque du connétable Anne de Montmorency (1493-1567), les douze nouvelles aiglettes auraient été octroyées à Mathieu par Philippe Auguste pour rappeler qu'il avait pris douze enseignes impériales lors de la bataille de Bouvines, en 1214⁶⁶. En réalité, la véritable explication de la

⁶⁴ POPOFF, 1985. Voir *supra* p. 12 (note 20), et p. 26 (notes 45 et 47).

⁶⁵ PASTOUREAU, 1982, p. 95-96 et p. 101 (note 4). Cet auteur combat également la thèse d'une origine aragono-pontificale selon laquelle le pape Alexandre II aurait remis au roi d'Aragon Sanche Ramirez, en même temps que le titre de gonfalonier, les armes de l'Église, composées de *quatre pals de gueules sur champ d'or*.

⁶⁶ Quelques auteurs sont allés plus loin encore en prétendant que les armes des Montmorency consistaient initialement en *une croix de gueules sur champ d'or*, que Bouchard I^{er} aurait cantonnée des quatre aiglettes d'azur en 977 en mémoire de quatre enseignes impériales qu'il aurait gagnées à la défaite de l'armée des Danois et des Saxons commandée par l'empereur Othon (cf. PALLIOT, 1660, p. 19). Et Francis Roubillac Conder (l'auteur de l'article traduit par Grasset d'Orcet sous le titre *Le noble savoir*) va même

multiplication des aiglettes se situe ailleurs car Mathieu II porte encore quatre aiglettes sur le sceau qu'il utilise en 1218 (soit quatre ans après Bouvines), mais seize en 1224, après avoir été fait connétable de France⁶⁷. C'est donc vraisemblablement du côté de ce dernier événement que doit se trouver la vraie raison de l'augmentation du nombre des aiglettes (plus sûrement, en tout cas, que dans l'explication technique avancée par Michel Pastoureau⁶⁸).

Il faudrait ensuite pouvoir procéder avec chaque écu armorié comme nous venons de le faire avec celui des Montmorency, à savoir recouper les informations tirées de l'étude des sceaux sur lesquels il apparaît, et dont les empreintes sont datées, avec les données tirées de l'histoire et plus spécialement de l'historiographie de la famille qui porte cet écu, ce qui suppose que ces matériaux existent et qu'ils soient accessibles au chercheur. À cet égard, les cas où la corrélation entre le contenu d'une armoirie et les faits historiques qui ont présidé à sa création peut être établie le plus sûrement sont les *changements d'armoiries*, qui ne furent pas rares aux XII^e et XIII^e siècles (et qui n'ont pas nécessairement donné lieu à des récits légendaires comme chez les Montmorency). Un exemple bien documenté est celui du comte **Otton IV de Bourgogne**, qui délaissa à la fin du XIII^e siècle son écu *de gueules à l'aigle d'argent* pour adopter un écu *d'azur semé de billettes d'or au lion rampant du même brochant sur le tout*. Les héraldistes expliquent ce change-

jusqu'à fixer la date de la création du supposé blason primitif (*d'or à la croix de gueules*) des Montmorency en l'an 497 !

⁶⁷ PINOÏTEAU & LE GALLO, 1966, p. 41. Ces données sont reprises dans GALBREATH & JÉQUIER, 1977, p. 286, note 15, et dans PASTOUREAU, 1993, p. 251.

⁶⁸ « Cette multiplication [...] n'avait probablement que des causes techniques (devenus plus habiles les graveurs de sceaux ont eu au XIII^e siècle tendance à multiplier les petites figures afin de meubler les vides). » (PASTOUREAU, 1993, p. 282). Graver une aiglette dans chacun des cantons de la croix n'était déjà pas chose aisée ; en placer quatre pour le simple plaisir de meubler davantage ces espaces aurait été une forme de masochisme !

ment d'armoiries par des motifs d'ordre politique : Otton IV aurait abandonné le parti gibelin, dont l'emblème était l'aigle, au profit du parti guelfe qui avait pour symbole le lion, et remplacé dans le même temps les émaux familiaux par ceux du roi de France⁶⁹. Si la thèse de l'écriture en rébus est valide, il devrait être possible de lire les motivations profondes d'Otton IV en procédant à une lecture phonétique de ses nouvelles armes (au lieu de se satisfaire d'une explication limitée à la signification symbolique attribuée à l'aigle ou au lion⁷⁰). Dans le même ordre d'idées, Louis Bouly de Lesdain a étudié en détail plus d'une vingtaine de cas de changements d'armoiries qui se sont produits dans les familles nobles du Nord de la France et sur lesquels il nous est loisible de procéder au même type de vérification⁷¹. Cela dit, toutes les devises supposées se cacher derrière les armoiries ne font pas nécessairement référence à un événement historique ou politique. Il peut s'agir d'une pensée morale, d'une sentence, d'un aphorisme, etc. Le champ sémantique vers lequel les recherches doivent être orientées est alors beaucoup moins aisé à cerner et la devise beaucoup plus difficile à retrouver. Dans certains cas toutefois, la connaissance du *cri* ou de la *devise écrite* de la famille peut fournir une piste.

⁶⁹ DE VAIVRE, 1972, repris dans PASTOUREAU, 1993, p. 64 (note 28) et p. 114 ; GALBREATH & JÉQUIER, 1977, p. 243.

⁷⁰ Cette interprétation n'explique pas par exemple, pourquoi le lion du nouveau blason est accompagné d'un *semé de billettes*.

⁷¹ BOULY DE LESDAIN, 1899-1900. Galbreath et Jéquier consacrent six pages de leur *Manuel* aux changements d'armoiries ; pour chaque cas, ils s'efforcent d'établir un lien entre l'adoption du nouvel écu et le contexte historique dans lequel cette adoption a eu lieu. Bien qu'ils avouent ne pas toujours connaître les raisons exactes de ces changements d'armoiries, ils affirment que ceux-ci sont principalement dus à des modifications de la situation féodale (comme la perte ou l'acquisition d'un fief important, une modification du lien avec le suzerain, etc.) (GALBREATH & JÉQUIER, 1977, p. 241-247). Il y a, là encore, de la matière pour un travail de déchiffrement.

Nous avons vu qu'en procédant avec le blason médiéval comme le font les épigraphistes et les cryptanalystes lorsqu'ils cherchent à déchiffrer une écriture inconnue ou codée, il est possible, d'une part d'identifier les *unités syntaxiques de la phrase en images* qui pourrait se trouver derrière chaque armoirie, d'autre part d'approcher le *contenu sémantique du message* que pourrait renfermer cette phrase. Il nous faut maintenant préciser les caractéristiques du *système d'écriture* auquel devrait correspondre, dans cette hypothèse, le blason médiéval.



5

L'hypothèse d'un système logo-syllabique sans déterminants

Avant de chercher à identifier un quelconque système d'écriture, nous devons nous assurer de l'opportunité de notre démarche. En effet, comme le rappelle Louis-Jean Calvet, « *Il faut refuser a priori d'analyser n'importe quel graphisme comme prodrome d'une écriture [...] car un système pictural peut exister en tant que tel. Il n'a pas besoin de justification linguistique* »⁷². Or on retrouve dans le blason médiéval les trois traits qui caractérisent fondamentalement une écriture, à savoir : un *support*, une *technique* et un *répertoire de formes* utilisables pour la symbolisation du langage⁷³. Cela ne suffit pas à faire du blason un système d'écriture, mais les prérequis sont bien là. Nous pouvons donc pousser plus avant nos investigations.

Face à une écriture inconnue, le premier pas à faire consiste à identifier *la langue sous-jacente*. Trois cas peuvent se présenter :

⁷² CALVET, 1996, p. 22.

⁷³ DOLLFUS & ENCREVÉ, 1982 ; cité dans CALVET, 1996, p. 68.

- *la langue est connue, mais l'écriture inconnue* ; tel a été le cas pour le déchiffrement des inscriptions en vieux persan par Grotefend ;
- *l'écriture peut être connue, la langue inconnue* ; c'est le cas de l'écriture étrusque, qui utilise l'alphabet grec mais dont la langue correspondante est encore connue de façon très imparfaite ;
- *l'écriture et la langue sont inconnues* ; il en a été ainsi du linéaire B et des hiéroglyphes égyptiens (avant l'identification des noms propres).

À l'évidence, si le blason est bien une écriture, il doit être rangé dans la première catégorie, celle des écritures inconnues notant une langue connue. En effet, nous avons indiqué à plusieurs reprises que l'idiome sous-jacent au blason est l'ancien français (dont l'usage en héraldique s'est conservé jusqu'à nos jours dans notre pays), très proche de l'anglo-normand (lequel est resté la langue technique du blason en Angleterre). Toutefois, certaines armoiries « parlantes » attestent que les langues dialectales et celles parlées dans d'autres contrées de l'Europe comme l'Allemagne ou l'Italie ont été, elles aussi, utilisées⁷⁴. Ce dernier point est d'ailleurs en accord avec ce que nous ont suggéré plus haut les indices de fréquence (voir *supra* p. 29). Il semble donc que la *langue vernaculaire* ait été l'idiome privilégié jusqu'à ce qu'une certaine homogénéisation s'opère, sans doute sous l'influence des hérauts d'armes⁷⁵. Quoiqu'il en soit,

⁷⁴ Ainsi, la famille bretonne **Avaugour** porte un pommier, qui se dit *aval gour* en breton ; la famille della **Scala** (de Vérone) une échelle (*scala* en italien) et la famille **Rossi** un écu tout rouge (*rossi*) ; la famille **Henneberg**, déjà citée, originaire de Souabe, région germanophone, porte une poule (*Henne*) perché sur un mont (*Berg*) ; etc. Michel Pastoureau note d'ailleurs que « de prime abord, il semble que la langue du blason en moyen-haut-allemand soit plus proche de la langue ordinaire qu'elle ne l'est en ancien et moyen français ». (PASTOUREAU, 1993, p. 202). Pour les termes non français, voir aussi DE BOOS, 2001.

⁷⁵ L'histoire d'une langue ne doit pas être négligée par ceux qui cherchent à déchiffrer ses formes écrites, comme le rappelle John Chadwick à propos des inscriptions grecques : « *Quand les premières inscriptions alphabétiques furent gravées, au VIII^e siècle, chaque*

nous pouvons d'ores et déjà être assurés d'une chose : c'est que, si le blason est effectivement une écriture, celle-ci sera tôt ou tard déchiffrée en vertu du principe bien connu des linguistes selon lequel « toute écriture dont on sait quelle langue elle transcrit sera un jour ou l'autre décrite. »⁷⁶

En second lieu, il convient de déterminer *le type du système d'écriture employé*. Ignace J. Gelb a montré qu'il n'y a que quatre possibilités pour confier le langage à l'écriture⁷⁷ et que tous les systèmes graphiques connus emploient l'un ou l'autre : logographique, logo-syllabique, syllabique ou alphabétique :

- si le nombre de signes employés est très petit (une trentaine) l'écriture est *alphabétique* ;
- s'il y a entre 100 et 200 signes, l'écriture est *syllabique* ;
- si leur nombre atteint plusieurs centaines, l'écriture est *logo-syllabique* ;
- si, enfin, le nombre de signes est de plusieurs milliers, l'écriture est *logographique*.

Or on peut estimer que le nombre de « signes » héraldiques se situe aux alentours de 400⁷⁸ ; par conséquent, le blason médiéval pourrait être une forme d'écriture apparentée à la famille

petit état avait déjà son propre dialecte. C'est comme si chaque comté anglais, chaque canton français, avait gardé sa forme particulière de la langue, non seulement dans l'usage parlé, mais aussi dans l'écrit. Cependant tous les Grecs arrivaient plus ou moins facilement à se faire comprendre d'un bout à l'autre du pays. » (CHADWICK, 1972, p. 24). Il devait en être de même pour les hérauts qui composaient les armoiries et qui savaient lire celles que composaient leurs pairs.

⁷⁶ CALVET, 1996, p. 248 ; FÉVRIER, 1959, p. 55 ; GELB, 1973, p. 63. Grasset d'Orcet lui-même ne dit pas autre chose lorsqu'il évoque « les règles qui conduisent avec certitude au déchiffrement de toute écriture inconnue, du moment que la langue en est connue » (GRASSET D'ORCET, 1878, *Mat. crypt.*, I, p. 34, cité *supra*).

⁷⁷ GELB, 1973.

⁷⁸ Le nombre de termes héraldiques pouvant servir de signes d'écriture répertoriés dans les ouvrages traitant du blason est variable : 382 dans *Early Blazon* (1973) de Brault, 447 dans le glossaire du *Traité* (1993) de Pastoureau et 379 dans *Les Armoiries* (1984) du même auteur, ce qui donne une moyenne de 400 environ. Même s'il ne s'agit là que d'une approximation, cela ne change rien quant à l'identification du type d'écriture car, que ce nombre de 400 soit surestimé ou, au contraire, sous-estimé, il est de toute façon très éloigné des nombres de signes caractérisant les trois autres systèmes d'écriture.

logo-syllabique, comparable en cela à l'égyptien (734 signes), au hittite (497 signes), au cunéiforme (598 signes) ou au maya (entre 800 et 900 signes)⁷⁹.

Caractères généraux des systèmes logo-syllabiques

Outre un nombre de signes s'élevant à plusieurs centaines, les systèmes logo-syllabiques ont tous en commun d'être *phonographiques* et de contenir trois classes de signes : des *logogrammes*, des *signes syllabiques* et des *déterminants*.

Un LOGOGRAMME est un signe ayant à la fois une valeur phonétique et une valeur sémantique. Par exemple, le hiéroglyphe égyptien du scarabée *khéper* a une valeur phonétique, /*khéper*/, et sert aussi à noter la notion de « devenir »⁸⁰ ; de même, le glyphe maya du jour *kin* a une valeur phonétique, /*kin*/, et un sens, « soleil », ou « jour », « temps », « période »⁸¹. Un SIGNE SYLLABIQUE possède uniquement une valeur phonétique. Il y a donc deux façons possibles d'écrire un mot : en utilisant un logogramme ou en utilisant la notation syllabique. Par exemple, pour écrire le mot « bouclier » (*pacal*), les scribes mayas pouvaient utiliser soit son logogramme, soit une combinaison associant les signes syllabiques *pa*, *ca*, et *la*⁸². Dans tous les cas, le procédé mis en œuvre, qui consiste à représenter un son par une image, est le *principe du rébus*.

Du fait de l'existence des logogrammes, la plupart des signes d'une écriture logo-syllabique possèdent deux significations tout à fait distinctes. Nous avons vu par exemple que le hiéroglyphe *khéper* signifie « scarabée », mais aussi « devenir » ;

⁷⁹ Chiffres donnés par DAVOUST, 1995, p. 22.

⁸⁰ CALVET, 1996, p. 78.

⁸¹ DAVOUST, 1995, p. 39.

⁸² CALVET, 1996, p. 214.

le logogramme égyptien du scarabée peut donc représenter le mot « scarabée », mais il peut être aussi utilisé comme un signe phonétique pour représenter le son /*kbéper*/, « devenir ». Cette ambiguïté est une source de confusion potentielle, d'où l'utilisation des DÉTERMINANTS, signes sans valeur phonétique servant à distinguer la valeur logographique correcte parmi les valeurs possibles. Les DÉTERMINANTS PHONÉTIQUES sont des signes indiquant la valeur ou une partie de la valeur phonétique du logogramme associé, tandis que les DÉTERMINANTS SÉMANTIQUES indiquent la valeur sémantique du logogramme associé.

Dans le système graphique égyptien, les déterminants sémantiques jouent un rôle d'autant plus crucial que les signes syllabiques employés dans cette écriture sont des monosyllabes ou des disyllabes finissant par une voyelle *avec la différence de voyelle non indiquée*⁸³. Les Égyptiens ne notant que les consonnes, chaque hiéroglyphe fournit un *schéma consonantique* qui peut être lu de plusieurs façons différentes. Si les Français écrivaient leur langue de la même manière que les anciens Égyptiens, le logogramme représentant un « chat », utilisé phonétiquement, pourrait noter aussi bien « shah » que « chou », « chaud », « chez », etc. De même, l'utilisation de deux logogrammes, comme par exemple la suite « chat » + « pot », noterait aussi bien « chapeau » que « chope », « chape », « chiper », etc.⁸⁴ Pour résoudre cette difficulté, les

⁸³ Ce type de signe syllabique, propre au système logo-syllabique égyptien, est classé *type II* par Gelb. Il diffère des signes syllabiques de *type I* (monosyllabes finissant par une voyelle ou une consonne), qui caractérisent le système logo-syllabique sumérien, et de ceux de *type III* (monosyllabes finissant par une voyelle), qui caractérisent le système logo-syllabique hittite (GELB, 1993, p. 86 et p. 216).

⁸⁴ Dans l'écriture hiéroglyphique égyptienne, on distingue des *signes trilitères* (de trois consonnes, comme /*hpr*/ « scarabée »), des *signes bilitères* (de deux consonnes, comme /*wn*/ « lièvre »), et même des *signes unilitères* (constituant une sorte d'alphabet consonan-

Égyptiens utilisent certains hiéroglyphes comme déterminants sémantiques. Ainsi, le signe du soleil, utilisé comme indicateur sémantique entre le signe phonétique de la massue /*bd*/ et celui du cobra /*dj*/, guide l'interprétation et mène à la lecture /*hedj*/, « briller »⁸⁵.

Il arrive également que certains signes logographiques ou syllabiques aient plusieurs valeurs phonétiques : ce sont les POLYPHONES. Par exemple, dans l'écriture maya, le logogramme « main ouverte paume vers le haut », accompagné de son cartouche, indique le glyphe du jour *manik*, et, sans celui-ci, la valeur syllabique /*chi*/, ou logographique *chih* (« daim »)⁸⁶. L'écriture cunéiforme présente, elle aussi, des signes dotés de valeurs phonétiques différentes. Par exemple, le signe désignant la bouche (*ka*) évoque en outre l'idée de dent (*zu*), de parler (*duga*), de parole (*inim*), etc. ; suivant le contexte, ce signe peut donc se lire *ka*, *zu*, *duga*, *inim*, etc.⁸⁷

Il existe aussi des HOMOPHONES. Ce sont des signes différents, mais de même valeur logographique ou syllabique. Par exemple, dans l'écriture maya, la valeur *tan* (« milieu ») peut être notée par huit signes différents, et la valeur *tabol* (« vautour ») par quatre signes distincts⁸⁸.

Maintenant que nous connaissons les caractéristiques générales des écritures logo-syllabiques, voyons s'il est possible de les retrouver, en totalité ou en partie seulement, dans le blason médiéval.

tique) par suite d'une évolution de l'écriture vers l'*acrophonie* (principe consistant à ne conserver que la consonne initiale d'un mot).

⁸⁵ CALVET, 1996, p. 81.

⁸⁶ DAVOUST, 1995, p. 41.

⁸⁷ LABAT, 1976, p. 18.

⁸⁸ DAVOUST, 1995, p. 41.

Le blason médiéval comme système d'écriture logo-syllabique

Nous avons vu que les écritures logo-syllabiques sont des *systèmes phonographiques* reposant tous sur le *principe du rébus*. Or dès le début de notre étude, l'examen des armoiries « parlantes » nous a suggéré l'idée que tous les éléments constitutifs d'un écu armorié possèdent une valeur phonétique potentielle et qu'en conséquence toutes les armoiries peuvent être intégralement lues à la manière d'un rébus. Partant, nous avons émis l'hypothèse que les écus armoriés pourraient contenir des devises en images (rappelant un fait d'armes, proclamant un droit, affichant une prétention, etc.), autrement dit des messages que leurs détenteurs s'adressaient par l'entremise des hérauts d'armes. Or, nous assure l'assyrologue Irwing Finkel, « *quel que soit le contexte, tout groupe humain qui aurait à inventer une écriture utiliserait le principe du rébus, c'est inévitable.* »⁸⁹. Il résulte de ce postulat que, si le blason médiéval est une écriture, celle-ci ne peut être que logo-syllabique.

De plus, on relève des traits qui rapprochent le blason médiéval plus spécialement de l'écriture égyptienne. En effet, non seulement il utilise, lui aussi, des figures imagées comme signes (ce qui est une caractéristique des systèmes logo-syllabiques dits hiéroglyphiques) mais, de surcroît, il emploie lui aussi des signes syllabiques dont les voyelles sont indéterminées (signes dits du type II, cf. *supra*, note 83 p. 45). En effet, l'examen des armoiries « parlantes », dans lesquelles les héraldistes s'accordent à voir les mêmes noms propres écrits phonétiquement, montre que, si la correspondance des consonnes du nom propre avec celles de sa notation figurée est

⁸⁹ *L'odyssée de l'écriture*, série documentaire de David Sington, épisode 1 : les origines, ARTE éditions.

toujours respectée, celle des voyelles est souvent approximative⁹⁰. Cette observation conduit à établir pour chaque nom propre et sa figure héraldique un schéma consonantique qui ne prend pas en compte les voyelles. Le TABLEAU III en donne quelques exemples⁹¹.

<i>nom du possesseur</i>	<i>notation héraldique</i>	<i>schéma consonantique</i>
Armynot	hermine (fourrure)	/r m n/
Basan	besants	/b s/
Candavène	quint avoines	/c d v n/ (avec d = t)
Castille	castel	/c s t/
Gebenna (Genève)	goboné	/g b n/
Heuse	housseau	/s/
Léon	lion	/l/
Lucy	lucet (brochet)	/l s/
Mailly	maillet	/m l/
Treseol	trois soleils	/tr/ /s l/

TABLEAU III – Noms propres et noms des figures héraldiques servant à les noter dans des armoiries « parlantes ». En gras, les substitutions de voyelles.

	<i>figure héraldique</i>	<i>schéma consonantique</i>	<i>noms propres notés</i>
1	biche	/b ch/	Bichet ; Bichin
2	boules	/b l/	Bol ; Bolot
3	verne	/v r n/	Verne ; Vernet ; Vernier
4	gonds	+ /g/	Hugon
5	flammes (d ^r) or	/f l m/ /r/+	Flammerans
6	vernes (d ^r) or	/v r n/ /r/+	Verneray

TABLEAU IV – Lignes 1 à 3 : figures héraldiques et schémas consonantiques correspondant chacun à plusieurs noms propres. Lignes 4 à 6 : figures héraldiques notant des noms propres de façon apparemment incomplète (+ = emplacement de la voyelle initiale ou finale qui doit être ajoutée) (exemples tirés de PRINET, 1919).

⁹⁰ Et cela même en tenant compte du fait qu'autrefois, les voyelles ne se prononçaient pas toujours de la même façon qu'aujourd'hui.

⁹¹ Le fait n'a pas échappé à Max Prinet. Dans son étude sur les figures parlantes dans les armoiries des familles franc-comtoises (cf. *supra* note 34 p. 20), cet héraldiste note en effet qu'il existe des figures « phonétiques » pour lesquelles le « rapport des consonances » est « approximatif » (PRINET, 1919, p. 37). Mais il n'en tire aucune conséquence.

Plus éloquent encore est le cas des armoiries « parlantes » dans lesquelles la même figure, donc le même schéma consonantique, note des noms propres qui diffèrent entre eux par une voyelle (TABLEAU IV, lignes 1 à 3) ; ou encore le cas de celles dans lesquelles le nom propre est noté de façon apparemment incomplète car il faut ajouter au schéma consonantique tiré de la figure héraldique une voyelle initiale ou finale pour pouvoir lire le nom dans son intégralité (TABLEAU IV, lignes 4 à 6).

En bonne logique, ce qui vaut pour les figures notant des noms propres vaut aussi pour toutes les figures contenues dans une armoirie, de sorte que la lecture complète de chaque écu peut fournir un squelette consonantique à partir duquel il est possible de construire une phrase en suppléant les voyelles. Et la grande ressemblance avec l'écriture égyptienne nous incite à penser qu'ici aussi, des figures peuvent être lues en appliquant le principe de l'*acrophonie*, c'est-à-dire en ne conservant que la consonne initiale du nom de la figure (voit *supra* la note 84 p. 45-46).

On relève par ailleurs la présence de POLYPHONES. L'exemple des noms donnés aux couleurs en est une belle illustration. On sait en effet que les traités du blason⁹² attribuent plusieurs noms à chaque couleur héraldique : un nom de métal, ou de planète, ou de gemme, voire de vertu ou de valeur morale. Le TABLEAU V donne ces équivalences (à l'exclusion des vertus et des valeurs morales qui sont des ajouts postérieurs à l'époque médiévale et le fruit d'un pédantisme aussi prétentieux que stérile⁹³). Les héraldistes modernes voient

⁹² Notamment *Le blason des couleurs* du héraut Sicile (3^e éd. 1528). Voir aussi *Le Palais de l'honneur* du père Anselme (1664), qui consacre un chapitre entier aux *Explications mystiques des Métaux, Couleurs, & Fourrures qui sont employez aux Armoiries*.

⁹³ Pédantisme contre lequel Rabelais s'en donne à cœur joie : « *Qui vous meut ? qui vous poinct ? qui vous dict, que blanc signifie foy, & bleu fermeté ? Un (dictes-vous), livre trepelu qui se*

dans toutes ces assimilations « *l'œuvre des hérauts d'armes qui, jusqu'au XVII^e siècle, ont toujours cherché à compliquer à l'excès la langue et les règles du blason* »⁹⁴. Mais on peut aussi reconnaître dans la diversité des noms donnés à chaque couleur un exemple de polyphonie. Ainsi, l'*argent* se lira « blanc », « lune » ou « perle » selon le contexte.

<i>émail</i>	<i>couleur</i>	<i>métal</i>	<i>planète</i>	<i>gemme</i>
or	jaune	or	Soleil	topaze
argent	blanc	argent	Lune	perle
gueules	rouge	fer	Mars	rubis
azur	bleu	étain	Jupiter	saphir
sinople	vert	cuivre	Vénus	émeraude
sable	noir	plomb	Saturne	diamant

TABLEAU V – Les différentes façons de nommer les couleurs héraldiques. La correspondance avec les valeurs morales, qui est une invention moderne, ne figure pas ici.

Les HOMOPHONES sont en revanche quasiment inexistantes. Les seuls exemples de termes héraldiques ayant même valeur phonétique qui viennent à l'esprit sont les couples BAR/BARRE, PLAIN/PLEIN et VAIR/VERT. Toutefois, si l'on tient compte du fait que le blason ne note pas les voyelles, des figures différentes peuvent fournir un même schéma consonantique et, partant, se lire de la même manière. Par exemple « bleu » et « blanc » contiennent le même motif consonantique /b l/ et, sous ce rapport, ils sont homophones.

Mais c'est surtout *l'absence totale de déterminants* qui retient l'attention. L'examen du blason médiéval montre en effet que celui-ci ignore complètement l'emploi de ces signes auxiliaires car il est possible d'attribuer une valeur phonétique ou sémantique à tous les éléments constitutifs d'un écu armorié. Or,

vend par les bizouarts, & porteballes au tiltre, le blason des couleurs. Qui l'a fait ? Quiconques il soit, en ce a esté prudent, qu'il n'y a poinct mis son nom. Mais au reste, je ne sçay, quoi premier en lui je doibves admirer, ou son outrecuydance, ou sa besterie » (RABELAIS, *Ceuvres complètes*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1994], p. 28).

⁹⁴ PASTOUREAU, 1993, p. 112.

nous l'avons dit, tous les systèmes logo-syllabiques connus utilisent des déterminants (encore appelés *déterminatifs*, *compléments* ou *classificateurs*) pour lever l'ambiguïté inhérente à la double lecture possible des logogrammes. Et nous avons insisté sur l'usage que les Égyptiens faisaient de ces signes qui leur étaient d'autant plus indispensables qu'ils avaient à trancher entre plusieurs lectures phonétiques possibles du fait qu'ils ne notaient pas les voyelles. On peut donc se demander pour quelle raison le blason médiéval, qui ne tenait pas davantage compte des voyelles – trait qu'il partage aussi avec les écritures sémitiques –, ignore une catégorie de signes dont l'utilité paraît si grande. Et cela d'autant plus que, si la notation des voyelles n'est pas une nécessité absolue pour les langues sémitiques, elle est en revanche indispensable pour les langues romanes⁹⁵. Dans les premières, en effet, chacun des « mots » est formé d'une même racine consonantique qui « porte » le sens tandis que les voyelles et certaines modifications consonantiques n'indiquent que la fonction grammaticale⁹⁶. Dans les langues romanes, en revanche, le système est très différent et l'adjonction de voyelles à un même motif consonantique donne des mots n'ayant aucun rapport entre eux⁹⁷. Alors quel intérêt peut-il y avoir à entretenir l'ambiguïté dans le cas du blason ?

Faut-il voir dans ce dernier une *écriture codée* qui ne peut être lue qu'à l'aide d'une *clef de déchiffrement* permettant de dissiper les équivoques ? On sait par exemple que les Anciens ont

⁹⁵ CALVET, 1996, p. 123-124.

⁹⁶ Dans ces langues, par exemple, le sens fondamental de la racine abstraite /*ktb*/ « écrire » n'est pas modifié par l'insertion des voyelles ou l'addition d'autres consonnes, qui expriment seulement des modalités : *katab* pour « il écrit », *kâtib* pour « écrivain », *kâtâb* pour « écrit, livre » (CALVET, 1996, p. 123 ; GELB, 1993, p. 90).

⁹⁷ En français, cela peut être illustré par l'exemple déjà cité p. 45, dans lequel l'ajout de voyelles au motif consonantique /*ch p*/ donne « chapeau », « chope », « chape », « chi-per », termes qui n'ont rien à voir entre eux.

utilisé un système de chiffrement consistant à remplacer les voyelles par un nombre convenu de points⁹⁸. On connaît aussi des procédés cryptographiques de substitution dans lesquels les lettres de l'alphabet clair sont remplacées par d'autres lettres prises dans le même alphabet, d'où le nom de *substitutions monoalphabétiques* qu'on leur a donné⁹⁹. Mais dans tous ces exemples, la règle de substitution employée est fixe. Ainsi, dans un message crypté cité par Énée le Tacticien (v. 357 av. J.-C.), la clef de substitution consiste à remplacer systématiquement les lettres *alpha* par un point, les lettres *epsilon* par deux points, et ainsi de suite jusqu'à sept points pour les lettres *oméga* (les consonnes restant inchangées). Or un simple coup d'œil jeté sur les TABLEAUX III et IV montre que, dans le cas du blason médiéval, les substitutions ne concernent pas toutes les voyelles et que, lorsqu'elles existent, elles ne sont pas standardisées (telle lettre n'est pas systématiquement remplacée par telle autre)¹⁰⁰. Il en résulte qu'à la lecture, les sons sont relativement bien conservés, de sorte que les substitutions paraissent relever davantage de l'*à-peu-près phonétique* ou du *calembour* que d'un procédé de chiffrement rigoureux¹⁰¹. Cela n'a rien de surprenant si l'on a en tête que, durant les trois derniers siècles du Moyen Âge, le rébus, associé aux calembours et aux jeux de mots, avait conquis la faveur générale et se rencontrait partout, solidement établi aux différents degrés de l'échelle

⁹⁸ ÉNÉE LE TACTICIEN, 2002, p. 75.

⁹⁹ SINGH, 1999, p. 31, 68 et 414 ; WRIXON, 2000, p. 180.

¹⁰⁰ Michel Aulonne voit dans le blason un codage « classé comme "*substitution monoalphabétique partielle*" dans la terminologie cryptographique » et le rapproche du chiffrement d'Énée le Tacticien (dont nous avons parlé). Il en infère un possible lien de filiation du blason avec les écritures hiéroglyphiques antiques dont le système se serait perpétué en s'adaptant à l'alphabet latin (AULONNE, 2015, p. 14 et 16). Cette déduction nous paraît pour le moins hasardeuse.

¹⁰¹ Cela rejoint ce qu'écrit Max Prinnet au sujet des figures parlantes adoptées par certaines familles franc-comtoises : « *il y a là ce qu'on appelle des calembours par à peu près. Les calembours comportent quelquefois plusieurs éléments : ce sont alors, en quelque sorte, des rébus ou des charades* » (PRINET, 1919, p. 33).

sociale¹⁰². D'un côté, le rébus flattait l'esprit frondeur du peuple¹⁰³ ; de l'autre, il alimentait la verve sarcastique des puissants qui pouvaient exprimer, par le truchement de messages à base d'équivoques composés pour eux par les hérauts d'armes, leurs aspirations ou leurs rancœurs au nez et à la barbe de ceux qui n'étaient pas en état de les comprendre.

Une autre singularité du blason médiéval est l'usage qu'il réserve aux couleurs, utilisées comme des signes d'écriture à part entière (et, qui plus est, comme des signes polyphoniques) au même titre que les figures héraldiques. Dans l'écriture maya, les signes notant les cinq couleurs – *chac* (rouge), *ꠠac* (blanc), *ek* (noir), *kan* (jaune) et *yax* (vert) – peuvent avoir un sens secondaire¹⁰⁴, mais c'est toujours à la manière des logogrammes et non des polyphones¹⁰⁵. Quant aux caractères hiéroglyphiques égyptiens, ils sont peints sur les parois des tombes ou dessinés sur les papyrus sans que les couleurs utilisées jouent un quelconque rôle sémantique¹⁰⁶. On voit donc que le statut accorde aux couleurs dans le blason médiéval est

¹⁰² « Sur toutes les folastres inventions du temps passé, j'entens depuis environ trois ou quatre cens ans en çà, on avoit trouvé une façon de devise par seules peintures, que on fouloit appeler des Rebus » (TABOUROT, 1588, f° 6, chap. II, *Des Rebus d Picardie*). « Ce sont les Sumériens qui, les premiers s'amusement à ce petit jeu ; on retrouve néanmoins trace de certaines formes de rébus dans d'autres écritures anciennes, avant de les voir réapparaître en Europe, au Moyen Âge » (WRIXON, 2000, p. 523). Voir aussi *Une culture de l'équivoque* (ROY, 1992), qui montre à partir d'exemples pris dans des domaines variés que l'art de cultiver l'ambiguïté est le trait qui caractérise le mieux l'« esprit médiéval » ; il serait donc très étonnant que le blason ait fait exception. Voir également CHARRON, 2007.

¹⁰³ Dans son *Histoire des enseignes de Paris*, Édouard Fournier explique (p. 271) que « pour les enseignes en rébus, on avait soin de reproduire en quelque sorte le langage du peuple de Paris, avec sa prononciation, dans les figures qu'on employait pour l'interpréter ». Et de citer à l'appui l'exemple (repris de Tabourot) de l'enseigne qui indiquait le nom de la rue du *Bout-du-monde* : « Un os, un bouc, un duc [oiseau], un monde sont pris pour dire : au bout du monde. »

¹⁰⁴ DAVOUST, 1995, p. 82.

¹⁰⁵ Par exemple, le terme *chac*, qui désigne la couleur « rouge », signifie également « grand ». Ainsi, le nom d'un seigneur de Palenque, *Chac Zutꠠ*, peut vouloir dire « Rouge Chauve-souris », mais aussi « Grande Chauve-souris » (*Ibid.*).

¹⁰⁶ CALVET, 1996, p. 76.

tout-à-fait original. Cela peut s'expliquer par le caractère contraint de ce système graphique : l'espace dans lequel il peut se déployer est réduit à l'extrême puisqu'il est limité au seul champ de l'écu (ou de la bannière), et les règles rigoureuses qui président à la composition des armoiries (notamment la règle de superposition et/ou de juxtaposition des couleurs) ajoutent un niveau de contrainte supplémentaire. Dans ces conditions, on conçoit que les créateurs d'armoiries aient cherché à *faire feu de tout bois* et à se servir de tous les éléments dont ils disposaient, en plus des figures du blason, pour noter leurs messages. Cela explique pourquoi les couleurs, mais aussi le nombre et la position des figures, ont été exploités comme des signes d'écriture.

Au vu de tout ce qui vient d'être dit, il apparaît qu'aucun obstacle sérieux ne peut nous empêcher de rattacher le blason médiéval à la famille des écritures logo-syllabiques. Celle-ci comprend notamment l'écriture hiéroglyphique égyptienne avec laquelle le blason présente les plus fortes similitudes (représentation figurée des signes, absence de notation des voyelles)¹⁰⁷. Il s'en distingue toutefois par des traits spécifiques dont le plus remarquable est l'absence de signes auxiliaires. Cette singularité du blason peut s'expliquer par le contexte particulier dans lequel il s'est développé et qui lui a imposé un support matériel exigü – le champ de l'écu – tout en lui permettant de cultiver l'équivoque qui était tant prisée au Moyen Âge.

¹⁰⁷ Cette grande ressemblance du blason médiéval avec l'écriture hiéroglyphique égyptienne, qui n'avait pas échappé aux auteurs cités au début de cette étude, non plus qu'à Max Prinet, ne signifie pas pour autant qu'il y ait une quelconque filiation entre les deux systèmes. Il s'agit plus vraisemblablement d'un phénomène de *convergence*, la similarité provenant de ce que toutes les civilisations ont en partage : l'esprit humain. Confronté, où qu'il soit et à quelque époque que ce soit, au même problème à résoudre, celui-ci finira toujours par trouver la même solution.

Les règles de lecture qui en résultent

Les considérations qui précèdent nous conduisent à formuler des règles permettant de lire les armoiries médiévales de la façon dont seuls savaient le faire les hérauts qui les ont composées¹⁰⁸. Car il est très probable que les chevaliers à peine dégrossis du XII^e siècle, peu sensibles à l'art¹⁰⁹, n'entendaient pas grand-chose à l'écriture en images que constituait le blason, en dehors de ce qui concernait l'histoire de leur famille¹¹⁰. Le statut des hérauts d'armes médiévaux était donc assez comparable à celui des scribes de l'Antiquité ou des civilisations méso-américaines car la question se pose aussi de savoir qui, en dehors de ces derniers, savait lire les hiéroglyphes égyptiens, le linéaire B ou les glyphes mayas.

1. Répertoire de figures et vocabulaire utilisés

À l'évidence, le stock de caractères de l'écriture héraldique a été constitué en puisant dans différents répertoires d'objets, d'animaux ou de plantes fournis par le monde médiéval. « *Tous les termes utilisés par le blason sont utilisés par d'autres techniques et d'autres domaines de la civilisation matérielle, notamment le costume et les étoffes* », note Michel Pastoureau¹¹¹. Il est étonnant que cet auteur n'ait pas fait état du fort contingent de termes techniques provenant du langage de corps de métiers autres que les TAILLEURS et les DRAPIERS : les mots *bande, barre, canton, chevron, comble, croix, étai, orle, pal, sautoir, terrasse, traverse*, et les objets qu'ils représentent ont tous été empruntés à

¹⁰⁸ Il est d'ailleurs à remarquer qu'en cryptanalyse, on appelle nomenclateurs ou *hérauts* les listes de syllabes et de noms formant des répertoires servant de code (WRIXON, 2000, p. 24 et 643).

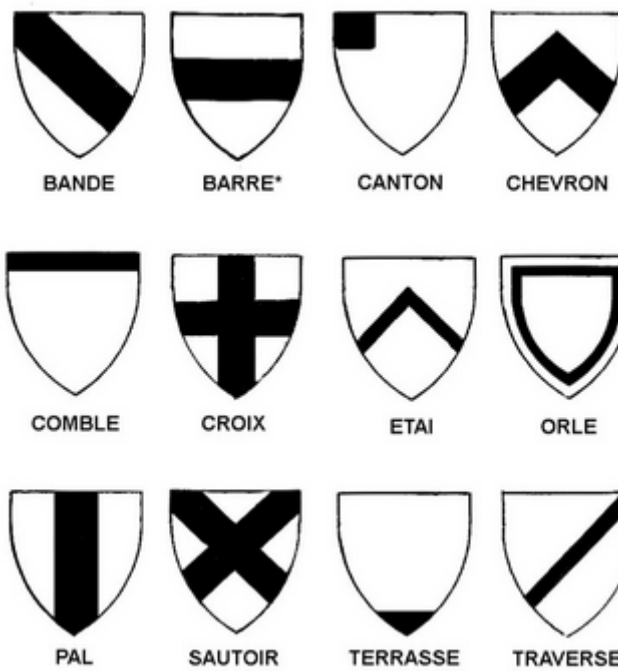
¹⁰⁹ NEUBECKER, 1977, p. 6 ; GALBREATH & JÉQUIER, 1977, p. 284.

¹¹⁰ GRASSET D'ORCET, 1879, *Mat. crypt.*, I, p. 64.

¹¹¹ PASTOUREAU, 1993, p. 198.

VOCABULAIRE EMPRUNTÉ AUX ARCHITECTES

Noms communs



*BARRE : nom donné à la FASCE dans le blason primitif

Adjectifs

ACCOSTÉ – ADOSSÉ – AFFRONTÉ – AJOURÉ – BRISÉ – CANTONNÉ –
CRÉNELÉ – DENTELÉ – ENDENTÉ – ENGRELÉ – FRETTÉ – RAMPANT

Fig. 3 – Termes du vocabulaire héraldique empruntés au répertoire de l'ARCHITECTURE. Tous figurent dans le *Glossaire de termes techniques à l'usage des lecteurs de la nuit des temps* (éd. du Zodiaque, 1989), où ils sont définis comme des termes d'architecture.

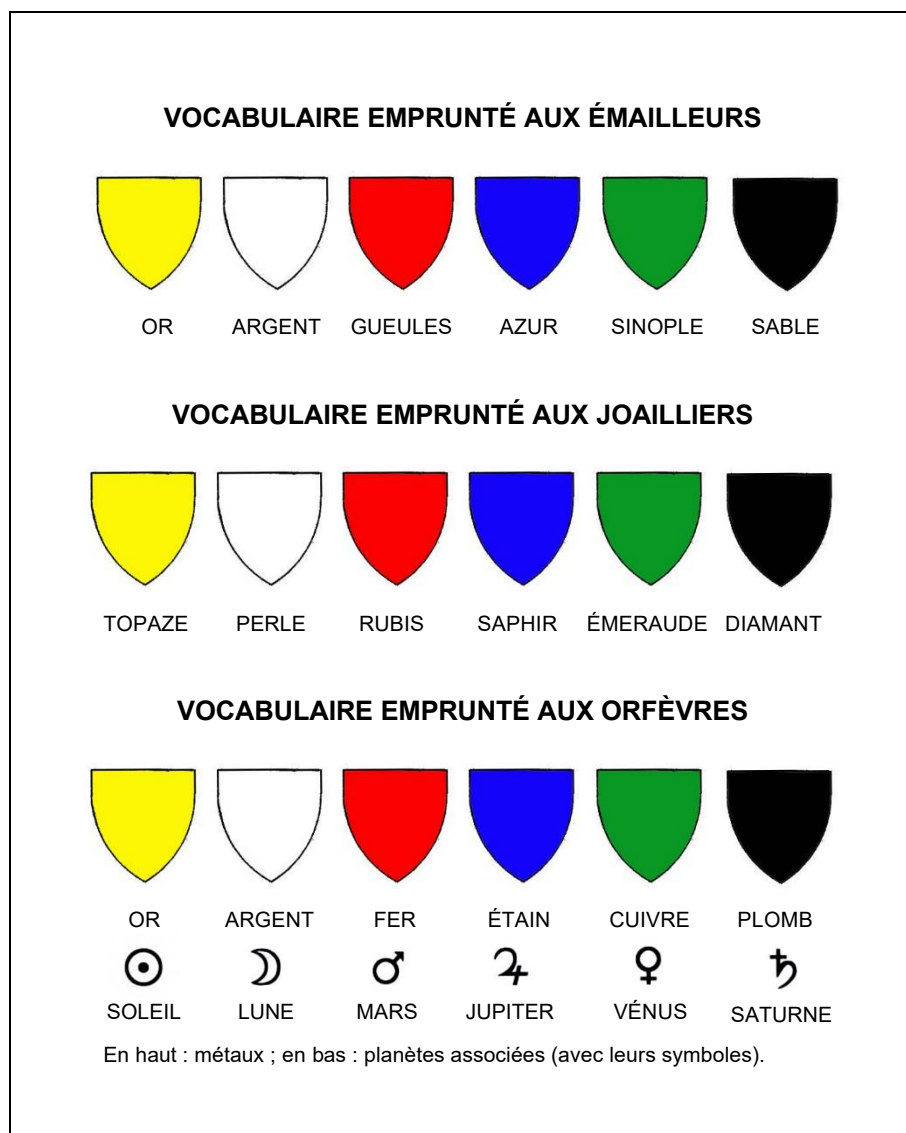


Fig. 4 – Termes du vocabulaire héraldique empruntés aux répertoires des PEINTRES ÉMAILLEURS, des JOAILLIERS et des ORFÈVRES. Chaque couleur peut ainsi être désignée par des termes différents choisis en fonction des nécessités du texte à reconstituer (voir le TABLEAU V p. 50).

l'ARCHITECTURE où ils sont restés (Fig. 3)¹¹². Par ailleurs, nous avons vu, à propos des couleurs, que le vocabulaire des ÉMAILLEURS, celui des JOAILLIERS et celui des ORFÈVRES sont, pareillement, présents dans la langue du blason (voir dans le TABLEAU V p. 50, les colonnes « émaux », « gemmes » et « métaux », et la Fig. 4 ci-dessus). Ces observations nous amènent à conclure que plusieurs corps de métiers liés aux arts ont contribué à fournir aux hérauts d'armes la langue dont ils se sont servis¹¹³. Cela dit, si la plupart des termes techniques du blason, quelle qu'en soit l'origine, se sont conservés jusqu'à aujourd'hui, certains ont disparu assez rapidement, comme *archié* (= taillé), *goboné* (= componé), *poudré* (= semé), *daunce* (= face vivrée), *endenchure* (= bordure engrêlée), *cornière* ou *corner* (= franc-quartier senestre), et il faut tenir compte de cette évolution du langage héraldique si l'on veut pouvoir lire les armoiries médiévales sans commettre d'erreur¹¹⁴.

À côté des termes techniques, la langue du blason fait appel à des mots de la langue courante. En France, nous l'avons déjà dit, l'idiome utilisé depuis l'origine est le français du XI^e siècle ; en Angleterre, c'est l'anglo-normand, qui en est très proche. Il est donc nécessaire d'avoir recours aux services des dictionnaires d'ancien français comme celui de Frédéric

¹¹² Tous ces termes figurent dans le *Glossaire* (éd. Zodiaque, 1989) où ils sont définis comme des termes d'architecture. Ces emprunts de la langue du blason au vocabulaire des bâtisseurs n'ont pas échappé à Grasset d'Orcet qui les signale à deux reprises (GRASSET D'ORCET, 1878, *Mat. crypt.*, I, p. 44 et 52).

¹¹³ Ce qui a conduit Grasset d'Orcet à faire le rapprochement entre écus armoriés et chapiteaux historiés (GRASSET D'ORCET, 1878, *Mat. crypt.*, I, p. 33 ; 1879, *Mat. crypt.*, I, p. 67-68). Ce rapprochement est assez naturel et Victor Hugo, que nous avons cité au début de notre travail, le fait spontanément : « *L'histoire entière de la seconde moitié du moyen âge est écrite dans le blason, comme l'histoire de la première moitié dans le symbolisme des églises romanes* » (*op. cit.*, p. 230). Michel Pastoureau est sur la même ligne lorsqu'il remarque que le problème de la signification des écus armoriés « *n'est [...] pas réservé à l'héraldiste. Il se pose de la même manière à l'archéologue qui cherche, par exemple, à connaître la portée des tympans et des chapiteaux historiés* » (PASTOUREAU, 1993, p. 251).

¹¹⁴ La consultation de *Early Blazon* de Gerard J. Brault s'avère indispensable à cet égard.

Godefroy¹¹⁵ pour ne pas se lancer dans de fausses pistes de lecture. En outre, les armoiries « parlantes » nous ont appris que la connaissance des dialectes locaux¹¹⁶ et celle de langues comme l'allemand¹¹⁷ ou l'italien est requise pour lire correctement les armoiries composées dans certains terroirs de France ou dans certaines contrées d'Europe.

Tous les termes employés par le blason sont représentés par des caractères figuratifs que l'on peut classer, comme Champollion l'a fait avec les hiéroglyphes égyptiens, en différentes catégories : corps célestes, être humain, quadrupèdes, oiseaux, reptiles, outils...¹¹⁸. Ces objets sont représentés soit *directement* (avec le relativisme de la symbolisation qui fait, par exemple, qu'un lion héraldique n'a pas grand-chose à voir avec un lion dessiné par un naturaliste), soit par *synecdoque*, c'est-à-dire en se servant de la partie pour désigner le tout. Les signes formés de cette seconde manière ne sont en fait rien d'autre que des abréviations des signes figuratifs (ainsi, une pomme de pin se lira « pin »)¹¹⁹.

¹¹⁵ GODEFROY *et al.*, (1881-1902). *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*. Vieweg, puis Bouillon, Paris, 10 vol.

¹¹⁶ Voir *supra* p. 42 (note 74) et PRINET, 1919, p. 34-35.

¹¹⁷ Un bel exemple est celui des armoiries « parlantes » (non imaginaires) du *Rôle d'armes de Zurich*, qui doivent être lues en allemand.

¹¹⁸ CHAMPOLLION, 1836, p. 3-5. Une étude plus poussée conduirait sans doute à réviser les seize catégories d'objets distinguées par l'égyptologue afin de les ajuster au blason, car les objets qui ont servi de modèles aux figures hiéroglyphiques ont été pris dans le monde égyptien ou africain tandis que ceux des figures du blason l'ont été dans l'univers médiéval, qui en diffère fortement. En outre, l'existence des *partitions* et des *pièces honoxables* dans le blason nécessiterait la création d'une classe spéciale. Enfin, la classification des êtres vivants proposée par Champollion, qui est celle de son temps, gagnerait à être actualisée.

¹¹⁹ Champollion distinguait trois classes de caractères hiéroglyphiques : 1° les caractères mimiques ou *figuratifs* ; 2° les caractères tropiques ou *symboliques* ; 3° les caractères phonétiques ou *signes-sous*. (*ibid.*, p. 22-49). En réalité, les deux premières catégories n'en forment qu'une, car toutes deux sont fondamentalement figuratives. Ce qui les distingue, ce n'est pas leur fonction (figurative ou symbolique), mais le degré

2. Sens général de lecture, choix et agencement des vocables

Dans un blasonnement « classique », on commence par énoncer l'émail du champ de l'écu ; suivent les pièces semées en nombre, s'il y a lieu, puis le motif principal, chargé de tels meubles et accompagné de tels autres. Si l'écu est divisé en partitions, on commence par celle qui est située le plus à dextre et la plus élevée. Lorsque plusieurs pièces sont superposées, on les énonce strate par strate en commençant par celle du dessous. Le chef, la champagne et la bordure se blasonnent toujours en dernier lieu, mais avant les francs-quartiers et les écussons portés en abîme ou ailleurs.

En lecture « blasonnée », il n'en va pas de même. Grasset d'Orcet nous prévient qu'il faut *commencer par le bas de l'écu et terminer par le haut*. Pour les armoiries très simples qui ne comportent qu'une ou très peu de figures, cette recommandation n'a pas beaucoup d'importance car les options de lecture étant limitées, il est possible de trouver la construction correcte sans trop de difficulté. Mais lorsque l'écu est chargé, savoir qu'il faut le lire en progressant de la pointe vers le chef peut être d'un grand secours¹²⁰. Cette règle est moins extravagante qu'il n'y paraît car ce sens général de lecture est le même que celui qu'e l'on doit adopter quand on déchiffre un vitrail médiéval¹²¹. Cette observation suggère qu'un corps de métier dont

d'immédiateté entre ce que l'on croit y voir de but en blanc et les notions qui leurs sont associées dans le système hiéroglyphique. La signification d'une image est en effet toujours fonction d'une convention, et ce que nous croyons voir dans un hiéroglyphe n'est pas toujours ce que les conventions hiéroglyphiques y donnaient à voir. Sur cette question, voir Pascal VERNUS, *Le déchiffrement des hiéroglyphes*, et Stéphane PONS, *Conception du signe hiéroglyphique chez Champollion*, conférences données lors du colloque 1822/2022. *Autour de Champollion : Déchiffrements d'hier et d'aujourd'hui* organisé les 1^{er} et 2 décembre 2022 par le Louvre (vidéos disponibles sur le site Internet du musée).

¹²⁰ On en trouvera plus loin un bel exemple avec les armoiries attribuées à Jeanne d'Arc.

¹²¹ À Chartres, par exemple, toutes les verrières narratives (à de rares exceptions près) se lisent de bas en haut et de gauche à droite (MAHNES-DEREMBLE, 1993, p. 298-379).

nous n'avons pas encore parlé, celui des MAÎTRES VERRIERS, a contribué, lui aussi, à l'élaboration de la langue du blason et des règles qui régissent sa lecture.

Il faut, après cela, choisir les termes qui serviront à composer la devise, ce qui suppose que l'on sache faire la part de ce qui, dans un écu armorié, est essentiel – donc signifiant – de ce qui relève de la fantaisie du héraut qui l'a composé et qui est par conséquent superflu. Comme l'écrit Michel Pastoureau, « *il ne faut [...] jamais perdre de vue que la représentation des armoiries au Moyen Âge est toujours moins rigoureuse que celle qu'enseignent les manuels* »¹²². Et Gerard Brault abonde dans le même sens lorsqu'il indique, par exemple, que le blason primitif ne mentionne pas toujours les différents attributs du lion, comme la couronne ou la queue fourchue¹²³, ce qui laisse à penser que ces détails sont sans réelle importance. De son côté, la sigillographie nous apprend, par exemple, que les premiers sceaux armoriés de la **maison de Coucy** portent tantôt le fascé de vair et de gueules bien connu, tantôt trois fascés de vair sur champ de gueules¹²⁴ ; cela prouve que ce qui prime ici, c'est la division de l'écu en bandes horizontales alternées de gueules et de vair, quel qu'en soit le nombre. De même, les **comtes de Genève** ont porté un écu échiqueté d'or et d'azur avant d'adopter un équipollé des mêmes émaux ; dans cet exemple, l'idée qui prévaut est à l'évidence la division du champ de l'écu en carrés réguliers alternativement or et azur. On pourrait multiplier les exemples, cela ne ferait que confirmer ce constat formulé par Louis Bouly de Lesdain, à savoir qu'au Moyen Âge, « *on demande à l'artiste, peintre ou graveur, qui reproduit un écu, de respecter les grandes lignes, mais pour le détail, une assez large part était abandonnée*

¹²² PASTOUREAU, 1993, p. 65.

¹²³ BRAULT, 1972, p. 228.

¹²⁴ DOUËT D'ARCQ, 1863, n° 1908, 1911, 1912 et 1918, p. 550-551. *L'Armorial Sicile* attribuée également *de gueules à trois fascés de vair* aux Coucy (POPOFF, 1981, n°93 p. 111).

à sa fantaisie. »¹²⁵ Ce sont ces « *grandes lignes* », et par conséquent les seules figures héraldiques qui les composent, qu'il faut identifier dans chaque écu armorié, en négligeant les variations de détail qui, elles, sont dépourvues de signification¹²⁶.

Les termes retenus doivent être ensuite ordonnés, toujours d'après Grasset d'Orcet, non pas en une phrase structurée, comme le font les héraldistes, mais en formant une suite de mots (comme dans le langage dit « télégraphique ») agencés de façon à construire des *vers de huit syllabes* se terminant tous par une *rime en L*. Où notre auteur est-il allé chercher ces deux règles ? Pour la première, la réponse est facile : l'octosyllable est la forme la plus ancienne des vers français, celle qui a été employée couramment aux XII^e et XIII^e siècles dans la poésie didactique comme dans les romans¹²⁷. L'utilisation de cette métrique dans la langue du blason n'a donc rien de surprenant, d'autant que le groupe des hérauts qui composaient les armoiries entretenait des liens étroits avec celui des MÉNESTRELS et des TROUBADOURS, d'où il était issu¹²⁸. Reste la rime en L¹²⁹.

¹²⁵ BOULY DE LESDAIN, 1897, p. 70.

¹²⁶ . On ne peut s'empêcher de faire ici le rapprochement avec les glyphes mayas. Michael Coe explique en effet que, bien que leur système d'écriture soit régi par des règles très strictes, les scribes mayas pouvaient donner libre cours à leur créativité (documentaire ARTE *Le Code Maya enfin déchiffré*). Jean-Michel Hoppan ajoute de son côté que, pour cette même raison, les mayanistes doivent être capables de saisir, au-delà de toutes les variations qui peuvent être faites, ce qui est vraiment essentiel (vidéo CNRS *Les langues anciennes, ont-elles quelque chose à nous dire ?*). Le fait que les scribes mayas disposaient de surfaces réduites (les glyphes) pour écrire leurs textes a peut-être stimulé leur créativité de la même façon que l'espace limité des écus a aiguisé celle des artistes qui composaient les armoiries.

¹²⁷ RAYNAUD DE LAGE, 1977, p. 151.

¹²⁸ Après avoir souligné « *la parenté des hérauts et des musiciens* », Werner Paravinci précise : « *Au cours du XIII^e siècle, la figure du héraut émerge d'un groupe qu'il ne quitte cependant jamais complètement : ce sont les musiciens, ménestrels, trompettes, récitateurs (Sprecher), fous et amuseurs de toutes sortes* » (PARAVINCI, 2005, p. 475).

¹²⁹ Grasset d'Orcet emploie aussi l'expression « *assonance en L* » (*Mat. crypt.* I, p. 71, 82 et 85), mais cette appellation est impropre car, en toute rigueur, le terme « *assonance* » désigne la répétition en fin de vers *de la même voyelle accentuée*. Il parle encore de « *syllabe où entre la lettre L* » (*Mat. crypt.* I, p. 43) ou affirme ailleurs que « *la dernière syllabe, et quelque-*

L'espace nous manque ici pour détailler ce point qui demande plus qu'un mot d'explication, mais le lecteur trouvera à l'ANNEXE 3 des éclaircissements relatifs à cette question. Dans les cas où le vers est très court, le nombre de syllabes peut être obtenu en ajoutant le mot « cartel » qui, de plus, fournit la rime en L s'il est placé en fin de vers¹³⁰. D'après Littré, « cartel » est synonyme en héraldique d'« écu »¹³¹. En langue « blasonnée », ce terme fait office de logogramme car il peut être utilisé, selon les besoins, soit pour sa valeur sémantique (avec le sens d'*écu*), soit pour sa valeur phonétique (« car tel » = *car c'est ainsi*).

Dans le décompte du nombre de pieds, il faut encore tenir compte du *principe de position*, qui se fonde sur la valeur phonétique que peut conférer sa position à une figure¹³². Ce principe intervient lorsque, par exemple, deux figures sont placées l'un au-dessus de l'autre, comme dans les armoiries « parlantes » de la famille **Surjet**, qui montrent un rosier placé

fois la pénultième, doivent contenir la lettre L. » (*Mat. crypt.* I, p. 288). Dans tous les cas, une lettre L est positionnée en fin de vers.

¹³⁰ Le nombre de syllabes peut être parfois réduit à six, ce qui correspond, là encore, à une métrique ancienne, héritée des Grecs et des Romains (chez qui l'*hexamètre* était le vers héroïque employé dans l'épopée). Par ailleurs, dans un vers, le nombre de *syllabes* ne correspond pas nécessairement au nombre de *pieds*. Ainsi, un vers *iambique* de huit syllabes est formé de quatre pieds (un *iambe* étant un pied composé de deux syllabes, une brève suivie d'une longue).

¹³¹ Le dictionnaire Godefroy indique (I, p. 790) que le terme médiéval *cartele* est synonyme d'*ancone*, autre forme du mot *icone* (I, p. 284 et IV, p. 539) Alain Rey précise de son côté que l'ancien français *icone* « image » (v. 1220) est un emprunt au bas latin *icona* (VI^e s.) du grec byzantin *eikonia*, pluriel de *eikonion* « petite image » (v. 1208) ; il ajoute que la forme *ancone* « enseigne des Byzantins » (v. 1208) est probablement empruntée à l'italien (REY *et al.*, 1992, p. 990). Ces données confirment le sens du mot *cartel* avancé par Littré (« image portée par un écu »). Mais elles montrent aussi que ce terme *cartel* ne doit pas être confondu ici avec son homonyme désignant un écrit par lequel on défie quelqu'un pour un combat singulier ou dans un tournoi (et qui, lui, n'est pas antérieur au XVI^e siècle).

¹³² GELB, 1993, p. 23.

sur un jet d'eau¹³³, ce qui donne phonétiquement *Surjet* sans qu'aucun signe ne représente la syllabe *sur*. Dans le cas d'une figure reproduite en plusieurs exemplaires, la mention de leur nombre peut, de la même manière, noter une syllabe bien que celle-ci ne soit pas représentée par un signe¹³⁴, comme dans les armoiries « parlantes » de la famille **Tricornet** où l'on voit trois cornets de chasse¹³⁵, ce qui se lit *tricornet* sans que la syllabe *tri* soit notée par un signe spécifique. À l'inverse, il faut avoir à l'esprit qu'en ancien français, certaines syllabes s'élisent régulièrement (les articles *le* ou *la*, les pronoms personnels *me*, *te*, *se*, *le*, *la* devant le verbe, les possessifs *ma*, *ta*, *sa*, la particule négative *ne* ou la préposition *dè*) ou de façon facultative (l'article singulier *li*, les pronoms *me*, *te*, *se*, *li*, *la* après le verbe, les pronoms *qui* et *que*, la conjonction *se*, l'adverbe *si* et la particule de coordination *ne*)¹³⁶.

Le sens général de lecture de bas en haut ainsi que l'emploi d'octosyllabes terminés par une rime en L apparaissent, à la réflexion, comme deux moyens permettant de pallier, dans une certaine mesure, l'absence de déterminants dans le blason médiéval. Joint à la connaissance du contexte, ils peuvent contribuer à guider le lecteur dans ses déchiffrements, lesquels, sans cela, risqueraient de s'orienter vers de fausses solutions, le décryptage d'une image, aussi simple soit-elle, étant toujours matière à interprétations multiples.

¹³³ PRINET, 1919, p. 34.

¹³⁴ Cela corrobore le fait que, comme nous l'avons dit plus haut, tous les éléments constitutifs d'une armoirie, y compris le nombre et la position des figures, ont vocation à être exploités phonétiquement.

¹³⁵ PRINET, 1919, p. 34 (voir aussi p. 18).

¹³⁶ RAYNAUD DE LAGE, 1977, p. 153-154.

3. Mode de lecture de la suite de mots obtenue

Une fois le ou les vers construit(s), la première étape concrète de la lecture d'une armoirie consiste à *isoler le squelette consonantique* de la suite de mots. Une des difficultés de cette étape vient du fait qu'on ne doit pas tenir compte des consonnes « muettes ». Or la phonétique originelle des mots a souvent été perdue, ce qui nous pousse aujourd'hui à prononcer toutes les lettres, spécialement les consonnes finales (alors que leur présence n'est souvent que la trace laissée dans l'orthographe par la superposition des accents). C'est d'ailleurs le cas du mot « rébus » lui-même, qui doit se prononcer comme « abus » et non comme « autobus ». « *Qui n'a pas conscience de la prononciation du mot et donc de son histoire*, écrit à ce propos Maxime Préaud, *aura de la difficulté, quelle que soit sa capacité de déduction, à déchiffrer un rébus.* »¹³⁷ Une autre difficulté est due aux consonnes dont la prononciation a varié selon les époques. Ainsi, le /ch/ aspiré peut se confondre avec le /c/ et, inversement, le /s/ est souvent chuinté.

L'étape suivante consiste à *insérer de nouvelles voyelles* dans la structure consonantique obtenue et à former de nouveaux mots en procédant à un redécoupage du texte. Cette gymnastique mentale est exactement la même que celle à laquelle se livrent les lecteurs des hiéroglyphes égyptiens, pour qui toute figure représente, non pas un bloc compact ou se prononçant réellement, mais comme un squelette consonantique se prêtant à des vocalises variées¹³⁸ L'étude des armoiries « parlantes »

¹³⁷ PRÉAUD, 2004, p. 17. L'élision de la consonne finale peut conduire à l'acrophonie (cf. *supra* p. 45-46 note 84). Ainsi, de même que Champollion a montré comment un hiéroglyphe comme la bouche (ro) peut noter le /r/ ou un hiéroglyphe comme la main ouverte (tot) peut noter le /t/ (*Lettre à Dacier*, p. 12), Grasset d'Orcet explique que, dans le cas du blason, « *la rose, ou roue, n'a jamais d'autre valeur que celle de la lettre R* » (*Mat. crypt.* I, p. 283) et que *manche y a valeur du m ; arc de ar ou r, etc.* » (*Mat. crypt.*, II, p. 54).

¹³⁸ FÉVRIER, 1959, p. 127.

nous a toutefois appris que le remplacement par de nouvelles voyelles n'est ici que partiel, et on peut présumer qu'il en est de même pour le redécoupage des mots, qui ne doit pas être davantage systématique. Il faut donc procéder ici en usant du *principe de parcimonie*, c'est-à-dire en remplaçant le nombre minimum de voyelles nécessaire pour obtenir une nouvelle phrase ayant du sens. C'est ce qui différencie l'à-peu-près phonétique ou le calembour d'un cryptage méthodique et rigoureux. Il faut aussi tenir compte, une fois encore, de l'évolution de la prononciation depuis le Moyen Âge, qui concerne les voyelles aussi bien que les consonnes. Par exemple, jusque dans un passé récent, *fois* se prononçait « fouet » et *roi* se disait « rouet ». Ce genre de changement dans la prononciation des voyelles n'est pas sans incidence sur la façon de lire une écriture en images comme le blason.

L'ultime étape est *la traduction en français moderne* du message obtenu à l'issue des différentes étapes que nous venons de détailler.



6

Quelques exemples de traductions expérimentales

Comme Ventris l'a fait en proposant son *experimental vocabulary* à l'issue de ses premières recherches relatives au déchiffrement du linéaire B¹³⁹, nous allons maintenant appliquer les règles énoncées dans les pages qui précèdent à des exemples concrets. Pour chacune des armoiries que nous étudierons, nous rechercherons les éléments de contexte pouvant nous donner une idée du message qui se dissimulerait derrière ses figures, puis nous proposerons une lecture de celle-ci en énonçant successivement :

- le blasonnement conventionnel (en italique) ;
- la lecture brute (avec squelette consonantique en capitales) ;
- la lecture rectifiée (après substitution des voyelles et redécoupage des mots) ;
- la transcription de cette dernière en français moderne.

La lecture des figures les plus fréquemment rencontrées est donnée dans l'ANNEXE 1.

¹³⁹ CHADWICK, 1972, p. 107.

Les abréviations DG et EB désignent respectivement le *Dictionnaire* de GODEFROY et *Early Blazon* de BRAULT.

Nous commencerons par une situation simple qui n'offre guère matière à contestation : celle des armoiries dont le caractère « parlant » est unanimement reconnu et dont la lecture phonétique complète donne seulement des indications sur l'identité du personnage qui les porte. À cet égard, les deux exemples les plus représentatifs sont les armoiries attribuées au **roi du Portugal** et au **roi du Maroc** par le compilateur du *Rôle d'armes de Zurich*. Tout le monde s'accorde pour voir dans ces deux écus des armoiries parlantes, le premier affichant une *porte* (pour *Portugal*), le second trois *rocs* d'échiquier (pour *Maroc*)¹⁴⁰, ce qui montre au passage que les héraldistes ne sont pas parvenus à lire les noms *complets* de ces deux royaumes¹⁴¹. On en a déduit que le héraut qui a composé ces deux armoiries s'exprimait en français et que, ne connaissant pas les armes des royaumes lointains, il leur a attribué des armoiries imaginaires. Si tel est le cas, les seules devises que ce héraut était en mesure

¹⁴⁰ NEUBECKER, 1977, p. 136. PASTOUREAU 2004a, p. 37 ; 2007, p. 78 ; 2008, p.190 ; 2009, p. 183. Ce dernier affirme que le compilateur du *Rôle d'armes de Zurich* attribue aussi au **roi de Galice** un écu orné d'un calice, ce qui est faux (les seuls calices que l'on trouve dans ce recueil sont les trois calices d'or sur champ d'azur de la famille **Stofen**).

¹⁴¹ Cette myopie des héraldistes vient du fait qu'ils considèrent en général que, dans une armoirie « parlante », un seul élément est censé « parler ». C'est ce qui a conduit par exemple Michel Pastoureau à ranger l'écu portant trois épis d'orge de Pierre d'**Orgemont** dans la catégorie des armoiries dont le nom de la figure reproduit « *une partie du nom seulement du possesseur* » (PASTOUREAU, 2004a, p. 37 ; 2007, p. 76-77 ; 2008, p. 188. 2009, p. 180), alors que l'épi représente l'orge mûr, autrement dit l'*orge monté* (à graine), par opposition à la gerbe, autre représentation héraldique de cette graminée. De même, en dissertant sur les armoiries parlantes du *Rôle d'armes de Zurich*, le même auteur range dans la catégorie des « *relations directes portant sur une partie du nom seulement* » celles des **Wolfurt** parce qu'il a reconnu dans celles-ci un (en réalité deux) loup (*Wolff*), mais qu'il n'a pas vu le gué (*Furt*) figuré par une champagne fascée-ondée ; ou bien celles des **Hirschcheck** parce qu'il a identifié dans celles-ci un cerf (*Hirsch*) tout en ignorant la pente hérissée de pointes en forme d'angles (*Eck*) gravie par ce dernier ; ou encore celles des **Helmshoven** parce qu'il n'a pas remarqué que le heaume (*Helm*) qui figure dans celles-ci ne porte ni cimier, ni lambrequins, autrement dit qu'il est découvert (*offen*) (voir POPOFF, 2015, p. 22).

de composer ne pouvaient dire en substance que quelque chose du genre : « *ceci est l'écu du Portugal* », ou « *voici les armoiries du roi du Maroc* ». De fait, c'est bien ce qu'il est possible de lire dans les deux écus armoriés en question :

LE ROI DU PORTUGAL



D'azur à la porte d'argent ouverte d gueules, sommée d'une boule d'or.

CaRTeL BaiLLe PeRLée PoRTe ou* GueuLes

CaRTeL BaiLLé** PaR Le PoRTuGaL

Écu porté par le Portugal.

*ou = « en la » (EB, p. 251)

***bailler* = « donner », mais aussi « porter » et, avec changement de point de vue, « recevoir », « accepter » et « saisir » (REY, p. 164)

La boule d'or sommant la porte est un détail non signifiant (elle semble d'ailleurs absente du cimier, qui reproduit le meuble de l'écu).

Michel Popoff signale (2015, p. 50) une variante des armes imaginaires attribuées au Portugal, dont la lecture ne diffère guère de celle donnée ci-dessus :

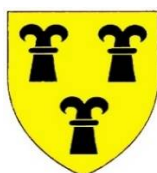
De gueules à la porte à deux battants d'argent ouverte du champ.

CaRTeL Rou PeRLée PoRTe ou GueuLes

CaRTeL Roi PouR Le PorTuGaL

Écu du roi pour le Portugal.

LE ROI DU MAROC



D'or à trois rocs d'échiquier de sable.

SoL TROis DiaMas RoCs CaRTeL

SuLTan Roi Du MaRoC CaRTeL

Écu du sultan roi du Maroc.

Michel Popoff signale (2015, p. 50) une variante qui peut se lire à peu près de la même manière :

D'or à quatre rocs de sable roués d'or.

SoL QuaRRe DiaMas RoCs CaRTeL

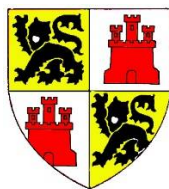
SeuL Qu'a Roi Du MaRoC CaRTeL

C'est le cartel que seul possède le roi du Maroc.

Nota – Dans les blasonnements, les rocs sont parfois dits *roués d'or* ou *de gueules*, détail qui ne nous paraît pas signifiant.

Otto Neubecker range aussi dans la catégorie des armes parlantes imaginaires du *Rôle d'armes de Zurich* celles du **roi d'Espagne**¹⁴². L'écu est un écartelé aux armes de **Léon** (au 1 & 4) et de **Castille** (au 2 & 3). Visiblement, le compilateur ne connaissait pas plus les armoiries de ces deux royaumes que celles du Portugal et du Maroc, car il les a manifestement composées de la même façon :

LE ROI D'ESPAGNE



Écartelé, au 1 & 4 d'or au lion passant de sable, au 2 & 3 d'argent à la tour de gueules.

Léon CaRTeL SoL CouRant* Lion SaBLe
 CaRTeL SeuL Qu'au Roi Léon Se BaiLLe
 C'est le seul écu qui se donne au roi de Léon.
 **courant* est syn. de « passant » (EB, p. 152 et 258).

Castille CaRTeL PeRLé Rou CaSTeL
 CaRTeL PouR Le Roi CaSTiLLe
 Écu pour le roi de Castille.

On peut ajouter à la suite de ces trois exemples d'armoiries « parlantes » l'écu porté par John **Maltravers**, évoqué *supra* (note 38 p. 22) car il s'agit, là encore, d'armoiries qui ne notent rien de plus que l'identité de leur possesseur. C'est en tout cas ce qui ressort de la lecture ci-après :

JOHN MALTRAVERS



De sable fretté d'or.

SaBLe JauNes MaiLLeS TRaVeRs CaRTeL
 Se BaiLLe JohN MaLTRaVeRs CaRTeL
 C'est l'écu que se donne John Maltravers.

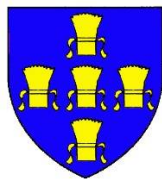
Avec l'écu des **Candavène**, nous sommes toujours en présence d'armoiries « parlantes » (voir *supra* p. 18 et Fig. 1),

¹⁴² NEUBECKER, 1977, p. 136.

mais cette fois, celles-ci ne se limitent pas à afficher le nom ou le rang social du personnage qui les porte. L'examen du contexte historique devient nécessaire pour lire le contenu de l'écu armorié dans son intégralité.

D'après Jean-François Nieus¹⁴³, à qui nous empruntons les renseignements qui suivent, il faut attendre les empreintes sigillaires des années 1220 pour découvrir la forme définitive des armes des Candavène, à savoir un groupe de cinq gerbes posées en croix. Toutefois, certaines données indiquent que ces armoiries existaient avant 1179 et il est acquis qu'au moins trois des quatre fils d'Hugues III Candavène (mort en 1144/1145) les ont utilisées et transmises. Il est non moins certain que, si ces trois dynastes ont tenu à s'approprier les attributs de leur père, c'était autant pour s'imprégner de sa gloire posthume que pour manifester la continuité du pouvoir. De fait, Hugues III passe pour avoir été un personnage ambitieux et soucieux de son image, exprimant des revendications politiques sans précédent chez un représentant de cette famille comtale. Il résulte de ces considérations que le choix des armoiries familiales s'inscrit dans la continuité de l'action développée par la figure imposante d'Hugues III. Ce qui nous donne une clef de lecture :

CANDAVÈNE



D'azur à cinq gerbes d'avoine d'or posées en croix.

BaiLLie en CRoix QuinT* aVoiNes SoL

BaiLLie en CRois CanDaVèNe SeuL

Crois en l'autorité souveraine du seul Candavène.

*« cinq » se lit ici *quint*, comme dans QUINTEFEUILLE.

¹⁴³ NIEUS, 2006, p. 206-211.

Autre exemple d'armoiries « parlantes » dont la lecture complète exige une connaissance des circonstances dans lesquelles elles furent composées : celles des **comtes de Genève** (voir *supra* p. 18 et Fig. 1). La plus ancienne représentation connue des armes de cette dynastie figure sur un sceau équestre du comte Guillaume II (empreinte de 1224). On y reconnaît un échiqueté, qui deviendra un équipollé sous son petit-fils Aymon II (1265-1280). On peut donc en déduire que l'idée qui a présidé à la conception des armes de cette famille consiste à diviser le champ de l'écu en carrés réguliers, quel qu'en soit le nombre (cf. *supra*, p. 61). Or, dans le blason primitif, ce mode de division d'une surface était appelé *goboné*¹⁴⁴. Par ailleurs, en latin médiéval, Genève se nommait *Gebenna*. Tout porte donc à croire que les comtes de Genève avaient adopté des armoiries « parlantes ». Mais pour quelle raison ?

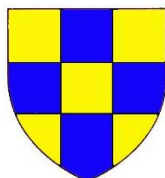
Les historiens nous apprennent qu'au début du XIII^e siècle, les comtes de Genève furent évincés par l'évêque de la ville dont ils portaient le nom, et qu'ils durent élire résidence ailleurs. C'est ainsi que Guillaume II fut non seulement le premier de son lignage à faire usage de sceaux armoriés, mais aussi le premier à résider au château d'Annecy¹⁴⁵. En arborant des armoiries « parlantes », c'était donc, au-delà de son titre de *comes gebennensis*, le nom de la cité dont il avait été chassé qu'il étalait sur ses sceaux. Dès lors, on peut voir dans ce geste, repris par tous ses successeurs, une façon de continuer à élever des prétentions sur la cité des bords du Léman que la pression des événements leur avait fait perdre et sur laquelle ils estimaient avoir toujours des droits¹⁴⁶. Ces considérations conduisent à lire les armes de cette famille de la façon suivante :

¹⁴⁴ BRAULT, 1972, p. 152 et 217.

¹⁴⁵ DUPARC, 1955, chapitres II, III et IV.

¹⁴⁶ GRANDCHAMP, 2014.

LES COMTES DE GENÈVE



Cinq points d'or équipollés à quatre d'azur.

GoBoNNé BaiLLe et oR CaRReLs

GeBeNNa BaiLLe oRes QUeReLe*

Genève me donne maintenant matière à revendication.

**querelle* = « contestation », « revendication juridique »
(DG, VI, p. 502).

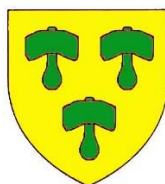
Avec l'écu des **Mailly**, nous sommes cette fois en présence d'armoiries « parlantes » (voir *supra* p. 18 et Fig. 1) dont la lecture complète ne prend tout son sens que si on l'associe à la devise écrite portée par cette même famille « *Hogne qui voudra* », c'est-à-dire « Grogne qui voudra ». Sachant en effet qu'en ancien français :

- *orature* signifie « discours », « éloquence » (DG, V, p. 613) ;

- *si* veut dire (notamment) « assez », « autant », « à un tel point » (DG, VII, p.414) ;

nous sommes conduits à lire l'écu des Mailly de la façon suivante :

MAILLY



D'or à trois maillets de sinople.

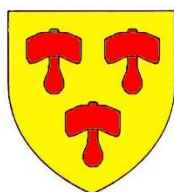
oR à TeR MaiLLets SiNoPLe

oRaTuRe MaiLLy Si Ne PLâit

Le discours de Mailly n'est pas fait pour plaire.

Cette sentence en images et la devise écrite citée plus haut se complètent très bien l'une l'autre, la réunion des deux disant en substance : « *si mes propos vous déplaisent, grognez autant qu'il vous plaira* ».

Une branche des Mailly a substitué des maillets de gueules aux maillets de sinople de l'écu familial, ce qui ne change pas fondamentalement la teneur du message qu'elles véhiculent :



D'or à trois maillets de gueules.
 oR à TeR MaiLLets Tous De GueuLes
 oRaTuRes MaiLLy Tous Des GouLs*
 Le discours de Mailly sont tous des ordres.

**goul* (ou *gouille*, *gul*, *gollée*,...) = « cri », « parole », « proclamation » ou « ordre » (DG, IV, p. 305).

Pour terminer avec cette catégorie d'armoiries, nous envisagerons un dernier cas : celui d'armoiries considérées à tort comme « parlantes » par suite d'une lecture trop hâtive des figures qu'elles contiennent. L'exemple des tourteaux des **comtes de Boulogne** en est une bonne illustration.

Les plus anciennes représentations de l'écu aux trois tourteaux des comtes de Boulogne qui nous sont parvenues sont celles qui figurent sur les sceaux armoriés d'Ida de Boulogne (empreinte de 1201) et de Gérard de Gueldre, son deuxième mari (empreinte de 1181)¹⁴⁷. Michel Pastoureau assimile ces trois tourteaux à des « boules » ou *bollae* et affirme que ce sont « *les emblèmes parlants du comitatus Boloniensis* »¹⁴⁸. Mais cette interprétation est loin d'être satisfaisante, d'une part parce que ces figures prétendent « parlantes » ne noteraient qu'une partie seulement du nom de la famille qui les porte, d'autre part parce qu'elle n'explique pas pourquoi les trois tourteaux de gueules sur champ d'or se retrouvent aussi sur les écus portés par d'autres familles comme les **Courtenay** (et leur branche de **Devonshire**), les **Hesmont**, les **Vigne-**

¹⁴⁷ BEDOS-REZAK, 2015, p. 195-196.

¹⁴⁸ PASTOUREAU, 2007, p. 80 et 2008, p. 192.

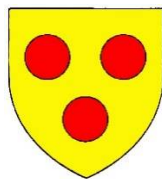
mont¹⁴⁹ ou encore les **Boisot**¹⁵⁰. De surcroît, Alain Rey nous apprend que le mot « boule », issu du latin *bullā*, « bulle d'air », n'a pris le sens général d'« objet sphérique » qu'en 1330-1332¹⁵¹.

Il résulte de ces observations que nous avons affaire ici, non pas à des armoiries « parlantes », mais à des armoiries notant une maxime adoptée concurremment par plusieurs familles qui l'ont trouvée à leur goût :

Nota – Pour déchiffrer cette maxime, il faut savoir qu'en ancien français :

- *tourteau* a d'abord désigné une sorte de pain bis de forme ronde (REY, p. 2144) ;
- le mot francique *bolla* (qui a donné en picard *boulenc* (fin XII^e s.) d'où est issu « boulanger ») désigne lui aussi un « pain rond » (*ibid.*, p. 259) (mais cela ne fait pas pour autant de l'écu porté par les comtes de Boulogne des armoiries « parlantes ») ;
- *tribol* veut dire « peine », « tourment », « souci » (DG, VIII, p. 68) ;
- *roi* signifie « ordre », « mesure », « règle », et également « rang » (*ibid.*, p. 222).

LES COMTES DE BOULOGNE



D'or à trois tourteaux de gueules.
SoL RouGes TRi BoLLas
SeuL Roi J'ai TRiBoL
De mon seul rang j'ai souci.

¹⁴⁹ POPOFF, 1981, p. 222.

¹⁵⁰ GAUTHIER, 1911 ; n°649, p. 56 et pl. 7.

¹⁵¹ REY *et al.*, 1993, p. 259. Cela rend encore moins recevable l'explication de Michel Pastoureau selon laquelle les trois « boules » figureraient déjà sur la bannière d'Eustache II, comte de Boulogne (mort en 1088) telle qu'elle est représentée sur la broderie de Bayeux ; ces « boules » seraient ensuite passées sur les monnaies, notamment sur celles frappées vers 1165-1170 par Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne ; puis, à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle, elles seraient venues charger l'écu des sceaux armoriés dont nous avons parlé plus haut (PASTOUREAU, 1993, p. 309-310 et 2009, p. 33). Ce joli scénario est déjà mis à mal par un simple examen de la broderie de Bayeux où l'on voit des « boules » sur nombre de boucliers et de bannières (celle dont parle Pastoureau n'étant d'ailleurs pas portée par Eustache de Boulogne, allié du duc de Normandie, mais par un fantassin de l'armée saxonne adverse). D'autre part, l'argument tiré de l'étude des monnaies est sans valeur car la « boule » est un motif numismatique courant sur les monnaies du haut Moyen Âge et par conséquent loin d'être propre aux comtes de Boulogne (BEDOS-REZAK, 2015, p. 195-196, note 27).

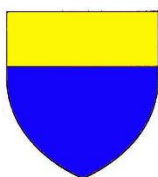
Nota – La devise écrite des comtes de Boulogne, *Stemmata quid faciunt ?* (« À quoi servent les armoiries ? »), qui est plus moderne, ressemble à un commentaire ironique de la devise en images qu'ils affichent sur leur écu.

Les quatre exemples que nous allons examiner à présent nous ont servi à illustrer, dans la Fig. 2B, le cas des *motifs récurrents présentant de légères variations*. Ces quatre armoiries appartiennent à quatre familles qui n'ont rien en commun, ce qui exclut une explication par un lien de parenté ou un événement historique familial et incite à orienter les recherches du côté d'une maxime de portée générale (**Bulleux**), présentant des variantes incluant des propositions incidentes différentes (**Poitiers**, **Melun** et **Tourteville**).

Nota – Pour lire correctement les quatre écus, il faut savoir que :

- il convient de nommer le métal du chef par la gemme qui lui correspond (*topaze*) ;
- le *chef* a ici valeur logographique (avec le sens de « tête ») ;
- le tourteau est une figure qui se nomme *besant* s'il est d'or et *plate* s'il est d'argent.
- en ancien français :
 - *bezān* (qui équivoque avec *besant*) signifie « mauvais grain » (DG, I, p. 643) ;
 - *tavel* signifie « carreau » (DG, VII, p. 658), ce qui correspond au motif que dessinent les joints des pierres disposées en appareil régulier dans les murs d'un édifice *maçonné* et par les pièces de bois d'une porte *grillée*.

BULLEUX



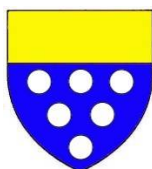
D'azur au chef d'or.

BaiLLie SuR CHeF ToPaZe CaRTeL

BaiLLie SuR CHeF Te PèSe CaR TeL

L'autorité souveraine te pèse sur la tête car c'est ainsi.

POITIERS



D'azur chargé de six plates d'argent, au chef d'or.

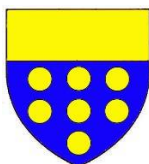
BaiLLie Six Plates PeRLées / SuR CHeF ToPaZe CaRTeL

BaiLLie Si PLaît PaR eLLe / SuR CHeF Te PèSe CaR TeL

L'autorité souveraine, si elle plaît par elle-même,

Te pèse sur la tête, car c'est ainsi.

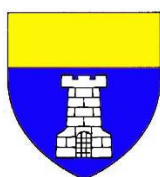
MELUN



D'azur chargé de sept besants d'or, au chef du même.

BaiLLie Sept BeSants SoL / SuR CHeF ToPaZe CaRTeL
BaiLLie C'est BeZan SeuL / SuR CHeF Te PèSe CaR TeL
L'autorité souveraine, ce n'est que mauvais grain,
Car c'est ainsi qu'elle te pèse sur la tête.

TOURTEVILLE



D'azur à une tour d'argent maçonnée et grillée de sable, au chef d'or.

BaiLLie SaBLe TouR TaVeLée
PeRLée SuR CHeF ToPaZe CaRTeL
BaiLLie Se BaiLLe TouRTeVILLe
PaR eLLe SuR CHeF TePèSe CaR TeLLe

L'autorité souveraine que se donne Tourteville

Te pèse par elle-même sur la tête, car c'est ainsi.

L'association gueules-vair est un autre exemple de *motif récurrent*, que l'on trouve notamment dans les armes des **sires de Coucy** (déjà mentionnées à plusieurs reprises). La combinaison des deux émaux peut se lire *rou-vair*. Or, en ancien français, le mot *rouvairt* (qui s'écrit aussi rouvart, rewart, regart, etc.) désigne de façon générale, le titre de « contrôleur », de « gouverneur », d'« administrateur », etc. (DG, VII, p. 253 et VI, p. 736). C'est donc très vraisemblablement à cette fonction que fait référence notre association d'émaux.

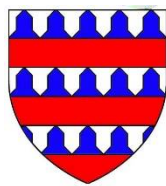
Dans les armoiries des Coucy, les deux émaux alternent en bandes horizontales dessinant, soit un fascé (partition correspondant à la version traditionnelle des armes de cette famille), soit trois fascés (voir *supra* p. 61 et note 124). L'idée qui prévaut ici est donc la disposition horizontale des bandes plutôt que leur nombre exact. Dans le blason primitif, cette disposition ne se nommait pas *fascé* ou *fascé*, mais *barre* ou *barré*¹⁵².

¹⁵² BRAULT, 1972, p. 116 et Fig. 54 p. 80. C'est encore le cas de nos jours dans le blason anglo-normand.

Les armes des sires de Coucy apparaissent pour la première fois sur le sceau de Raoul I^{er} (1147-1190)¹⁵³. D'après Dominique Barthélémy, la figure de ce dynaste est celle d'un véritable chef politique, maître de la justice et de la guerre¹⁵⁴, ayant su choisir l'intégration au domaine capétien sans la subir, ce qui lui a permis d'échapper à l'emprise directe des officiers royaux et de garder toutes ses justices¹⁵⁵. Cela s'accorde bien avec l'idée qu'on se fait de la fonction de *rouvairt*. On sait par ailleurs que le grand-père de Raoul I^{er}, Thomas de Marle (mort en 1130), revendiquait fièrement le titre de « baron » (*ber*)¹⁵⁶, mot qui joue phonétiquement avec les termes héraldiques *barre* et *barré*.

Tous ces éléments réunis nous conduisent à lire les armoiries des sires de Coucy de la façon suivante :

LES SIRES DE COUCY



Fascé de vair et de gueules.
 Rou VaiR BaRRé CaRTeL
 RouVaiRt BeR est CaRTeL
 C'est l'écu d'un rouvairt qui est baron.

Les brisures héraldiques, comme on le sait, sont des marques de renoncement à la titulature. La généalogie des Coucy indique qu'il existe dès le XIII^e siècle deux branches cadettes, celle de **Pinon** et celle de **Vervins**, toutes deux issues

¹⁵³ BARTHÉLÉMY, (1984), p. 104 ; PINOTEAU, 1966, p. 44.

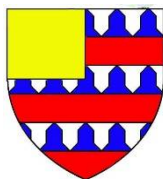
¹⁵⁴ BARTHÉLÉMY, (1984), p. 140.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 112.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 95-96, 116 et 480. En 1205, I^{er}, Enguerran III emploie l'expression « *moi et les autres barons du royaume de France* » (BARTHÉLÉMY, 1984, p. 406). En 1259, lors du fameux procès d'Enguerran IV, les juristes de saint Louis verront en Thomas de Marle (ancêtre du justiciable) un *baron du royaume* (même si, à leur époque, ce titre n'avait pas la même signification qu'en 1130).

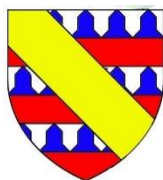
de Raoul I^{er}. La première brisait l'écu familial d'un *franc-quartier d'or*, la seconde d'une *bande d'or*¹⁵⁷. Ce qui peut se lire ainsi :

BRANCHE DE PINON



De Coucy au franc-quartier d'or.
à QuaRTier D'oR CouCy CaRTeL
éCaRTé D'oRes CouCy CaRTeL
J'ai maintenant écarté la titulature de Coucy.

BRANCHE DE VERVINS



De Coucy à la bande d'or.
à BanDe D'oR CouCy CaRTeL
aBanDon D'oRes CouCy CaRTeL
J'ai maintenant abandonné la titulature de Coucy.

Les brisures peuvent aussi être, pour une branche cadette, un moyen de rappeler ses droits à la titulature. C'est ce que suggèrent en tout cas celles qui furent adoptées par plusieurs branches de la **maison de France**. Le roi de France portait trois fleurs de lis d'or sur champ d'azur (à l'origine, l'écu était un semis de lis dont le nombre fut ramené à trois par Charles V). Tout en conservant les lis qui les désignaient comme Capétiens, les branches cadettes brisèrent l'écu familial de différentes manières. En voici quatre exemples dans lesquels il est possible de lire l'expression de prétentions au trône de France :

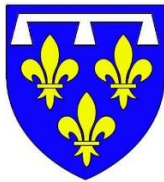
Nota – Il est nécessaire de donner ici quelques précisions au sujet de la *bordure* héraldique, généralement considérée comme la brisure caractérisant les puînés. Dans le blason primitif, *bordure* et *orle* sont rigoureusement synonymes ; ces deux figures peuvent être *entières*, *endentées* ou *engreslées*, les deux derniers qualificatifs étant absolument

¹⁵⁷PINOTEAU, 1984, p. 160-161 ; POPOFF, 1985, p. 8 (note 11). Voir aussi *supra* Fig. 2D p. 30-31 ?

équivalents (EB, p. 131 et 249-250). En outre, *endented* est lui-même synonyme de *denté* (*ibid.*, p. 167), terme qui équivoque avec l'ancien français *dainté*, dont l'un des sens est « possession », « bien » (DG, II, p. 412). Rappelons pour finir que le terme *orle* désigne aujourd'hui en héraldique une bordure réduite de largeur, parallèle aux bords de l'écu mais ne les touchant pas.

D'autre part, les *armes pleines*, qui ne peuvent être portées que par l'aîné ou le chef d'armes, désignent la *titulature* et peuvent ainsi être lues en tant que telles (lecture sémantique).

LES DUCS D'ORLÉANS



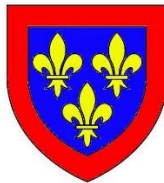
De France à un lambel d'argent.

De FRAnCe PLein CaRTeL / en CHeF PeRLé LamBeL

De FRAnCe PLein CaRTeL / en CHeF PeRLé L'est BeL

Le titre de roi de France, il est bien formulé dans ma tête.

LES DUCS D'ANJOU



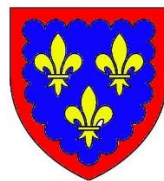
De France à une bordure entière de gueules.

SuR FRAnCe PLein CaRTeL / De RouGe enTier oRLe

SuR FRAnCe PLein CaRTeL / DRoits J'ai enTiers oiR Le

Sur le titre de roi de France, j'ai des droits entiers, entends-le.

LES DUCS DE BERRY



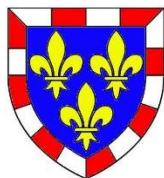
De France à une bordure engrelée de gueules.

SuR FRAnCe PLein CaRTeL / De RouGe enDenTé oRLe

SuR FRAnCe PLein CaRTeL / DRoit J'ai en DainTé oiR Le

Sur le titre de roi de France, j'ai en ma possession des droits, entends-le.

LES COMTES DE NEVERS



De France à une bordure composée d'argent et de gueules.

SuR FRAnCe PLein CaRTeL/De RouGe et DePeRLe oRLe

SuR FRAnCe PLein CaRTeL/DRoit J'ai De PaRoLe oiR Le

Sur le titre de roi de France, j'ai le droit de m'exprimer, entends-le.

Nous avons déjà parlé (p. 37-38) des armoiries des **sires de Montmorency**, qui portaient à l'origine une croix de gueules sur champ d'or cantonnée de quatre aiglettes d'azur, et qui augmentèrent par la suite le nombre des aiglettes en le portant à seize. Et nous avons vu que ce changement s'est produit sous Mathieu II, dit le Grand, après que celui-ci a été fait connétable. On peut donc raisonnablement penser que la devise en images à laquelle pouvaient correspondre les armoiries primitives a été en partie modifiée pour rendre compte de l'accession de Mathieu II à cette charge. Voyons si cette explication peut être corroborée par un examen détaillé de l'histoire généalogique de la maison de Montmorency.

Les armoiries des Montmorency apparaissent pour la première fois, semble-t-il, sur un sceau de Bouchard V (mort en 1190) appendu à un document daté de 1177¹⁵⁸. D'après André du Chesne, Bouchard V, dont la réputation fut celle d'un des plus illustres et puissants barons de son siècle, eut la hardiesse de s'intituler quelquefois « *Bouchard, par la grâce de Dieu seigneur de Montmorency* »¹⁵⁹. C'était pour lui une façon de défendre son rang face à un roi jaloux de son pouvoir et de ses prérogatives¹⁶⁰.

Mathieu II (mort en 1230) succéda à Bouchard V en 1190. Les historiens s'accordent pour dire que c'est à partir de l'époque où il devint connétable de France que cette dignité prit une grande importance. De fait, comme connétable, Ma-

¹⁵⁸ DOUËT D'ARCQ, 1863, n°2930 (qui indique par erreur Bouchard IV); DEMAY, 1880, p. 129 et Fig. 88.

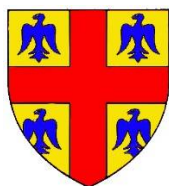
¹⁵⁹ DU CHESNE, 1624, p. 114.

¹⁶⁰ C'est en tout cas la façon dont Dominique Barthélémy interprète l'attitude de Thomas de Male lorsque celui-ci prit, de la même manière, le titre de « *Seigneur par la grâce de Dieu* » (BARTHÉLÉMY, 1984, p. 95).

thieu II rendit de grands services aux rois Philippe Auguste, Louis VIII et saint Louis¹⁶¹.

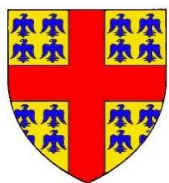
Ces données nous invitent à lire ainsi les armoiries adoptées successivement par les Montmorency¹⁶² :

LES SIREs DE MONTMORENCY (avant 1224)



D'or à la croix de gueules cantonnée de quatre aiglettes d'azur.
D'oR Roue CROix BaiLLe QuaRRe aiLLeS
D'oRes Roi CROie BaiLLe QueReLLe
Maintenant, le roi doit croire que je revendique mon titre.

LES SIREs DE MONTMORENCY (après 1224)



D'or à la croix de gueules cantonnée de seize aiglettes d'azur.
D'oR Roue CROix BaiLLe SeiZe aiLLeS
D'oRes Roi CROie BaiLLe aSSez* ZèLe
Maintenant, le roi doit croire que je lui apporte mon zèle autant qu'il faut.

*assez = suffisamment, autant qu'il faut (XII^e s) (REY, p. 129).

Un autre cas de changement d'armoiries, bien documenté et dont nous avons également parlé plus haut (p. 38-39), est celui qui s'est opéré à la fin du XIII^e siècle chez les **comtes de Bourgogne**. Avec l'abandon de l'aigle, ce changement est interprété comme la manifestation de la volonté d'Otton IV de s'émanciper de la tutelle impériale. Mais faut-il pour autant

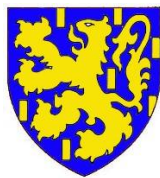
¹⁶¹ ANSELME, 1664, p. 489. « *Sous le règne de Louis VIII, il contribua à la prise de la Rochelle et emporta d'assaut Avignon. Enfin, il fut un habile et puissant auxiliaire de Blanche de Castille pendant les troubles de la minorité de saint Louis* » (CHÉRUÉL, 1899, p. 209).

¹⁶² La lecture que nous proposons ici nous paraît plus satisfaisante que celle donnée par Grasset d'Orcet. Ce dernier ne s'est pas laissé prendre au piège de la légende des douze enseignes qui auraient été conquises à Bouvines, mais il lit dans les armes des Montmorency des menaces systématiquement adressées au roi afin que ce dernier donne davantage d'or. C'est sans doute le penchant « conspirationniste » de Grasset d'Orcet qui l'égare ici. Ajoutons que la lecture des armoiries de Bouchard que nous proposons s'accorde bien avec le cri des Montmorency : « *Dieu aide au premier baron chrétien* ».

voir dans le choix des nouveaux émaux le signe d'un ralliement au roi de France ? Et quelle signification politique donner au semis de billettes d'or accompagnant le lion du même métal¹⁶³ ? Sans verser dans la surinterprétation, il nous semble que les nouvelles armoiries comtales peuvent être lues assez simplement comme suit :

Nota – En ancien français, *habiliter* ou *abiliter* (qui équivoque avec « à billettes et... ») signifie « rendre, déclarer capable » (DG, IV, p. 392).

LES COMTES DE BOURGOGNE



D'azur semé de billettes d'or, au lion du même brochant sur le tout.
BaiLLe à BiLLeTTes et Lion SoL
BaiLLie aBiLLeTé L'y ai SeuLs
L'autorité souveraine, j'en suis devenu capable seul.

Pour terminer notre inventaire, nous examinerons deux armoiries dont nous n'avons pas parlé dans les pages qui précèdent mais qui illustrent deux aspects particuliers de la lecture des écus médiévaux telle qu'elle est envisagée ici.

Les armes des **princes de Monaco** sont un exemple montrant qu'une armoirie familiale peut correspondre à la mise en images d'un récit plus ou moins légendaire si celui-ci est *antérieur* à la date où cette armoirie a été composée (ce qui est différent des cas où la légende a été inventée *a posteriori*, comme celles dont il a été question plus haut à propos des Montmorency ou des rois d'Aragon).

¹⁶³C'est ici l'occasion de signaler que le semis de billettes associé à un lion brochant du même émail qu'elles constitue un *motif récurrent* que l'on retrouve dans les armoiries de familles aussi différentes que ANTOINE, BEAUJEU, BRUGBORG, BULMAR, BULMER, CREPING, GINGINS, HAINAULT, MANE, PLANCHE, ROYNURST, SAPY, VYANT, ce qui suggère fortement que cette combinaison de figures note chaque fois le même membre de phrase (voir ANNEXE 6, p. 167-159).

En 1297, François Grimaldi, originaire de Gênes, mit la main sur le « rocher » de Monaco et s’y établit. La tradition raconte que François et ses hommes se seraient présentés déguisés en moines pour s’introduire plus facilement dans la forteresse dont ils cherchaient à s’emparer. C’est pourquoi deux moines armés d’une épée servent de tenants aux armoiries princières. Mais ces dernières, créées en 1342, rappellent aussi à leur façon que François (surnommé *malizia*, « le malicieux ») enleva Monaco par la ruse.

Nota – Pour lire correctement l’écu des Grimaldi, il faut savoir :

- qu’il convient de désigner les deux émaux (*gueules* et *argent*) par les noms des gemmes qui leur correspondent (respectivement *rubis* et *perle*) ;
- que dans le blason primitif, « losangé » se disait *losangié* (EB, p. 237) et qu’en ancien français, *losangié* (= « composé de losanges ») s’écrit aussi *losangiel* (DG, V, p. 35) ;
- et qu’enfin, d’après ce même dictionnaire, *losenge* (qui équivoque avec *losange*) signifie en ancien français « tromperie », « ruse », « supercherie » (*ibid.*).

LES PRINCES DE MONACO



Losangé de gueules et d'argent.
 De RuBis PeRLe LoSanGieL
 DéRoBé PaR La LoSenGe iL
 Il l’a ravi par la ruse.

Les armoiries de **Jeanne d’Arc**, relativement chargées en meubles, représentent, quant à elles, un bon exemple d’écu armorié qui doit être impérativement lu *de bas en haut* pour être déchiffré correctement. Ce sens de lecture imposé rend du même coup superflues des précisions telles que « en pointe », « accosté de » ou « en chef » que l’on trouve habituellement dans les blasonnements.

La plus ancienne représentation connue des armes de Jeanne d'Arc date de 1451¹⁶⁴. D'après Henri Wallon, ces armes furent octroyées par Charles VII à la Pucelle (qui ne les a jamais portées) le 2 juin 1429¹⁶⁵, au lendemain de la délivrance d'Orléans (8 mai 1429). Mais Jeanne, qui ne demandait pas de récompense, réclamait simplement d'achever sa mission, ce que les conseillers du roi ne semblaient pas disposés à lui accorder : « *ceux qui ne voulaient pas suivre affectaient de croire que ce n'était pas si clairement l'ordre de Dieu* »¹⁶⁶. Toutefois, sur les instances de Jeanne, le roi passa outre et se dirigea vers Reims pour y être sacré et couronné (le 17 juillet 1429).

Ces éléments de contexte nous incitent à proposer la lecture suivante :

JEANNE D'ARC



D'azur à une épée à la garde d'or, la lame d'argent en haut, accostée de deux fleurs de lis d'or et sommée d'une couronne du même.

BLeu eSPée oR GaRDe haut PeRLée

LaMe Deux Lis Or CouRoNNe SoL

BeL eSPoiR GaRDe haut PouR eLLe

L'âMe Des LeuRRes Que Roi Ne SCeLLe

Bel espoir garde haut pour elle

L'âme des tromperies que le roi ne ratifie pas.

¹⁶⁴ PINOTEAU, 1964, qui donne cette référence : B.N., ms. fr., 12476, f° 101 v°.

¹⁶⁵ WALLON, 1879, p. 181 et 406-407 (appendice XXV, *Armoiries de la Pucelle*). Hervé Pinoteau estime que cette date est « *possible* », mais avec quelques réserves.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 182.

7

Perspectives d'extension à l'ensemble des armoiries médiévales

À la lumière des traductions qui viennent d'être proposées, on voit qu'une fois acceptée l'hypothèse de l'écriture logo-syllabique, bien des difficultés rencontrées pour interpréter les armoiries médiévales de façon cohérente disparaissent. Et en dépit du fait que la majeure partie des écus armoriés de cette époque demeurent encore aussi incompréhensibles qu'avant, d'autres prennent sens. Dès lors, soutenir que le blason médiéval est un système d'écriture de type logo-syllabique devient une hypothèse raisonnable.

La principale critique que l'on peut nous adresser à ce stade de nos recherches est d'avoir sélectionné sciemment, parmi les dizaines de milliers d'armoiries médiévales, les quelques rares cas sur lesquels notre hypothèse se vérifie. À cela nous répondrons par le même argument que celui qu'ont avancé Ventris et Chadwick lorsqu'ils ont publié les premiers résultats positifs de leur déchiffrement du linéaire B, à savoir qu'il leur avait été impossible d'embrasser la totalité du matériel (ce qu'ils n'avaient même pas cherché à faire) et que leur

attention s'était concentrée sur les tablettes qui leur paraissaient les plus significatives¹⁶⁷. Ce point de vue n'est pas très éloigné de celui que défend de son côté l'héraldiste Laurent Hablot lorsqu'il déclare (en parlant des armoiries des bâtards) : « *l'étude spécifique de quelques dossiers permet de mieux cerner les règles* »¹⁶⁸. Nous ajouterons simplement qu'en ce qui nous concerne, il nous fallait, de plus, sélectionner des exemples qui soient suffisamment documentés pour disposer de pistes de lecture solides et fiables, et que ce genre de recherches prend beaucoup de temps. Mais le fait est que chaque fois que nous avons pu serrer au plus près le *contexte de situation* (pour reprendre l'expression de Gelb), la lecture des armoiries a pour ainsi dire coulé de source.

En fait, nous sommes arrivés à une étape que l'on retrouve dans tous les processus de déchiffrement et que John Chadwick a décrite de façon très imagée dans un passage qu'il nous paraît indispensable de reproduire ici *in extenso* :

« La cryptanalyse est une science déductive et une expérimentation contrôlée. On forge des hypothèses, on les met à l'épreuve, et souvent au rencart, mais ce qui résiste à l'épreuve grandit, et grandit encore, jusqu'à ce qu'enfin l'expérimentateur sente sous ses pieds un terrain solide : ses conjectures sont cohérentes, et des fragments du texte chiffré émergent de leur camouflage : le code « craque ». Peut-être la meilleure définition consiste à dire que c'est le point où les positions vraisemblables apparaissent trop vite pour qu'on puisse soutenir le train. C'est comme le démarrage d'une réaction en chaîne en physique nucléaire : il y a un seuil critique ; quand il est dépassé, la réaction s poursuit d'elle-même, et accélère. Mais en cryptographie, elle ne s'achève en explosion violente que dans les expériences les plus simples et les codes les moins perfectionnés. Dans les cas plus difficiles, il reste encore un long travail à faire, et les petites plages

¹⁶⁷ CHADWICK, 1972, p. 118.

¹⁶⁸ HABLLOT, 2018, résumé.

éclairées, bien qu'elles soient la preuve certaine que le code est vaincu demeurent, pour un temps encore, isolées : ce n'est que peu à peu que l'image se révèle tout entière. »¹⁶⁹

Plutôt que de considérer les traductions que nous avons proposées comme étant le résultat d'une cuisine préalable destinée à obtenir une bonne coïncidence, ne conviendrait-il pas de voir dans celles-ci ces « *petites plages éclairées* » formant sous nos pieds « *un terrain solide* » dont parle Chadwick ? Certes, ces petites plages « *demeurent [...] encore isolées* » et « *il reste encore un long travail à faire* » avant que la « *réaction en chaîne* » ne se produise. Mais puisque nous avons par ailleurs la certitude que « *toute écriture dont on sait quelle langue elle transcrit sera un jour ou l'autre décrite* » (voir *supra* p. 43), cette réaction en chaîne ne pourra manquer d'avoir lieu si notre hypothèse est la bonne. Seulement cela risque de prendre du temps. C'est parce qu'aucune lecture phonétique cohérente des glyphes mayas ne semblait se dégager des travaux des mayanistes que James Février et Ignace-J. Gelb ont refusé d'accorder à ce système graphique le statut d'écriture logo-syllabique¹⁷⁰. Et Eric Thompson a rejeté la lecture phonétique de ces mêmes glyphes proposée par Youri Knorozov parce que cette explication n'avait entraîné aucun déluge de traductions après sa publication¹⁷¹.

¹⁶⁹ CHADWICK, 1972, p. 102. Passage cité dans SINGH, 1999, p. 260.

¹⁷⁰ « *On connaît la principe célèbre "tout texte rédigé dans une langue connue et une écriture inconnue doit être, tôt ou tard, déchiffrée". A la vérité, cette loi ne paraît pas convenir au cas de l'écriture maya et le fait tient sans doute à ce qu'il s'agit d'une graphie où le phonétisme ne joue qu'un rôle très restreint, à supposer même qu'il en joue un* » (FÉVRIER, 1959, p. 55). « *La meilleure preuve que l'écriture maya n'est pas phonétique, c'est tout simplement le fait qu'on n'a pas pu encore la déchiffrer. Cette conclusion est inévitable dès qu'on se remémore le principe le plus fondamental du déchiffrement : une écriture phonétique peut être déchiffrée, et on finit toujours par le faire, si on connaît la langue sous-jacente. Puisque les langues maya sont usitées aujourd'hui encore, et sont par conséquent bien connues, notre incapacité à comprendre le système des Mayas signifie qu'il ne relève pas de l'écriture phonétique* » (GELB, 1973, p. 63). Voir aussi DAVOUST, 1995, p. 10-11.

¹⁷¹ « *Un des reproches que Thompson a émis [à l'encontre de l'interprétation de Knorozov] était tout-à-fait défendable : si nous sommes face à une écriture syllabique, pourquoi ne parvient-on pas à lire les phrases le plus simplement du monde et à comprendre leur sens ? Pourquoi n'assiste-t-on pas à*

La suite a démontré qu'ils avaient tort tous les trois. Mais il est vrai qu'à l'époque où ils écrivaient, il manquait encore des clefs de lecture pour parvenir à la solution complète, et ces clefs n'ont été découvertes que plus tard.

Si donc l'extension de la lecture phonétique à l'ensemble des armoiries médiévales devait s'avérer impossible, ce serait, soit parce que le blason médiéval n'est finalement pas une forme d'écriture, soit parce que, comme dans le cas du maya, il nous manque encore des clefs pour déchiffrer la totalité des écus armoriés composés au Moyen Âge. Pour trancher cette question, nous devons poursuivre nos recherches sans nous laisser arrêter par les difficultés qui pourront surgir en cours de route, en nous rappelant que « *pour venir à bout des choses, le premier pas est de les croire possibles* »¹⁷². Et si, au bout du compte, notre piste mène à une impasse, il nous sera toujours loisible de réinterpréter le blason d'une autre manière, comme par exemple celle que proposent Patrice de la Perrière et Stéphane Rossini dans l'ouvrage qu'ils ont consacré au langage et au répertoire des figures de l'héraldique¹⁷³.

Une dernière question se pose : jusqu'à quelle époque pourrait s'étendre l'application des règles de lecture dont nous avons cherché à vérifier le bien-fondé ? Il semble en effet que les hérauts d'armes aient progressivement perdu la main à par-

un déluge de déchiffrage ? » (David Stuart dans *Le Code Maya enfin déchiffré*, documentaire ARTE).

¹⁷² Adage attribué à Louis XIV.

¹⁷³ DE LA PERRIÈRE & ROSSINI, 2018. Ces deux auteurs proposent une approche du blason dans laquelle les figures héraldiques ne renvoient pas à une écriture, mais participent à la *structuration de l'espace* représenté par le champ de l'écu. D'où l'importance primordiale qu'ils accordent à la *position* et à l'*orientation* des éléments constitutifs d'une armoirie, et le nombre élevé de pages qu'ils consacrent aux *partitions* à toutes les échelles (qu'elles fractionnent le champ de l'écu ou les pièces et les meubles qui le chargent). Dans cette optique, le *blasonnement* est vu comme une description extrêmement précise et rigoureuse qui doit être prise au pied de la lettre. C'est là évidemment une autre façon d'envisager le blason.

tir du XVI^e siècle¹⁷⁴, ce qui expliquerait pourquoi Rabelais déchaîne sa verve sarcastique à leur rencontre, comme nous l'avons vu plus haut (voir note 93 p. 49-50 et l'ANNEXE 3). Le fait est qu'un pédantisme sentencieux encombre les traités d'héraldique qui commencent à fleurir à partir de cette époque¹⁷⁵. Cet abâtardissement du langage du blason s'accompagne du reste d'une dégénérescence du dessin héraldique qui s'appauvrit, devient sans grâce et sans inspiration, confinant *in fine* à la mièvrerie¹⁷⁶. Tout semble donc indiquer qu'à partir du XVII^e siècle, les créateurs d'armoiries ne font plus que singer le blason médiéval sans le comprendre, un peu comme ces artistes qui, après la campagne d'Égypte de Bonaparte, ont introduit des hiéroglyphes dans l'ornementation des objets qu'ils décoraient sans en connaître la signification¹⁷⁷. Mais à la différence de ces derniers, qui ont sélectionné leurs motifs hiéroglyphiques uniquement en fonction de leur caractère esthétique, les pseudo-hérauts de l'époque moderne ont puisé leurs figures dans le répertoire héraldique médiéval en leur attribuant des significations symboliques n'ayant plus aucun rapport avec ce que les conventions de l'écriture « blasonnée » y donnaient à voir¹⁷⁸.

Dans une étude consacrée à la signification des armoiries françaises à l'époque moderne, Nicolas Vernot propose des pistes de lecture des armoiries bourgeoises et paysannes des XVII^e et XVIII^e siècles en s'appuyant sur des exemples em-

¹⁷⁴ Ils seront supprimés au siècle suivant, sous Louis XIII.

¹⁷⁵ PASTOUREAU, 1993, p. 202-203.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 196.

¹⁷⁷ Le musée du château de Malmaison conserve, par exemple, un *cabaret égyptien* (service à thé) en porcelaine de Sèvres offert à Joséphine pour les étrennes de 1809 et dont les pièces sont ornées pour partie de hiéroglyphes issus des textes originaux retranscrits par la Commission des sciences et des arts de l'armée d'Orient, quand ils n'ont pas été tout simplement inventés à des fins purement décoratives.

¹⁷⁸ Sur la question des diverses lectures possibles d'une image, voir la salutaire mise au point de Pascal Vernus mentionnée *supra* (note 119, p. 59-60).

pruntés majoritairement à l'*Armorial général* de 1696. Ce qui frappe au premier coup d'œil quand on parcourt cette série d'écus armoriés, c'est leur caractère stéréotypé qui, de toute évidence, renvoie à d'autres standards que ceux qui présidaient à l'élaboration des armoiries médiévales.

Mais cela ne rend pas pour autant les nouvelles créations héraldiques plus faciles à interpréter. Prenons par exemple le cas du chevron, qui est la pièce honorable la plus usitée à l'époque moderne. Palliot nous dit que pour l'un, c'est un symbole de *protection* et de *conservation*, tandis que pour l'autre, c'est le hiéroglyphe de la *constance* et de la *fermeté*¹⁷⁹. Vernot, de son côté, l'associe à l'idée d'*élévation* en arguant que cette pièce honorable est généralement placée dans un champ d'azur et très souvent accompagnée d'étoiles et d'un croissant, meubles qui, avec la couleur bleue, évoquent indubitablement le ciel¹⁸⁰. Cette pluralité d'interprétations du chevron illustre bien le danger qui guette l'héraldiste lorsqu'il s'aventure sur le terrain mouvant de l'interprétation symbolique car il est alors tenté malgré lui de ne voir dans une figure du blason que ce qu'il a envie d'y voir.



¹⁷⁹ PALLIOT, 1660, p. 156.

¹⁸⁰ VERNOT, 2020, p. 19.

Conclusion

Perçu d'emblée comme plus « signifiant » que les productions héraldiques de l'époque moderne, intuitivement rapproché de l'écriture hiéroglyphique des anciens Égyptiens, riche d'un répertoire de formes et d'un vocabulaire empruntés en grande partie à l'architecture et aux arts qui s'y rattachent, le blason médiéval constitue un système graphique singulier qui s'apparente par plus d'un trait aux écritures de la famille logosyllabique tout en laissant la porte ouverte à l'équivoque que le Moyen Âge prisait tant.

La thèse de l'écriture logo-syllabique telle que nous l'avons exposée dans les pages qui précèdent ne doit rien aux spéculations fantaisistes auxquelles se sont livrés quelques auteurs inspirés qui prétendent avoir percé à jour le langage sacré du blason ou élucidé les origines symboliques de celui-ci. Au contraire, grâce aux principes – qui sont ceux de tous les déchiffrements ayant abouti – et aux règles de lecture sur lesquels elle s'appuie, elle propose une vision cohérente, potentiellement applicable à l'ensemble des armoiries médiévales. Mais il est bien évident qu'il reste encore beaucoup

d'investigations à mener avant de pouvoir valider – ou réfuter – de façon définitive cette approche non-conformiste du blason médiéval.

Et puisqu'il s'avère qu'en matière de connaissances archéologiques « *l'effort de renouvellement est paralysé par le poids monstrueux du passé* », comme le rappelle opportunément Pierre Vidal-Naquet¹⁸¹ et comme l'a démontré, hélas, l'ostracisme dont Arthur Evans et Eric Thompson ont frappé les chercheurs qui proposaient des interprétations novatrices du linéaire B et des glyphes mayas, il est clair que ce travail ne pourra être mené à bonne fin que si les héraldistes qui accepteront de s'y atteler parviennent à se dégager des préjugés en oubliant ce qu'ils ont pu lire dans les manuels d'héraldique et en regardant davantage du côté des épigraphistes et des linguistes.










¹⁸¹ Dans CHADWICK, 1972, p. IV.

ANNEXE 1








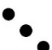
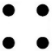

Tableau de lecture des principales figures du blason et glossaire élémentaire

On a rassemblé ici les clefs les plus utiles pour déchiffrer les écus médiévaux dans l'hypothèse où ceux-ci correspondraient à une forme d'écriture de type logo-syllabique.

Tableau de lecture des principales figures du blason

<i>figure ou émail</i>	<i>nom héraldique</i>	<i>schéma consonantique</i>	<i>lecture phonétique</i>	<i>lecture sémantique</i>
	or soleil topaze jaune	/r/ /s l/ /t p z/ /j n/	or, ores sol, seul, seulement te pèse John	or (monnaie)
	lune perle blanc	/l n/ /p r l/ /b l/	l'une parle, parole, pour lui bel, baille, bailler	
	gueules rouge rubis	/g l/ /r / ; /r j/ /r b/	rou, roi	gueule = bouche goul = ordre roi = règle, rang (dé)rober = voler
	bleu	/b l/	bel (beau) baille, bailler	baillie = autorité souveraine
	sinople	/s n p l/	si ne peut le, si ne plaît, si nous plaît	
	sable noir diamant	/s b l/ /n r/ /d m/	se baille	
	chef	/ch / ; /s /	se	chef = tête
	croix	/c r/	crois, croit	

Suite du tableau

<i>figure ou émail</i>	<i>nom héraldique</i>	<i>schéma consonantique</i>	<i>lecture phonétique</i>	<i>lecture sémantique</i>
	bande	/b d/	bandon (contrée, pouvoir)	
	barre	/b r/	ber (baron)	
	chevron	/ch v r/ /s v r/	sévère, ce vrai	
	orle	/r l/	oir le (entends-le)	
	lambel	/l b l/	l'a bel, l'ai bel, l'ont bel	
	cartel	/c r t l/	car tel (car c'est ainsi)	cartel =écu
<p>BARRE et ORLE sont pris ici dans leur acception primitive. Tous les schémas consonantiques donnés ci-dessus peuvent se réduire à leur consonne initiale par <i>acrophonie</i> (voir <i>supra</i> p. 45-46 note 84 et p. 65 note 137).</p>				
	deux	/d/		duc de, des
	tri trois ter	même schéma consonantique /t r/		tri (du verbe trier) taire, terre syllabes tri, ter...
	quart, quarre	/q r/.		car (parce que) car (c'est pourquoi) syllabes car, quer(e)...
	quint	/q t/		quant à (autant que) syllabe quint(e)...

Glossaire élémentaire

adossé : voir SINANT.

azur : nom héraldique du BLEU. La lecture du mot *bleu* peut se faire soit phonétiquement et conduire aux mots *bel* « beau » ou *bailler*, « donner », « porter », « recevoir », « accepter », « saisir » (REY, p. 164), soit sémantiquement et signifier la *baillie* (c'est-à-dire le pouvoir, l'autorité souveraine), ce qui explique que le bleu héraldique ait pu servir à noter le pouvoir royal et, par extension, le pouvoir féodal.

argent : nom héraldique du BLANC et qui peut être lu soit ainsi, soit en utilisant un de ses équivalents polyphones *lune*, *luné* (« l'une », « l'une est ») ou *perle*, *perlé* (« pour elle », « pour lui », « parle », « parler », « parole », etc.).

bande : terme équivoquant avec l'ancien français *bandon*, qui signifie « pouvoir », « autorité », « discrétion », mais aussi « district soumis à une juridiction », « contrée » (DG, I, p. 569).

barre : dans le blason primitif, ce nom désignait la *fasce* (EB, p. 116 et 203). Il peut équivoquer avec *ber*, « baron ».

besant : terme pouvant équivoquer avec l'ancien français *bezan* « mauvais grain » (DG, I, p. 643).

billetes : « à billetes et... » équivoque avec l'ancien français *abilleter* ou *habiliter* qui signifie « rendre, déclarer capable », d'où est issu « habiliter » (DG, IV, p. 392).

bordure : figure héraldique généralement considérée comme étant la brisure caractérisant les puinés. Dans le blason primitif, BORDURE et ORLE sont rigoureusement synonymes ; cette figure peut être *entière*, *endentée* ou *engreslée*, les deux derniers qualificatifs étant absolument équivalents (EB, p. 131 et 249-250).

brisure : modification apportée aux armoiries pleines (voir ce terme). Les cadets brisaient de diverses manières qui leur permettaient d'exprimer leur renoncement à la titulature (ex. : le *franc-quartier d'or* des Coucy-Pinon ou le *franc-quartier d'hermine* des comtes de Bretagne), ou de rappeler leurs droits à cette titulature (ex. : la *bordure de gueules* de nombreuses branches cadettes).

carreau : l'ancien français *carrel* équivoque avec *querele* = « contestation », « revendication juridique » (DG, VI, p. 502).

cartel : le terme médiéval *cartele* est synonyme d'*ancone* (DG, I, p. 790), autre forme du mot *icone* (DG, I, p. 284 et IV, p. 539). D'après REY (p. 990), l'ancien français *icone* « image » (v. 1220) est un emprunt au bas latin *icona* (VI^e s.) du grec byzantin *eikonia*, pluriel de *eikonion* « petite image » (v. 1208) ; l'auteur ajoute que la forme *ancone* « enseigne des Byzantins » (v. 1208) est probablement empruntée à l'italien (REY, p. 990). Toutes ces considérations confirment le sens du mot *cartel* avancé par Littré : « image portée par un écu ». Elles montrent aussi que ce terme de *cartel* ne doit pas être confondu avec son homonyme qui désigne un écrit par lequel on défie quelqu'un pour un combat singulier ou dans un tournoi (et qui, d'ailleurs, n'est pas antérieur au XVI^e siècle).

chef : interprété de façon sémantique, ce terme d'héraldique désigne la « tête ».

chevron : terme équivoquant avec le mot « sévère » (ancien français *sever*) qui était

employé au XII^e siècle pour qualifier une personne prompte à punir, avec l'idée de justice rigoureuse (REY, p. 1936).

cinq : peut se lire *quint* (comme dais QUINTEFEUILLE, fleur héraldique à cinq pétales), mot qui équivoque avec l'ancien français *quant*, dont l'un des sens est « autant que » (DG VI, p. 478).

componé : voir GOBONÉ.

coquille : dans le blason primitif, « coquille » se disait *eschalope* (EB, p. 187), terme emprunté à l'ancien français *escale* « coquillage » (REY, p. 719), lequel joue phonétiquement avec *escole* « remontrance », « avis » ou « conseil » (DG, III, p. 412).

courant : dans le blason primitif, syn. de PASSANT (EB, p. 152 et 258).

croisé : terme utilisé en blason primitif pour désigner le SEMÉ DE CROISSETTES (EB, p. 156) et qui joue phonétiquement avec « crois ce l'est » (« crois que cela est », « crois que c'est ainsi »).

croisetlet : syn. de CROISETTE (E.B., p. 156). Peut se lire de la même façon que *croisé*.

croisette : syn. de CROISETTE.

croix : terme pouvant équivoquer avec différentes formes du verbe « croire ».

denté : voir ENDEMENTÉ.

deux : en ancien français, « deux » peut s'écrire *dux* (DG, II, p. 693), terme qui équivoque avec *dux*, forme médiévale du mot « duc » (LITTRÉ). || En lecture phonétique, « deux » (ancien français *deus*) donne les articles « de » et « des » ou des syllabes entrant dans la composition de plusieurs mots.

devise : mot utilisé pour désigner la formule littéraire d'une pensée héraldique mais aussi sa représentation graphique GEVAERT (1923, p. 114). En blason primitif, le terme « deviser » est en effet synonyme de « blasonner » qui est le

« most common term to denote the action of describing a coat of arms » (EB, p. 169) || « Deviser » signifie également « to invent a coat of arms » (*ibid.* p. 170).

endementé : terme ayant le même sens que DENTÉ (EB, p. 167), lequel équivoque avec l'ancien français *dainté* qui signifie « possession », « bien », mais également « meilleure part » (DG, II, p. 412). Autre syn. : DENTELE.

engrêlé : (*engrêlé* en blason primitif) adj. synonyme de ENDEMENTÉ (EB, p. 179).

gardant : (pour *regardant*) se dit du léopard, dont la tête fait face au lecteur (contrairement à celle du lion, qui est toujours de profil). *Garder* (dans le sens de « regarder ») équivoque avec l'ancien français *garder* « être chargé de la garde » (DG, IV, p. 222), le sémantisme *garde* mettant l'accent sur l'idée de surveillance et sur celle de protection (REY, p. 870).

goboné : dans le blason primitif, la division d'une surface en carrés réguliers de deux émaux alternant se disait *goboné*, terme qui a donné par la suite *componé* lorsqu'il est appliqué aux pièces honorables comme la bande, la barre, la fasce, etc., et *équipollé* lorsqu'il est appliqué à la totalité du champ de l'écu (avec un nombre de tires réduit à trois, ce qui différencie l'*équipollé* de l'*échiqueté*).

gueules : nom héraldique du ROUGE (*rou*), qui donne en lecture phonétique *roy* (« roi »), et en lecture sémantique *roi* « ordre », « mesure », « règle » ou « rang » (DG, VIII, p. 222). || On peut aussi lire *rubis* (nom de la gemme correspondant à cette couleur), ce qui conduit à l'ancien français *rober* « voler », « enlever » (DG, VII, p. 210). || La lecture sémantique du mot *gueule* oriente par ailleurs, soit vers la signification « bouche », « gosier » ; « gloutonnerie », « gourmandise », soit vers l'ancien français *goule* (ou *goul*, *gouille*, *gul*, *golée...*) =

- « cri », « parole », « proclamation » ou « ordre » (DG, IV, p. 305).
- hermine** : ce nom de fourrure équivoque avec l'ancien nom de la Bretagne, *Ermine* (EB, p. 35-37) ainsi qu'avec l'ancien français *ermine* « lande », « terre inculte » (DG, III, p. 326 et IV, p. 467). Le mot *hermine* peut ainsi servir à désigner la Bretagne, soit de façon « parlante », soit par synecdoque (partie – ici le paysage – utilisée pour représenter le tout). Il peut être aussi employé comme signe syllabique pour noter une partie d'un mot (comme le mot *terminé* dans le cas du franc-canton d'hermine dont certains cadets brisaient l'écu familial).
- lambel** : figure héraldique posée horizontalement en chef et fréquemment utilisé comme brisure par les cadets ; il peut donc être lu ainsi : « en chef l'ai bel », autrement dit « je l'ai bien en tête » (le droit à la titulature).
- léopard** : nom donné au *lion passant et regardant*.
- losangé** : en blason primitif, « losangé » se disait *losangié* (EB, p. 237) et, en ancien français, *losangié* (« composé de losanges ») équivoque avec *losenge* qui signifie « tromperie », « ruse », « supercherie » (DG, V, p. 35).
- or** : nom héraldique du JAUNE. Lu tel quel, *or* désigne sémantiquement la « monnaie », et équivoque phonétiquement avec *ores* ou *d'ores*, « maintenant » (DG, V, p. 624). Lu en utilisant son polyphone *sol* (soleil), il équivoque avec *seul*, « seul », « seulement » (DG, VII, p. 446) et, en employant son polyphone *topaze*, il équivoque avec « te pèse ».
- orle** : syn. de BORDURE dans le blason primitif (EB, p. 249-250). Orle peut équivoquer avec *oir-le*, « entends-le ». || Dans le blason moderne, ORLE désigne une bordure réduite de largeur, parallèle aux bords de l'écu mais ne les touchant pas (voir Fig. 3 p. 56).
- passant** : se dit d'un quadrupède représenté horizontalement et semblant marcher (par opposition à *rampant*).
- plain** : se dit d'un écu ou d'une pièce honorable lorsqu'ils sont d'un seul émail. Le terme équivoque avec PLEIN. Voir SANS PLUS.
- plein** : se dit d'un écu sans aucune brisure. Les armes pleines, qui ne peuvent être portées que par l'aîné d'une famille, désignent la *titulature* et peuvent être lues en tant que telle (lecture sémantique). || La lecture phonétique peut équivoquer avec *de plein*, qui signifie « de toute sa force » (DG, VI, p. 212).
- quatre** : ou *quarre*, peut équivoquer avec *car* qui, en ancien français, a le sens de « c'est pourquoi », « en conséquence » (REY, p. 347).
- sable** : nom héraldique du NOIR ; *sable* peut se lire *se baille*, « se donne » ou « se reçoit ».
- sans plus** : en blason primitif, se dit d'une pièce honorable lorsque celle-ci est d'un seul émail (et n'est donc ni *composée*, ni *échiquetée*, ni *chargée de meubles*). Ex. : *crois sans plus* (EB, p. 162).
- semé de croisettes** : voir CROISELÉ.
- semé de trèfles** : voir TREFEUILLÉ.
- sinant** : syn. de ADOSSÉ (EB, p. 104 et 275) ; le terme équivoque notamment avec *sinon* qui, en ancien français, a le sens de « si ce n'est » (DG, VII, p. 430).
- sinople** : nom héraldique du VERT. Le schéma consonantique quadrilittère correspondant à ce terme est /s n p l/. Il est difficile à utiliser (en dehors de « si ne peut le » ou « si ne plaît ») et c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles la fréquence du vert est si faible dans les armoiries.
- tourteau** : en ancien français, ce terme a d'abord désigné une sorte de pain bis de forme ronde (REY, p. 2144) ; le mot francique *bolla* (qui a donné en picard *boulenc* (fin XII^e s.) – d'où est issu « bou-

langer» – désigne lui aussi un « pain rond » (*ibid.*, p. 259) ; par conséquent, TOURTEAU peut être lu *bolla*.

trefeuille : terme utilisé en blason primitif pour désigner le SEMÉ DE TRÈFLES (EB, p. 284) et qui joue phonétiquement avec l'ancien français (très) *feil*, « fidèle », « loyal », « sincère » (DG, III, p. 740-741) (le terme *feil* a donné « féal » en

français moderne).

trois : peut se lire *tri* ou *ter* selon les besoins. *Tri* peut équivoquer avec *tri* (du verbe *trier*) qui, en ancien français, a le sens de « sélection », « choix » (REY, p. 2168). *Tri* peut aussi équivoquer avec *très*, « précisément », « justement » (DG, VIII, p. 44). *Ter* joue phonétiquement avec « terre » ou « taire ».



ANNEXE 2

Des timbres et des ornements extérieurs à valeur phonétique

Grasset d'Orcet affirmait que tous les termes du blason possèdent une valeur phonétique « *sauf dans les supports* »¹⁸². Mais cette assertion est contredite par les faits, comme l'atteste l'examen des motifs héraldiques entourant les écus d'un grand nombre de familles¹⁸³.

Cimiers et supports

Très souvent, le **cimier** reproduit la figure principale de l'écu. Il s'agit là d'une banale redondance qui conserve naturellement la valeur phonétique attribuée à la figure ainsi dupliquée (celle-ci ne notant toutefois qu'une partie seulement du message véhiculé par l'écu armorié).

¹⁸² GRASSET D'ORCET, 1878, *Mat. crypt.*, I, p. 55.

¹⁸³ Rappelons que les éléments disposés autour de l'écu sont le *timbre*, qui surmonte celui-ci et se compose principalement d'un *casque* sommé d'un *cimier*, et les *ornements extérieurs*, qui comprennent notamment les *supports* (appelés *tenants* quand il s'agit d'êtres humains) et la *devise* (souvent inscrite sur un phylactère).

Des armoriaux comme le *Rôle d'armes de Zurich* ou l'*Armorial de Gelre*, par exemple, nous montrent une foule de cimiers identiques aux figures contenues dans les écus qu'ils surmontent.

Dans le cas particulier des armoiries « parlantes », le choix du motif formant le cimier, et parfois les **supports**, est un moyen de mettre davantage en exergue le nom du possesseur des armoiries.

Ainsi, le cimier de **Pierre d'Orgemont** est formé des trois épis *d'orge* de son écu (cf. *supra* note 141 p. 68)¹⁸⁴ ; de la même façon, les cimiers des armes « parlantes » du *Rôle d'armes de Zurich* (dont certaines sont reproduites dans les culs de lampes de cet ouvrage) sont, eux aussi, des figures qui « parlent ».

Le cimier et les tenants de l'écu des **Armynot** (cf. TABLEAU III p. 48) sont des *hermines* au naturel colletées de gueules¹⁸⁵.

La volonté de mettre en avant le nom de famille est plus explicite encore lorsque le **cimier** ou les **tenants** équivoquent avec le patronyme tandis que les figures affichées sur l'écu n'ont aucun rapport avec celles qui l'entourent.

Nous avons vu par exemple (p. 83-84) que les Grimaldi, **princes de Monaco**, ont adopté comme supports de leur écu losangé deux *moines* armés d'une épée. De même, la famille Marmont, dont l'ancien nom est **Sauvage**, a choisis comme tenants deux *sauvages*, et la maison des **Ursins** deux *ours*¹⁸⁶.


Devises

Certaines **devises** qui accompagnent l'écu ont, elles aussi, vocation à être lues phonétiquement. On peut alors les assimiler à des rébus ne se faisant pas seulement par « *peintures* », mais aussi – et principalement – par « *prolation des lettres* » (pour reprendre la terminologie du sieur Tabourot).

¹⁸⁴ PRINET, 1916, p. 13

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 14.

¹⁸⁶ MÉNESTRIER, 1673, p. 218 ; PRINET, 1916, p. 15.

La devise des **Challant** en est une bonne illustration. Cette devise s'écrit ainsi : TOUT EST  ET N'EST RIEN, ce qui se lit : « *tout est monde et n'est rien* »¹⁸⁷.

Autre exemple, encore plus éloquent, **Humbert de Savoie**, bâtard du comte Amédée VII, porte dans son sceau une aile (*ala*) accompagnée des lettres H, A et C, ce qui donne la devise arabe AL-LAH HAC (*Dieu est juste*)¹⁸⁸.

Parfois, la clef du rébus constitué par la devise est contenue dans l'écu qu'elle accompagne.

La famille **Piossaque** porte *neuf merlettes de sable sur champ d'argent* et la devise latine QVY QVY, qui se lit phonétiquement « *cui cui* »¹⁸⁹ (et qui ne brille pas particulièrement par sa subtilité).

La devise peut aussi se réduire à un énigmatique *motto* dans lequel certains voient un « sigle » (c'est-à-dire une succession de lettres initiales de mots) parce qu'ils ignorent des règles de lecture de l'écriture « blasonnée »¹⁹⁰.

Un cas d'école est celui de la **maison de Savoie**, dont la devise, FERT, apparue sous le règne du comte Amédée VI, dit le Comte Vert, a inspiré plusieurs explications dont aucune n'est satisfaisante¹⁹¹. Cela tient au fait que personne n'a relevé que ce *motto*

¹⁸⁷ CAPRÉ, 1654, f^{os} 19, 21, 31, 64, 71, 77, 84, 96 et 142 ; PALASI, 2016, p. 422.

¹⁸⁸ GALBREATH, 1934-1936, p. 629 ; 1937, p. 34-35, 1942, p. 218 ; GALBREATH & JÉQUIER, 1977, p. 213. Ce même Humbert de Savoie brisait les armes familiales de *cing croissants d'azur* chargeant la croix d'argent, ce qui s'accorde bien avec sa devise, qui aurait été choisie par ce prince lors de sa croisade contre les Turcs (MURATORE, 1910, p. 39).

¹⁸⁹ CAPRÉ, 1654, f^o260.

¹⁹⁰ Ces explications fondées sur des acronymes sont aux devises héraldiques ce que les récits légendaires sont aux écus armoriés : elles font le bonheur des pédants qui se flattent de les connaître et se dispensent du même coup de chercher plus loin. « *Ce n'est rien que foiblesse particuliere qui nous fait contenter de ce que d'autres ou que nous mesmes avons trouvé en ceste chasse de cognoissance ; un plus habile ne s'en contentera pas. Il y a toujours place pour un suyvant, ouy et pour nous mesmes, et route par ailleurs* » (MONTAIGNE, *Essais*, III, chap. XIII).

¹⁹¹ Les auteurs les plus sérieux soutiennent que ce *motto* correspond à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe latin *ferre*, « porter » (*fert* = « il porte »). Mais l'un (MURATORE, 1910, p. 43) pense que ce *motto*, antérieur à la fondation de l'ordre dit du Collier par Amédée VI, se réfère à l'usage de *porter* le nœud de Savoie

est en réalité répété *trois fois*, comme le précise la *Chronique de Savoie* (dans un passage repris par Capré et par Muratore), et comme l'attestent les monnaies des rois de Piémont-Sardaigne et des rois d'Italie¹⁹². La devise complète est donc FERT FERT FERT, autrement dit FERT TER (trois fois), ce qui équivoque avec *faire taire*.¹⁹³ De fait, les historiens nous apprennent qu'il en est plus d'un que le vaillant Comte Vert sut *faire taire*¹⁹⁴.

La devise de la maison de Savoie donne la clef de celle de la **maison d'Autriche**, qui se compose des cinq voyelles A. E. I. O. U. et qui a suscité des interprétations aussi nombreuses et fantaisistes que le FERT des Savoie. En fait, il faut tout simplement lire : « voyelles » (*voieul* en ancien français), autrement dit *voyez-le*, comme dans la devise des **le Brum**, qui est « *voyez le Brum* »¹⁹⁵. On peut ainsi voir là une invitation à juger sur pièce les titulaires de l'écu *de guenles à la fasce d'argent* que cette devise accompagne.

Les exemples que nous venons de citer ne sont que quelques coups de sonde jetés dans le vaste corpus du blason médiéval, mais ils suffisent à montrer qu'au Moyen Âge, le goût pour l'équivoque a imprégné toutes les facettes de la création héraldique et ne s'est pas cantonné au seul champ de l'écu (ou de la bannière).

sur les armes et sur les vêtements, tandis que l'autre (PASTOUREAU, 1992, p.°98) affirme que ce *motto* doit être compris par rapport aux quinze chevaliers qui *portaient* le collier de cet ordre (mais on ne voit pas pourquoi ce *motto* aurait été réservé aux seuls chevaliers de cet ordre étant donné que tous les chevaliers de tous les ordres portent un collier).

¹⁹² BABELON, 1918, p. 452.

¹⁹³ L'emploi du *motto* FERT en tant qu'élément de rébus est attesté par une monnaie de l'évêque des innocents sur laquelle, à côté d'un globe terrestre, la lettre A est placée sous le *motto* FERT, ce qui se lit phonétiquement « *le monde a souffert* » (CÉARD & MARGOLIN, 1986, tome I, p. 304, Fig. 1290).

¹⁹⁴ Notamment en 1354 où il écrasa les Dauphinois alliés à la France lors de la bataille de Abrets, et en 1363 où il contraignit militairement le marquis de Saluces à l'hommage.

¹⁹⁵ PALASI, 2016, p. 463.

ANNEXE 3

Rabelais, dernier héraut d'armes du Moyen Âge

À deux reprises au cours de notre étude (p. 8 et p. 49-50, note 93), nous avons mentionné le chapitre IX de *Gargantua*, qui traite d'héraldique. Mais ce chapitre n'est pas le seul passage de l'œuvre de Rabelais – qu'on a parfois comparée à une cathédrale gothique¹⁹⁶ – attestant que le curé de Meudon avait une parfaite intelligence du blason médiéval qu'il a adapté à la mode de son temps¹⁹⁷. C'est pourquoi, en lisant attentivement ses écrits, il doit être possible d'obtenir des précisions sur les règles qui furent en usage chez les hérauts d'armes durant le Moyen Âge.

Reprenons tout d'abord le chapitre IX de *Gargantua*, intitulé de façon explicite « *Les couleurs et livrée de Gargantua* ».

¹⁹⁶ « *Quand il [le génie populaire] sera las de ciseler de telles montagnes de pierre, il se servira de la prose pour créer encore des monuments à son image. Sa dernière cathédrale – la plus cynique et la plus énigmatique – a nom Pantagruel et fut l'œuvre du clerc François Rabelais* » (ROSIÈRES, 1877, p. 441).

¹⁹⁷ Dans un article intitulé *Rabelais héraldiste*, Henri de Mazières-Mauléon se contente de recopier des passages entiers du chapitre IX de *Gargantua* en les entrecoupant de commentaires d'une grande platitude. Avec une vision aussi étriquée de son sujet, l'auteur ne risquait pas de l'épuiser.

Après une virulente sortie contre les supposées valeurs morales attribués aux couleurs héraldiques (« *Qui vous ment, etc.* » – voir *supra*), Rabelais s'en prend aux créateurs d'armoiries dont il juge les productions indigentes :

*« En pareilles tenebres sont comprins ces glorieux de court, et transporteurs de noms : lesquelz voulens en leurs divises signifier espoir, font portraire une sphere : des penes d'oiseaulx, pour poines : de l'Anchole, pour melancolie : la Lune bicorne, pour vivre en croissant : un banc rompu, pour banque roupte : non et un alcret, pour non durhabit : un lict sans ciel, pour un licencié. Que sont homonymies tant ineptes, tant fades, tant rusiques et barbares, que l'on doibvroit attacher une queue de renard, au collet, et faire un masque d'une bouze de vache à un chacun d'iceulx, qui en voudroit dorenanant user en France après la restitution des bonnes lettres. »*¹⁹⁸

En fait, ce que Rabelais reproche à ces héraldistes, c'est d'avoir créé des devises en images *beaucoup trop faciles à lire*. Nous pouvons donc en conclure qu'une armoirie composée dans les règles de l'art est un rébus qui ne peut être déchiffré qu'au prix d'un certain effort cérébral. Et comme preuve à l'appui, Rabelais en donne une démonstration dans les lignes qui terminent l'extrait que nous venons de citer. Car loin d'être une bouffonnerie grotesque, comme il semble de prime abord, ces lignes ne sont rien d'autre qu'un *texte blasonné où les figures sont remplacées par des mots* et qu'il faut lire, par conséquent, exactement de la même manière que nous l'avons fait avec les écus armoriés, c'est-à-dire en sélectionnant les termes adéquats et en les ordonnant de façon à former un octosyllabe terminé par

¹⁹⁸ RABELAIS, *Œuvres complètes*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1994], p. 29.

une rime en L¹⁹⁹ (ce qui conduit à remplacer le mot « vache » par celui de « viaul » qui désigne le *veau* en ancien français²⁰⁰). Cela donne, en reprenant la démarche que celle que nous avons suivie pour chacune de nos traductions expérimentales, et donc « *après la restitution des bonnes lettres* » :

« *lon doibvroit attacher une queue de renard, au collet,
et faire un masque d'une bouze de vache* »
Queue CoLLet ReNaRd BouZe MaSQue ViauL
Que CLeRc Ne RebuS MaSQue VeuiLLe
Que le clerc veuille mieux masquer ses rébus.²⁰¹

On admire ici la virtuosité de Rabelais qui réussit à faire lire à son public une injonction en langage caché sans que ceux qui n'en possèdent pas la clef puissent le soupçonner. Il est vrai que pareil *os médullaire* est autrement plus difficile à briser que ceux dont nous parlent les manuels de littérature lorsqu'ils dissertent sur le fameux passage traitant de la *substantifique moelle* et sur lequel tous les lycéens ont planché un jour !

Après le rapprochement qu'il fait avec les hiéroglyphes égyptiens et que nous avons mentionné au tout début de ce travail (« *Bien aultrement fesoient au temps jadis...* »), Rabelais précise :

« *Mais plus oultre ne fera voile mon equif entre ces gouffres et gueuz
mal plaisans. Je retourne faire scale au port dont je suis yssu. Bien*

¹⁹⁹ L'application des procédés de la lecture « blasonnée » à la littérature que fait ici Rabelais est, semble-t-il, une tentative unique (si l'on excepte celle de Francesco Colonna, l'auteur du *Songe de Poliphile* – ouvrage d'ailleurs cité par Rabelais – ainsi que celle de Jonathan Swift, cf. ANNEXE 3).

²⁰⁰ *Veau* s'est d'abord écrit *vedel*, puis *veel*, *viel*, *veal* et *via* cité parul (REY *et al.*, 1992, p. 2219).

²⁰¹ Nous avons repris ici la traduction proposée par Grasset d'Orcet dans l'étude qu'il a consacrée au *Songe de Poliphile* (*Mat. crypt.*, I, p. 286). Le terme « clerc » désignait à l'origine toutes les classes de lettrés.

ay je espoir d'en escrire quelque jour plus amplement : et montrer tant par raisons philosophiques, que par auctoritez receues et approuvées de toute ancienneté, quelles et quantes couleurs sont en nature : et quoy par une chascune peut estre designe, si dieu me sauve le moule du bonnet, c'est le pot au vin, comme disoit ma mere grand. »²⁰²

On trouve dans ces lignes la confirmation que le curé de Meudon possédait bien la clef de l'écriture des hérauts du Moyen Âge puisqu'il parle d'« auctoritez receues et approuvées de toute ancienneté ». Quant aux explications qu'il envisage d'« escrire quelque jour plus amplement »²⁰³, à défaut d'en trouver un exposé détaillé dans ses écrits ultérieurs, on peut en repérer des bribes disséminées en plusieurs endroits de son œuvre.

Ainsi, au chapitre LVI du *Quart Livre*, il est question de « parolles geles » entre lesquelles Pantagruel trouva « des motz de gueule » :

« Lors nous jecta sus le tillac plenes mains de parolles geles, et sembloient dragee perlee de diverses couleurs. Nous y veismes des motz de gueule, des motz de sinople, des motz de azur, des motz de sable, des motz dorez. Les quelz estre quelque peu eschauffez entre nos mains fondoient, comme neiges, et les oyons realement ; Mais ne les entendions ; Car cestoit languaige Barbare. »²⁰⁴

²⁰² RABELAIS, *Œuvres complètes*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1994], p. 29-30.

²⁰³ À l'issue d'un dialogue par gestes opposant Panurge à un docteur anglais nommé Thaumaste, et que nous analyserons plus loin, Rabelais revient sur cette question en faisant dire à Thaumaste, qui s'avoue battu : « Mais à tant je redigeray par escript ce que avons dict et resolu, afin que l'on ne pense que ce ayant esté mocqueries, et le feray imprimer à ce que chascun y apreigne comme je ay faict. » (*Pantagruel*, ch. XX, éd. la Pléiade, p. 290). Au chapitre suivant, Rabelais ajoute encore « Au regard d l'exposition des propositions mises par Thaumaste, et significations des signes desquels ils userent en disputant, je vous les exposeroy selon la relation d'entre eux mesmes » (*ibid.*, p. 291).

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 670.

Cet épisode des paroles gelées a inspiré de savants commentaires à nombre d'exégètes de Rabelais qui ont trouvé là une occasion de faire étalage de leur vaste érudition, mais sans jamais chercher à extraire la *substantifique moelle* du texte qu'ils avaient sous les yeux²⁰⁵. Car l'emploi des termes qui, d'ordinaire, servent à nommer les couleurs en héraldique n'est pas neutre : c'est une invitation à lire ces termes de la même manière que le fait un héraut quand il déchiffre un écu armorié, c'est-à-dire en ne prenant en compte que leur squelette consonantique. Cette façon de procéder avec un texte, que nous avons déjà appliquée à une phrase du chapitre IX de *Gargantua*, permet, là encore, d'obtenir un octosyllabe terminé par une rime en L (en énumérant les couleurs dans le même ordre que celui du texte et en excluant de la liste le terme *dore*²⁰⁶), que l'on peut lire ensuite en suivant la même procédure que précédemment :

Gueule sinople aZur sable
 GueuLe SiNoPLe aZuR SaBLLe
 GueuLe Ce N'est PLaiSiR Se BaiLLer
 La gueule, ce n'est que se donner du plaisir²⁰⁷

²⁰⁵ On ne compte plus les études particulières consacrées au « mythe des paroles gelées » du *Quart Livre*. Citons celles de Jean GUITON (1940), Jean-Yves POUILLOUX (1972), Michel JEANNERET (1975), André TOURNON (1983), Guy DEMERSON (1991), Jean-Louis BENOÎT (2001), Aya IWASHITA-KAJIRO (2012), Alberto VARVARO (2014), et cette liste est sans doute incomplète.

²⁰⁶ Comme on le sait, ce terme désigne non pas une couleur mais un *métal* (de même que le terme *argent*, que Rabelais ne mentionne d'ailleurs pas).

²⁰⁷ Cette traduction est plus rigoureuse que celle que donne Grasset d'Orcet (*Les Gouliards*, *Mat. crypt.* I, p. 186). Ici encore, notre auteur ne peut se défaire de son penchant « conspirationniste », qui le pousse à rechercher « *des visées plus hautes* » derrière les phrases qu'il déchiffre, quitte à proposer des traductions sans aucun rapport avec le texte environnant. En parlant d'une traduction possible, mais dénuée de connotation politique, Grasset d'Orcet écrit d'ailleurs : « *Il est inutile de s'appesantir sur ces bagatelles, lorsqu'elles n'ont pas d'intérêt historique* » (1880, *Mat. Crypt.* I, p. 188).

Le mot « gueule » (*goule* en ancien français) est issu du latin *gula* « gorge, gosier », « bouche, palais » ; par extension, il a pris (au XIII^e s) le sens de « gloutonnerie », « gourmandise »²⁰⁸. On voit donc que la sentence épicurienne à laquelle on aboutit s'accorde bien avec le chapitre suivant, dans lequel est décrit le royaume de *Messer Gaster* – autrement dit l'Estomac –, qu'elle annonce en quelque sorte²⁰⁹. Mais il y a plus. Car quelques lignes plus bas, Rabelais s'amuse à nous donner la teneur des paroles une fois celles-ci dégelées :

« Lesquelles ensemblement fondues ouymes, *hin, hin, hin, hin, his, ticque, torche, lorgne, brededin, brededac, frr, frrr, frrr, bou, bou, bou, bou, bou, bou, bou, tracc, trac, trr, trr, trr, trrr, trrrrr. On, on, on, on, ououououon : goth, magoth,* »²¹⁰

²⁰⁸ REY *et al*, 1992, p. 928.

²⁰⁹ La lecture « blasonnée » d'un texte contenant du vocabulaire héraldique peut, de la même manière, être appliquée à la description des armoiries des cuisiniers donnée au chapitre XL du même *Quart Livre*. Après avoir énuméré les sobriquets d'une vingtaine de « *preux et vaillans cuisiniers* », Rabelais écrit : « *Tous ces nobles Cuisiniers portent en leurs armoies en champ de gueulle lardoire de Sinople fessée d'un chevron argenté penchant à gausche* » (RABELAIS, *Œuvres complètes*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1994], p. 631). Pris au pied de la lettre, ce blasonnement a de quoi faire hurler n'importe quel héraldiste tant il est peu conforme aux règles du blason. En réalité, il faut lire ces « *armoies* », non pas comme un véritable écu armorié, mais comme une suite de mots formant un texte « blasonné ». Sachant par ailleurs qu'au temps de Henri II, on affublait de surnoms *ceux qui cuisinaient pour la « bouche »* (CLOULAS, 1985, p. 353 ; notes de l'éd. de la Pléiade, p. 1555), nous pouvons lire le texte en question de la façon suivante :

LaRDoiRe SiNoPLe
 FeSSée CHeVRon PeRLé
 SeNeSTRe PenCHé GueuLe
 L'ArDeuR Si Nous PLait
 FaSSe Ces VRaies PaRoLes
 C'est NoSTRe PenSée GueuLe
 Que l'ardeur, s'il nous plaît,
 Fasse vraies ces paroles :
 « Nous ne pensons qu'à la bouche ».

²¹⁰ RABELAIS, *Œuvres complètes*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1994], p. 670.

À première vue, ces paroles ressemblent à des « bruits »²¹¹, mais il nous paraît plus judicieux de voir dans celles-ci un rébus construit sur un modèle analogue à celui que donne Tabourot à la page 21 de ses *Bigarrures*, avec cette différence qu'ici, les signes de ponctuation sont partie intégrante du rébus (ce qui conduit à introduire périodiquement les mots « virgule » ou « signe virgule » dans le déchiffrement)²¹².

En procédant ainsi, on obtient une petite pièce de vers (terminés tous par la même rime en L) dont voici le début :

*quatre hins signes virgules
his ticque torche virgules
lorgne signe virgule...*

QuARRe hins SiGNes ViRguLes
hiS TiCQue ToRCHe ViRGuLes
LoRGNe SiGNe ViRGuLe...

CaR ainSi Naist Vraie GueuLe
eSTiCQuer* TeRRRe C'est Vraie GueuLe
Le ReNier Ce N'est Vraie GueuLe...

Car ainsi paraît la vraie gueule :
Être attaché aux biens terrestres c'est la vraie gueule
Le renier ce n'est pas la vraie gueule...

*En ancien français, *esticquier* (ou *estichier*) signifie « attacher » ou « être attaché ». (DG, III, p. 587)

²¹¹ Dans un article intitulé « *Des bruits du Quart Livre* », Jean-Charles Monferran voit dans ce type d'écriture un « recours [...] aux "sons illettrés", onomatopées mimant les bruits proférés par les animaux ou les hommes » Pour lui, il ne s'agit là que d'« une des manières, sans doute la plus immédiatement perceptible et la plus souvent mise en avant, que prend Rabelais pour tenter d restituer les bruits émis par ses personnages ainsi que leur environnement sonore » (MONFERRAN, 2012, p. 298-299).

²¹² Le rébus cité par Tabourot est le suivant : o o o o o, e e e e, sont a a a a pons, c'est-à-dire *cinq coqs castrés sont cinq capons (chapons)*.

On voit que lues de la sorte, les paroles gelées sont une énumération des différentes facettes de la sentence déchiffrée plus haut²¹³ ; et le retour régulier de « *vraie gueule* » à la fin de chacune d'elles fait inmanquablement penser au « *et tout pour la trippe* » qui ponctue les paragraphes du chapitre suivant. Ce retour régulier nous permet aussi de comprendre pourquoi Pantagruel a trouvé « *des motz de gueule* » entre les « *parolles ge-lees* », d'où nous pouvons conclure que le titre du chapitre LVI du *Quart Livre* contient la clef qui permet de le décrypter.

Mais le passage de Rabelais le plus riche d'enseignements à nos yeux se situe au début du chapitre XIX de *Pantagruel*. C'est là, en effet, que nous trouvons la clef de lecture sans laquelle nous serions incapables de déchiffrer correctement le moindre écrit blasonné et qui, pourtant, n'est exposée clairement nulle part : nous voulons parler de la *rime en L*. Dans ce chapitre, dont nous avons déjà dit un mot (voir *supra* note 203), il est question d'un « *Anglois, qui arguait par signe* » et que Panurge « *feist quinaud* » à l'issue d'un dialogue par gestes.

²¹³ Le même traitement peut être appliqué aux exemples de « bruits » cités par Jean-Charles Monferran. Ainsi, le passage du chapitre VII dans lequel cet auteur a cru reconnaître des « *gloussements divers de Dindenault* » prend un tout autre sens. Voici ce qu'écrivait Rabelais :

« Ita, sont choux (respondit le marchand) uere, ce sont pourreaux. Mais rr. rrr. rrrr. rrrrr. Ho Robin rr. rrrrrrr. Vous n'entendez ce languaige ».

On aura noté que le curé de Meudon prend soin de nous avertir qu'il s'agit d'un « *languaige* » qu'il n'est pas donné à tout le monde d'entendre. En appliquant les règles de lecture que nous connaissons bien maintenant, nous lisons :

rr.	PaiRe R Point	PéRiR Point	<i>Ne point périr,</i>
rrr.	TRois R Point	TRahiR Point	<i>ne point trahir,</i>
rrrr.	QuaRRe R Point	CRoiRe Point	<i>ne point croire,</i>
rrrrr.	CinQ R Point	S'enQueRRe Point	<i>ne se demandent point.</i>
Ho Robin			<i>Ho Robin,</i>
rr.	Deux R Point	De ouiR Point	<i>de ne point entendre</i>
rrrrrr.	SepT R Point	CéT aiR Point	<i>cet air, point</i>
Vous n'entendez ce languaige			<i>vous n'entendez ce langage</i>

Or, en ancien français, « angler » signifie *cache*²¹⁴. Nous voilà donc prévenus : l'échange relaté ici porte sur un savoir « caché ». Si maintenant nous procédons avec les premières lignes du récit de cet échange comme nous l'avons fait avec les passages que nous avons précédemment cités, et si nous avons en tête qu'en ancien français *tege* ou *teke* (ou encore *tache*) signifie « marque distinctive », « qualité en général » (DG, VII, p. 620), nous lisons successivement :

*« L'Angloys leva hault en l'air les deux mains separement
clouant toutes les extremitez des doigtz
en forme qu'on nomme en Chinonnoys, cul de poulle ».*²¹⁵

Deux Mains SéPaRe LèVe aiR anGLais
Tous Doigts eXTRéMiTés CLouées
NoMMé CHiNoNNois Cul De PouLLe

DûMent Se PaRLe VRai anGLé
Tu Dois èS Tes RiMes TeQe L
N'oMets SiNon Noies Qui DéPouLLe

Dans les formes prescrites se parle le vrai langage caché :
Tu dois mettre dans tes rimes la marque distinctive « L » ;
Ne l'omets pas, sinon tu noies celui qui déchiffre.²¹⁶

C'est sans doute dans ces lignes par lesquelles débute l'exposé des règles de l'écriture « cachée » (dans un écu armorié ou dans un texte « blasonné »)²¹⁷ que Grasset d'Orcet a

²¹⁴ DU CANGE, 1766, col. 210.

²¹⁵ RABELAIS, *Œuvres complètes*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1994], p. 286.

²¹⁶ Grasset d'Orcet (1879, *Mat. crypt.* I, p. 70) donne une traduction de ces mêmes lignes disant en substance la même chose que la nôtre mais qui est entachée d'approximations que nous avons corrigées.

²¹⁷ La suite du dialogue traite des autres règles de l'écriture « blasonnée », comme le nombre de pieds des vers ou les conditions à respecter si l'on veut faire paraître ses textes (qui doivent rester indéchiffrables pour le profane).

trouvé sa précieuse clef²¹⁸. Après avoir donné une traduction complète de cet exposé, Grasset d'Orcet précise en outre : « *Nous venons de voir que l'"œuvre anglée" se composait de vers de huit syllabes, terminés par une assonance en L. Telle paraît être l'étymologie du mot "blasonner" (bé (bien) L assoner)* »²¹⁹. Mais il ne semble pas très fixé sur ce dernier point car il propose plus loin une autre explication : « *le secret de maistrance du « rémouleur » ou "rimailleur", écrit-il, c'était le secret d rimer en L* »²²⁰. Ailleurs, il dit encore (en parlant des *charades*) que c'étaient des « *mascarades satiriques dans lesquelles chaque personnage était un couplet ou ritournelle, à cause du retour régulier d'une consonnance en L au huitième et dernier pied de chaque vers* »²²¹. Quant au verbe « blasonner » lui-même, il lui trouvera une nouvelle origine étymologique en déclarant qu'il vient du verbe *bléser*, c'est-à-dire « parler en chuintant », à cause du fait que la langue du blason a pour origine le dialecte picard, lequel chuinte énormément²²².

²¹⁸ Grasset d'Orcet prétend également avoir retrouvé cette règle dans une figure du *Songe de Poliphile* (reproduite à la p. 52 du vol. 2 de la traduction de Claudius Popelin), mais on a beaucoup de mal à le suivre dans la lecture qu'il en fait et qui paraît très éloignée de ce qu'une application rigoureuse des règles énoncées plus haut permet d'obtenir (GRASSET D'ORCET, 1884, *Mat. crypt.*, II, p. 73).

²¹⁹ GRASSET D'ORCET, 1879, *Mat. crypt.*, I, p. 71.

²²⁰ *Ibid.*, p. 94. Le fait est que l'invention du mot « rimailleur » est attribuée à Rabelais REY *et al.*, 1992, p. 1810).

²²¹ GRASSET D'ORCET, 1884, *Mat. crypt.*, II, p. 49. Cette explication est difficilement admissible car le mot « ritournelle » (qui date de 1671) est emprunté à l'italien *ritornella*, terme de musique dérivé de *ritorno* « retour », déverbal de *ritornare* « retourner » (REY *et al.*, 1992, p. 1814).

²²² GRASSET D'ORCET, 1881, *Mat. crypt.*, I, p. 287. Cette piste s'avère encore plus intéressante quand on sait que le verbe « bléser » vient de l'ancien français *bles*, *blois*, terme qui remonte au latin *blaesius* « qui confond les lettres » (REY *et al.*, 1992, p. 232). N'est-ce pas là justement le principe sur lequel repose l'écriture dont nous nous occupons dans cette étude ? En tout cas, la thèse soutenue par Burch selon laquelle « blasonner » serait issu de *Blesium*, nom latin de Blois, parce que cette ville aurait été spécialisée au Moyen Âge dans la fabrication des boucliers armoriés, ce qu'aucune donnée historique ne confirme (REY *et al.*, 1992, p. 230), trouve ici une explication : Bruch aura tout simplement confondu *blaesius* avec *Blaesium*.

Quoi qu'il en soit, s'il ne nous a pas été possible de cerner avec davantage de précision l'origine de la règle de la rime en L, nous devons bien reconnaître que son emploi nous a toujours grandement facilité la lecture des écus et des textes blasonnés pour lesquels nous avons proposé un déchiffrement. C'est donc une clef parfaitement opérante en dépit du flou qui entoure son instauration²²³.

L'interprétation des écrits de Rabelais à laquelle nous nous sommes livrés ici, et qui corrobore l'hypothèse examinée dans le présent essai, pourra paraître totalement saugrenue à plus d'un lecteur. Ces derniers préféreront sans doute se ranger à l'avis de Jacques Boulenger qui, parlant des « *propos sans queue ni tête* » développés à diverses reprises par Rabelais, déclare de façon péremptoire : « *Il nous paraît tout à fait inutile de commenter ce qui est écrit pour être inintelligible* »²²⁴. Mais à tous ceux qui seront tentés de penser ainsi, nous ferons simplement remarquer qu'en appliquant *les mêmes règles fixes* à tous les passages que nous avons cités, nous avons obtenu chaque fois *un résultat parfaitement clair et cohérent* et qu'il est par conséquent difficile de n'y voir là qu'une suite de coïncidences fortuites. Au surplus, il y a de grandes chances qu'après avoir lu l'annexe qui fait suite à celle-ci, ils seront beaucoup moins sûrs de leur fait.

²²³ Peut-être convient-il voir des allusions à cette règle dans certaines devises héraldiques. Ainsi, les **du Monceau de Bergensal** arboraient un L sur une bannière portée par le tenant senestre (PALASI 2016, p. 225) et **Philippe Pot**, seigneur de Gevrey et de la Roche Nolay, avait pris pour devise : « *Tant L vault* » (*ibid.*, p 412).

²²⁴ RABELAIS, *Œuvres complètes*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1934], p. 31. Ce jugement ne fait guère honneur au présentateur de la première édition de Rabelais dans la Pléiade. Car plaider de manière aussi catégorique pour l'absurde plutôt que pour l'équivoque, c'est tout simplement refuser de prendre en considération la mise en garde distillée tout au long du prologue placé en tête de *Gargantua*.

ANNEXE 4

Swift, disciple de Rabelais en écriture « blasonnée »

C'est un fait bien établi que Jonathan Swift a largement puisé dans l'œuvre de François Rabelais, l'un de ses auteurs de prédilection²²⁵. Le grand spécialiste swiftien Émile Pons, qui s'est intéressé aux sources rabelaisiennes de *Gulliver*, et plus spécialement à l'aspect linguistique de celles-ci, a analysé, entre autres, les six phrases de lilliputien que Swift a insérées dans son récit²²⁶. Dans un article publié en 1936, Pons tente de pénétrer le sens de ces six phrases et d'expliquer l'origine ou la construction des mots dont elles sont formées. Il en conclut que « *c'est, de toute façon, l'influence de Rabelais qui a suscité et inspiré dans ses linéaments essentiels cette amusante improvisation linguistique de Swift. Et celle-ci demeure ainsi pour nous un des points de contact les plus*

²²⁵ L'œuvre du curé de Meudon occupait une place d'honneur dans la bibliothèque du doyen de Saint-Patrick, qui possédait un exemplaire de l'édition de 1558 dont les pages sont couvertes d'annotations marginales (PONS, 1936, p. 219). Rappelons aussi que, dans ses *Lettres philosophiques*, Voltaire rapporte que « *l'ingénieux docteur Swift* » est surnommé « *le Rabelais d'Angleterre* » (Lettre XXII).

²²⁶ Françoise Lapraz-Severino précise que le lilliputien se compose d'un corpus d'une quarantaine de mots qui se répartissent en quatre catégories : les noms propres (dont les toponymes), les titres, les substantifs et les phrases (LAPRAZ-SEVERINO, 1988, p. 335).

indéniables entre ces deux génies »²²⁷. Nous souscrivons pleinement à ces propos du distingué linguiste, mais pour des raisons qui diffèrent des siennes car nous pensons qu'il s'est largement fourvoyé dans ses déchiffrements. Et nous allons en apporter la preuve en étudiant trois phrases du langage swiftien qu'il pense être parvenu à traduire.

La première phrase à laquelle s'attaque Émile Pons est prononcée par un membre du petit groupe de hardis Lilliputiens ayant réussi à grimper sur le corps de Gulliver alors que ce dernier est entravé au sol :

*« L'un d'entre eux qui s'aventura assez loin pour avoir une vue complète de mon visage, levant soudain les mains et les yeux en signe d'émerveillement, s'écria d'une voix aigüe, mais distincte : Hekinah Degul. Les autres répétèrent ces mêmes mots plusieurs fois de suite, mais je ne savais pas alors ce qu'ils signifiaient. »*²²⁸

Émile Pons interprète les mots en question de la façon suivante : « *l'ensemble rappelle le français « Hé, qu'il a de gueule ! » et sert à exprimer l'admiration des Lilliputiens devant l'énormité du gosier de Gulliver* »²²⁹. Nous ne trouvons rien à redire à cette façon de lire la phrase lilliputienne, mais nous nous étonnons que le seul rapprochement avec l'œuvre de Rabelais auquel Pons ait songé soit le « *grand gousier digne du père de Gargantua et de toute sa lignée* »²³⁰. Car la lecture qu'il propose évoque bien plus explicitement encore les « *motz de gueule* » que Pantagruel trouva entre les « *parolles gelées* » au chapitre LVI du *Quart Livre* (voir *supra* p. 108-112). Et le fait que Swift fasse allusion à ce passage de

²²⁷ PONS, 1936, p. 228.

²²⁸ SWIFT, *Œuvres*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1965], p. 32.

²²⁹ *Ibid.*, p. 17. L

Les mêmes explications sont déjà développées dans PONS, 1936, p. 225-226 et 1957, p. 37-38.

²³⁰ PONS, 1936, p. 226 et 1957, p. 37.

Rabelais dans la toute première phrase de lilliputien qui apparaît dans son *Gulliver* a toutes les allures d'un message de connivence adressé dès l'entame de l'ouvrage aux initiés possédant les clefs de lecture de l'écriture à double entente dont le curé de Meudon faisait usage dans ses écrits.

Passons maintenant aux deux autres phrases de lilliputien. Pour Émile Pons, elles sont, comme toutes celles qui apparaissent dans la suite du récit, « *construites au moyen de radicaux empruntés à des langues diverses et de terminaisons flexionnelles que Swift s'efforce de rendre aussi originales que possible* »²³¹. Armé de ces principes, il procède au déchiffrement de notre deuxième phrase, prononcée cette fois par un Lilliputien de haut rang faisant office de héraut, juché sur un échafaudage construit tout exprès pour qu'il puisse parler à l'oreille de Gulliver, lequel est toujours solidement immobilisé à terre :

*« De cette plate-forme, un d'entre eux, qui me semblait être une personne de qualité, m'adressa une longue harangue dont je ne compris pas le moindre mot. Mais je devrais dire d'abord qu'avant de commencer son discours cet important personnage s'était écrié par trois fois : Langro dehul san. [...] Sur quoi cinquante hommes s'avancèrent et coupèrent les liens qui retenaient encore le côté gauche de ma tête, ce qui me permit de la tourner à droite et d'observer la physionomie et les attitudes de celui qui devait parler. »*²³²

Voici ce qu'écrit Pons au sujet de la phrase répétée trois fois :

²³¹ PONS, 1936, p. 226 et 1957, p. 38. Cet auteur a rédigé plus tard une *Note sur les procédés swiftiens de création linguistique dans les « Voyages de Gulliver »* (voir SWIFT, *Œuvres*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1965], p. 9-12) dans laquelle il identifie une dizaine de procédés de création swiftiens, pour la plupart « *d'origine rabelaisienne* », qu'il dénomme ainsi : *hybridation, marqueterie, sabir, saupoudrage, métathèse, anagramme, substitution consonantique, dévocalisation, à-peu-près et inanité sonore*.

²³² SWIFT, *Œuvres*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1965], p. 33.

« Le premier mot rappelle le grec λαγνάζω "détacher ; le deuxième est une reprise, à peine modifiée, du degul lilliputien signifiant "la gueule", et le troisième ressemble à un subjonctif barbare du verbe être. Le tout peut donc se traduire par : "qu'on lui détache la tête". »²³³

Cette explication passablement alambiquée est d'autant moins admissible qu'elle ne s'accorde pas avec les faits tels que Swift les relate : dans son récit, en effet, c'est à Gulliver et non aux Lilliputiens que s'adresse le héraut, de sorte que la traduction proposée par l'éminent linguiste tombe à plat.

Si maintenant nous lisons les mots prononcés par le héraut à l'oreille de Gulliver en adoptant les mêmes règles de lecture que celles dont nous nous sommes servis pour déchiffrer certains passages de Rabelais (voir *supra* ANNEXE 3), voici ce que nous obtenons :

LaNGRo DehuL SaN
LeaN GRaDuaL SooN
Penchez doucement sans tarder (la tête)

Ainsi, le héraut invite par trois fois Gulliver à *pencher doucement la tête de son côté, sans tarder*, et pour ce faire, les Lilliputiens sont obligés de sectionner les liens qui retiennent le côté gauche de celle-ci afin que notre héros puisse la tourner vers la droite, du côté de son interlocuteur. La conduite des Lilliputiens ne correspond donc en aucune manière à une traduction en gestes de l'exhortation lancée par le héraut.

La troisième phrase sur laquelle nous nous arrêterons est à la fois la plus longue de toutes les phrases de *Gulliver* écrites

²³³ Dans SWIFT, *Œuvres*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1965], p. 19. Les mêmes explications sont déjà développées dans PONS, 1936, p. 226 et 1957, p. 37.

en lilliputien et la plus instructive à nos yeux. Elle est rapportée par Gulliver en personne au moment où, après avoir été transféré dans la capitale de Lilliput, il est toujours retenu prisonnier et demande à l'Empereur de bien vouloir lui rendre sa liberté :

*« Comme je le craignais, il me répondit qu'il fallait attendre, que cette décision ne pouvait être prise sans l'avis du Conseil et qu'il faudrait d'abord Lumos kelmin pesso desmar lon Empesso, c'est-à-dire m'engager à vivre en paix avec le Pince et son Royaume. »*²³⁴

Voici comment Émile Pons déchiffre la phrase prononcée par l'Empereur :

*« Sabir européen, où l'on reconnaît les déformations hispanomorphes de mots anglais comme : peace, "paix" (pesso) et emposo, "empire". – Kelmin paraît composé de deux pronoms personnels, l'espagnol él et le grec μιν, précédés d'un K emprunté au grec και. Il signifierait "et avec lui". Desmar rappelle l'espagnol demas, "de plus", et lumnos semble composé de la racine grecque λῶω, "je défais", et d'une négation fantaisiste qui lui donne le sens de "ne pas défaire", conclure.*²³⁵

Et voici maintenant comment nous traduisons cette même phrase en appliquant, une fois encore, les règles de lecture des écrits « blasonnés » (après avoir rappelé qu'en anglais, *to loom* signifie « être imminent », en parlant d'un danger ou d'un événement) :

²³⁴ SWIFT, *Œuvres*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1965], p. 44. Dans le texte original, on lit *Emposo* et non *Empesso*.

²³⁵ Dans SWIFT, *Œuvres*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1965], p. 20. Mêmes explications déjà développées dans PONS, 1936, p. 227 et 1957, p. 38.

LuMoS KeLMiN PeSSo DeSMaR LoN eMPoSo
 LooM aSK aLL MiNe PeaCe aiDS MoRe aLoNe iMPoSe
 Pour qu'elle (la remise en liberté) soit immédiate, demander la
 paix à tous les miens aide davantage que l'imposer seulement.

Comparée au pénible charcutage de mots auquel se livre Émile Pons et qui ne débouche sur rien de concluant, notre traduction paraît d'une lumineuse simplicité. Point n'est besoin, donc, de faire appel à tout un arsenal de racines grecques, de termes empruntés à diverses langues européennes, voire de « *négations fantaisistes* », pour élucider cette phrase dont, au demeurant, le sens nous est donné par Swift lui-même. Il est d'ailleurs cocasse de relever que, dans sa *Note sur les procédés swiftiens de création linguistique* (mentionnée *supra* note 227), Pons a mis sans s'en rendre compte le doigt sur la bonne clef de lecture : « *Swift semble attacher plus d'importance aux consonnes qu'aux voyelles* » écrit-il en effet en exposant son principe de *dévoicalisation* avant d'ajouter : « *Swift nous donne un exemple des libertés qu'il prend avec l'élément vocalique des syllabes quand il présente comme équivalents les sons 'Traldrag et Trildrog. [...] et nous pouvons donc nous croire autorisés à lire drain là où il y a drun, et snake là où il y a s-nuck.* »²³⁶ Il est dommage que l'éminent spécialiste de Swift se soit arrêté en si bon chemin et qu'il n'ait pas poussé ses déductions plus avant, mais c'est sans doute parce qu'il était davantage motivé par le désir d'identifier des clefs de lecture que par l'envie de les mettre en pratique, d'où l'acécité dont il fait preuve.

Quoiqu'il en soit, notre petite incursion en pays swiftien nous aura permis de confirmer, d'une part que Swift connaissait à fond son Rabelais, d'autre part qu'au nombre des procédés d'écriture utilisés par ce dernier figurait bien la transposi-

²³⁶ Dans SWIFT, *Œuvres*, Coll. la Pléiade [Gallimard, 1965], p. 11.

tion des principes de l'écriture « blasonnée » aux textes écrits, procédé que le doyen de Saint-Patrick a repris à son compte en l'appliquant à la langue anglaise²³⁷.

Après la traduction des phrases de lilliputien que nous venons de proposer, le doute n'est plus guère possible quant à la réalité de cette écriture « blasonnée » dont les règles de lecture peuvent être appliquées avec fruit aussi bien aux écus armoriés du Moyen Âge qu'aux productions littéraires d'un Francesco Colonna, d'un François Rabelais ou d'un Jonathan Swift.



²³⁷ C'est sans doute pour que les initiés qui étaient en possession des clefs de lecture de cette écriture puissent s'en assurer par eux-mêmes que Swift donne parfois le sens général du contenu de ses phrases de lilliputien.

ANNEXE 5

Quelques réflexions suscitées par l'accueil que les héraldistes ont réservé à notre ouvrage

La publication de notre travail a suscité des réactions contrastées chez les héraldistes à qui nous avons adressé un exemplaire imprimé de notre texte et signalé qu'une version numérique était disponible sur la plateforme HAL.

The Heraldry Society a réagi la première par l'intermédiaire de sa bibliothécaire honoraire Jane Tunesi of Liongam qui a accusé réception de notre ouvrage en ces termes : « *I shall be delighted to add in to the French language section of the Library of the Heraldry Society and add to our acquisitions list in the next available issue of The Heraldry Gazette where I will note that the digital issue is available gratis from the <https://hal.science/hal-03991384/document> website link* »²³⁸.

²³⁸ « Je serai ravie de l'ajouter à la section francophone de la bibliothèque de la *Société d'Héraldique* et de l'ajouter à notre liste d'acquisitions dans le prochain numéro disponible de *The Heraldry Gazette* où j'indiquerai que la version numérique est disponible gratuitement. à partir du lien du site web <https://hal.science/hal-03991384/document> » (lettre datée du 2 avril 2023).

Même témoignage de sympathie de la part de la *Société suisse d'héraldique* dont le président, Olivier Furrer, nous a assuré qu'il allait lire notre travail « *avec grand intérêt* » et nous a demandé par la même occasion l'autorisation de « *le partager avec tous les membres de notre société* »²³⁹.

Rien de tel, en revanche, avec la *Société française d'héraldique et de sigillographie*. Pas le moindre accusé de réception ni, *a fortiori*, le plus petit écho dans les colonnes de la lettre d'information de cette association²⁴⁰. Pourtant, notre essai a circulé en interne comme l'atteste un courriel dans lequel Michel Popoff nous a informé que cette société lui avait communiqué notre texte²⁴¹, ce qui prouve qu'elle n'est pas restée indifférente à celui-ci. Alors, pourquoi ce silence officiel ?

Peut-être nos héraldistes nationaux considèrent-ils que, ne possédant ni les titres ni les diplômes requis, nous n'avons aucune légitimité pour nous aventurer sur un terrain qu'ils considèrent comme étant leur domaine réservé. Si tel est le cas, nous ferons remarquer à des esprits aussi académiques que ni Grotefend, ni Rowlinson n'étaient orientalistes (le premier était professeur de lycée, le second officier de l'armée britannique) ; que Ventris était architecte et non helléniste ; que tous trois ont ainsi échappé aux préjugés et à l'esprit de corps dont sont trop souvent animés les universitaires : et que cela leur a permis de poser un regard neuf sur le domaine qu'ils étudiaient. Aussi, nous retrouver en leur compagnie n'est pas pour nous déplaire.

²³⁹ Courriel en date du 21 avril 2023.

²⁴⁰ Cette attitude ne fait que confirmer ce que nous confia naguère Jean Eybert, éminent héraldiste limousin, dans une lettre où, après avoir évoqué l'attitude ouverte et bienveillante dont Léon Jéquier avait toujours fait preuve à son égard, il ajoutait : « *À mon grand regret, je n'ai jamais reçu un tel accueil à mes critiques faites pourtant courtoisement à des auteurs "hexagonaux"* » (Lettre datée du 31 mars 1987).

²⁴¹ Courriel du 25 avril 2023.

Mais laissons l'âne porter jalousement ses reliques et exposons, une fois encore, les raisons pour lesquelles l'approche que nous étudions dans notre travail, qui peut paraître totalement saugrenue au premier abord, est loin d'être infondée.

Ce qui, selon nous, confère sa supériorité à la thèse de l'écriture logo-syllabique, c'est, nous l'avons déjà dit, le caractère universel de son pouvoir explicatif : en appliquant *les mêmes règles fixes* à tous les écus armoriés que nous avons examinés, nous avons toujours pu en proposer une lecture ayant un sens. C'est autrement plus satisfaisant que la démarche habituelle qui fait appel à *des critères qui fluctuent en fonction des desiderata du lecteur*. En effet, lorsqu'il procède à la lecture de ses écus, l'héraldiste leur attribue, selon son inspiration, une signification *phonétique, allégorique, symbolique* ou *historique*, ce qui laisse le champ libre à l'arbitraire et à la subjectivité²⁴². Dès lors, comment peut-on être certain de lire correctement une armoirie ?

Pour illustrer notre propos, nous prendrons un exemple particulièrement démonstratif. Il s'agit d'un écu armorié que Michel Pastoureau range dans la catégorie des « armoiries parlantes allusives » :

*« Lorsqu'en 1265, Guillaume des Barres, simple chevalier, orne le champ de son sceau d'un écu losangé, c'est-à-dire d'un écu paraissant chargé d'un grand filet, la relation parlante est malaisée à deviner ; elle existe pourtant : le losange évoque des barres, c'est-à-dire un obstacle. »*²⁴³

On se demande bien pourquoi un chevalier dont le patronyme est **des Barres** et qui voudrait se composer des ar-

²⁴² Voir *supra* (p. 60, note 119 et p. 91, note 178) ce que nous avons dit du caractère « piégeux » inhérent à toute image.

²⁴³ PASTOUREAU, 2004a, p. 38 ; 2007, p. 79 ; 2008, p. 191 ; 2009 ; p. 186.

moiries « parlantes » choisirait un motif qui ne « parle » qu’au prix d’un raisonnement alambiqué alors qu’il dispose de figures héraldiques parfaitement homophones, à savoir les BARRES (pièces honorables) ou les BARS (poissons). Tout porte donc à croire que la relation « parlante » invoquée par notre héraldiste est le produit de son imagination et qu’elle illustre parfaitement – comble de l’ironie – un travers qu’il a lui-même dénoncé ailleurs : « *Avec les armoiries parlantes de type allusif, écrit-il en effet, le danger de surlecture est cependant là, qui guette l’historien trop imaginaire.* »²⁴⁴. Nous sommes bien d’accord.

À cette lecture « parlante » qu’on a du mal à suivre s’ajoute un manque de rigueur dans les références historiographiques fournies. Ainsi, le plus ancien sceau connu arborant l’écu losangé de la maison des Barres est l’empreinte d’un contre-sceau datée des années 1200²⁴⁵, donc bien antérieure à 1265. À cette dernière date, le détenteur de la titulature se prénomait Jean²⁴⁶ et non Guillaume ; ses armes pleines apparaissent sur trois sceaux dont les empreintes s’échelonnent de 1253 à 1282²⁴⁷. Quant au sceau de 1265, c’est en réalité celui de Guillaume, frère de Jean, qui, en tant que cadet, brisait d’un lambel à cinq pendants²⁴⁸, détail que notre héraldiste n’a manifestement pas vu. Toutes ces approximations jointes à une lecture « parlante » très personnelle n’incitent guère à accorder du crédit à l’interprétation de l’écu de la maison des Barres avancée par Michel Pastoureau.

²⁴⁴ PASTOUREAU dans POPOFF, 2015, p. 23.

²⁴⁵ DOUËT D’ARCQ, 1863, n°1295, contre-sceau appendu à un acte daté des années 1200 par défaut et attribué à Guillaume II des Barres par les uns, et à Guillaume III par les autres. Sa cote actuelle est AN S 4185 n°1.

²⁴⁶ Jean des Barres, seigneur d’Oissery, né vers 1230 et mort en 1289, qui succéda à son père Guillaume III des Barres en 1249.

²⁴⁷ DOUËT D’ARCQ, 1863, n°1305 (empreinte de 1253) ; n°1306 (empreinte de 1270) ; 1310 (empreinte de 1282).

²⁴⁸ *Ibid.*, n° 1298.

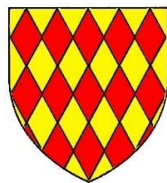
Appliquons maintenant au losangé des Barres les règles de lecture dont nous nous sommes servis dans nos traductions expérimentales. Pour commencer, rappelons que nous avons déjà rencontré le losangé dans les armoiries des princes de Monaco (voir *supra* p. 83-84) et que nous avons déchiffré celles-ci en nous appuyant sur l'équivoque qui existe entre *losangé* (« divisé en losanges ») et l'ancien français *losenge* (« tromperie », « ruse », « supercherie »). Si cette façon de lire est correcte, nous devrions pouvoir l'utiliser aussi pour décrypter l'écu de la maison des Barres. Mais pour cela, nous avons besoin d'en savoir davantage sur l'histoire de cette famille.

La maison des Barres comportait huit branches distinctes, toutes issues de Guillaume I^{er} des Barres (né vers 1130 et mort entre 1177 et 1182). L'aînée de ces branches, qui se différenciait des autres par un écu losangé d'or et de gueules, était celle des seigneurs d'Oissery, à l'origine de laquelle on trouve Guillaume II des Barres (v.1160-1234). Ce dernier fut un grand capitaine attaché au service du roi Philippe Auguste, qu'il accompagna dans toutes ses campagnes. Les historiens rapportent à son sujet un épisode particulièrement saillant. En 1197, le roi, qui visitait les frontières de son royaume, tomba dans une embuscade près de Gisors. Guillaume II des Bars se porta à son secours, le dégagea, se revêtit de sa cotte d'armes et lui permit ainsi de s'échapper. Fait prisonnier par les Anglais qui crurent avoir pris le roi de France, Guillaume des Barres fut conduit à Jean sans Terre. Arrivé devant ce dernier, le Français déposa sa cotte d'armes et, se découvrant, dit à ceux qui l'entouraient : « *Vous n'avez pas le roi de France ; mais un pauvre chevalier des moindres du royaume* ». Le prince Jean répliqua : « *Barroi, puisque je t'ai, je n'ai mie failli.* »²⁴⁹

²⁴⁹ COURCELLES, 1822, p. 6-7 ; GRESY, 1865, p. 10-11.

Cet épisode au cours duquel Guillaume des Barres sauva le roi de France en bernant Jean sans Terre²⁵⁰ nous incite à lire de la façon suivante l'écu losangé qui apparaît dès les années qui suivent et qui fut porté par Guillaume II et tous ses descendants après lui :

LES SEIGNEURS D'OISSERY (MAISON DES BARRES)



Losangé d'or et de gueules.

D'oR et De Rou LoSanGieL

D'oRes aiDe Roi LoSenGe iL

Maintenant, il a aidé le roi par une tromperie.

Ce qui est frappant, c'est qu'on retrouve ici les mêmes ingrédients qu'avec les princes de Monaco, à savoir un motif héraldique similaire (le losangé) notant un événement similaire, tant dans son attribution (au fondateur de la dynastie) que dans son déroulement (une supercherie basée sur l'apparence vestimentaire). On objectera peut-être que l'écu losangé d'or et de gueules a été également porté par d'autres familles sans qu'il semble que celles-ci aient été impliquées dans un événement du même genre. À cela nous répondrons que les règles de lecture dont nous nous sommes servis, qui fournissent un squelette consonantique sur lequel des voyelles peuvent s'insérer de diverses manières, permettent de lire un même écu armorié de plusieurs façons différentes. Aussi, à défaut de trouver une circonstance extérieure remarquable, il est toujours possible de lire dans l'écu losangé d'or et de gueules la formulation d'une pensée morale qui pourrait être celle-ci :

²⁵⁰ D'aucuns mettront peut-être en doute l'authenticité de cet épisode, mais cela importe peu ici car, réel ou non, ce glorieux fait devait être tenu pour vrai au temps des seigneurs d'Oissery qui pouvaient grâce à lui rehausser le prestige de leur lignée en arborant fièrement leur écu losangé.

LoSanGieL GueuLes et oR CaRTeL
LoSenGe est La GLoiRe CaR TeL
La gloire est une tromperie, car c'est ainsi.

Nous serions curieux de savoir comment, de son côté, un adepte des armoiries « parlantes » peut justifier au moyen de sa clef de lecture que des familles se nommant **Craon**, **Taillefer** ou **Noé** aient pu porter, comme celle des Barres, un écu losangé d'or et de gueules (sans parler de toutes celles qui ont adopté des écus losangés combinant d'autres émaux).

L'exemple du losangé de la maison des Barres montre à quel point l'application des règles de déchiffrement présentées dans ces pages représente un outil de lecture plus sûr qu'une interprétation dictée par une imagination trop fertile.

Cela dit, nous ne prétendons pas détenir la vérité pour autant. Nous prétendons seulement la chercher et, à ce titre, nous n'écartons aucune piste *a priori*. C'est le propre de la véritable démarche scientifique²⁵¹. Et si certains héraldistes préfèrent faire la sourde oreille ou regarder ailleurs, libre à eux. Mais ce n'est guère s'honorer soi-même que mépriser un travail sous prétexte qu'il s'intéresse à une approche autre que celle qui est communément admise.

²⁵¹ Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire (voir p. 10, note 12).

ANNEXE 6

Nouvelles traductions expérimentales

Dans la continuité de l'ANNEXE 5, nous proposons ici de nouveaux exemples d'écus armoriés dont la lecture, toujours pratiquée selon les règles exposées dans cet ouvrage, donne à chaque fois un résultat parfaitement intelligible, ce qui plaide, là encore, en faveur de la thèse de l'écriture logo-syllabique.

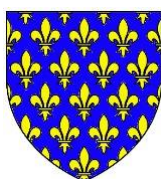
On trouvera donc ci-après les propositions de lecture de près d'une soixantaine d'armoiries, les unes adoptées par les branches aînées ou cadettes de grandes maisons, les autres affichant des combinaisons d'émaux ou de figures notant manifestement différentes variantes d'une même pensée de base.

La maison de France

À tout seigneur, tout honneur, nous commencerons par maison de France. Au XIII^e siècle, le roi capétien de France portait un semis de lis d'or sur champ d'azur. Le nombre des lis fut ensuite ramené à trois par Charles V qui scelle ainsi à partir de 1376.

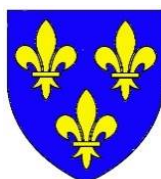
On peut lire dans l'un comme dans l'autre de ces deux écus la formulation du même sentiment désabusé engendré par l'exercice du pouvoir, la simplification du motif héraldique n'ayant pas fondamentalement modifié la teneur de la sentence affichée :

LES ROIS DE FRANCE (avant 1376)



D'azur semé de fleurs de lis d'or.
 BaiLLé SeMé Lis oR CaRTeL
 BaiLLie SeMée LeuRRes CaR TeL
 L'autorité souveraine est semée de tromperies car c'est ainsi.

LES ROIS DE FRANCE (après 1376)



D'azur à trois fleurs de lis d'or.
 BaiLLé à TeR Lis oR CaRTeL
 BaiLLie aTTiRe LeuRRes CaR TeL
 L'autorité souveraine attire les tromperies car c'est ainsi.

Nous avons présenté (p. 79-80) les armoiries portées par quatre branches cadettes de la maison capétienne dont les brisures, lues de façon phonétique, expriment des droits sur la couronne de France.

En voici de nouveaux exemples. On remarquera que tous les lignages n'ont pas suivi la réduction du nombre des lis.

LES DUCS DE BOURBON

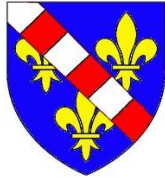


De France à une bande de gueules brochant.
 SuR FRanCe Plein CaRTeL / a BenD* RouGe Sans Plus*
 SuR FRanCe Plein CaRTeL / à Bon DRoit Je SuPPLée
 Sur le titre de roi de France, à bon droit je pourvois.

**bende* (« bande ») est parfois écrit sans le « e » final (EB, p. 120)

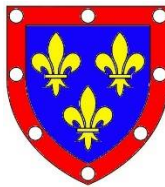
***sans plus* se dit d'une pièce honorable d'un seul émail et sans meubles (cf. EB, p. 162, « crois sans plus » = *plain cross*).

LES COMTES D'ÉVREUX



De France à une bande componée d'argent et de gueules brochant.
SuR FRanCe PLein CaRTeL / à BenD RouGe et PeRLée
SuR FRanCe PLein CaRTeL / à Bon DRoit J'ai PaRoLe
Sur le titre de roi de France, à bon droit je m'exprime.

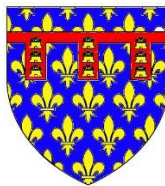
LES DUCS D'ALENÇON



De France à une bordure de gueules chargée de plates d'argent.
SuR FRanCe PLein CaRTeL / De RouGe et PLaTés oRLÉ
SuR FRanCe PLein CaRTeL / DRoits J'ai PLANtÉS, oiR Le
Sur le titre de roi de France, j'ai des droits établis,
entends-le.

planter est employé au figuré dès le XII^e s. pour « ancrer »,
« enraciner » (REY, p. 1541).

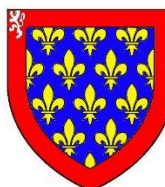
LES COMTES D'ARTOIS



*De France ancien à un lambel de gueules à trois pendants
chargés chacun de trois châteaux d'or.*
SuR FRanCe PLein CaRTeL / en CHEF De Rou
LamBEL / et Neuf DoRÉS CHaSTeLs
SuR FRanCe PLein CaRTeL / en CHEF DRoit
L'ai BeL / et Ne DoRs en CHaSSe TeLLe
Sur le titre de roi de France, j'ai des droits bien en tête
et n'ai aucun repos dans une telle quête.

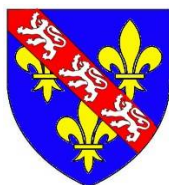
Et voici maintenant trois exemples de surbrasures.

LES COMTES DU MAINE



*D'Anjou surbrisé d'un lion d'argent chargeant la bordure
dans le canton dextre du chef.*
SuR Anjou PLein CaRTeL / DRoit CHEF Lion PeRLé
SuR Anjou PLein CaRTeL / DRoit SauF L'y ai PaRLer
Sur le titre d'Anjou, mon droit de m'exprimer est sauf.

LES COMTES DE LA MARCHÉ

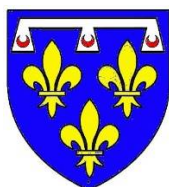


De Bourbon surbrisé de trois lionceaux d'argent chargeant la bande.

SuR BouRBoN PLein CaRTeL/TRi PeRLés LionCeLs
SuR BouRBoN PLein CaRTeL/TRi PaRLer L'y ai SeuLs
Sur le titre de Bourbon, je choisis seul de m'exprimer.

tri (trois) équivoque ici avec *tri* (du verbe *trier*) qui, en ancien français, a le sens de « sélection », « choix » (REY p. 2168).

LES COMTES ET DUCS D'ANGOULÊME



D'Orléans surbrisé de trois croissants de gueules chargent le lambel.

SuR oRLéans Le PLein CaRTeL /
CRoiSSants De RouGe en LamBeL
SuR oRLéans Le PLein CaRTeL /
CroISSant DRoit J'ai et L'ai BeL

Sur le titre d'Orléans, j'ai un droit grandissant, et je l'ai bien.

NEUBECKER (1977, p. 99) attribue à ce lignage les armes d'Orléans brisées d'un unique croissant ; le nombre d'exemplaires de ce meuble héraldique ne paraît donc pas signifiant ici.

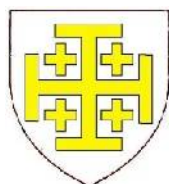
Le royaume de Jérusalem

Fondé en 1099 par les Croisés au profit de Godefroy de Bouillon, le royaume féodal de Jérusalem fut détruit en 1187 par Saladin. Cependant, le titre royal subsista et, jusqu'en 1291, les Chrétiens possédèrent des fragments de leurs conquêtes en Palestine, leur capitale ayant été transférée à Saint-Jean-d'Acre.

D'après Gérard Brault, Les armes généralement attribuées au royaume de Jérusalem sont celles-ci : *d'argent ç la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes du même*²⁵². Cet auteur ajoute que, contrairement à ce qu'on a prétendu, la plus ancienne représentation connue de ces armoiries se trouve dans les rôles d'armes du XIII^e siècle :

²⁵² BRAULT, 1972, p. 154.

LES ROIS DE JÉRUSALEM



D'argent à une croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes du même.

LuNe PoTenCée CRoix SoL / QuaRRe D'oR CRoiSeLeTs
L'uNe PoTenCe est Croix SeuLe / CaR* D'oRes Crois
Ce L'est

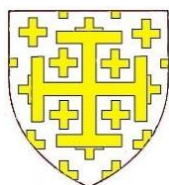
L'unique puissance est la croix exclusivement, crois donc maintenant que cela est.

*En ancien français, *car* peut avoir le sens de « c'est pourquoi », « en conséquence » (REY, p. 347).

Toutefois, si l'on se reporte aux rôles d'armes qui viennent d'être mentionnés, on remarque que les armes attribuées au roi de Jérusalem (ou à celui d'Acire) ne correspondent pas exactement à celles reproduites ci-dessus. On y trouve en effet des écus « *d'argent semé de croisettes d'or à la croix potencée du même* »²⁵³, ou encore « *d'or semé de croisettes d'argent à la croix d'or* »²⁵⁴, voire « *d'argent à la croix d'or* »²⁵⁵.

Privilégiant « *la tradition du grand nombre de croisettes* », Hervé Pinoteau a préféré octroyer au royaume de Jérusalem un écu *d'argent à la croix potencée d'or sur un semis de croisettes du même*²⁵⁶. On trouvera ci-dessous cette dernière version avec sa lecture, laquelle ne diffère guère de celle de l'écu précédent.

LES ROIS DE JÉRUSALEM



D'argent semé de croisettes d'or, à une croix potencée du même brochant sur le tout.

CaR TeL D'oR CRoiSeLe / LuNe PoTenCée CRoix SoL
CaR TeL D'oRes CRois CeLa / L'uNe PoTenCe est CRoix
SeuLe

Car tel que tu dois le croire maintenant, l'unique puissance est la croix exclusivement.

²⁵³ *Walford's Roll* (WAGNER, 1967, p. 169 ; BRAULT, 1973, p. 46 et 58). *The Camden Roll* (BRAULT, 1973, p. 68).

²⁵⁴ *The Matthew Paris Shields*, (WAGNER, 1967, p. 36).

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 12, 13 et 23.

²⁵⁶ PINOTEAU & LE GALLO, 1966, p. 37.

On notera pour finir que tous les écus accordés au roi de Jérusalem présentent la même anomalie consistant à superposer *métal sur métal*²⁵⁷. Cela tient peut-être au fait qu'il n'y avait pas d'autre solution graphique pour proclamer *l'unicité* (avec *l'argent*) de la puissance de la *seule* (avec *l'or*) croix sur un territoire que les Chrétiens avaient conquis.

Les rois d'Angleterre et les ducs de Normandie

L'écu aux trois léopards des rois d'Angleterre apparaît pour la première fois sur le sceau que Richard I^{er} (dit Cœur de Lion, roi de 1189 à 1199) se fait graver après son retour de croisade et son second couronnement, en 1195²⁵⁸. Le même écu est repris par Jean sans Terre (roi de 1199 à 1216)²⁵⁹, puis par Henri III (roi de 1216 à 1272)²⁶⁰ ainsi que par tous ceux qui ont régné après lui sur l'Angleterre.

En succédant à son père Henri II Plantagenêt, Richard devenait non seulement roi d'Angleterre, mais aussi duc Normandie, comte du Maine et d'Anjou, en même temps que duc d'Aquitaine. Pour ces quatre fiefs, il était vassal du roi de France et non un souverain indépendant, contrairement à l'Angleterre sur laquelle il régnait sans partage. Cependant, Jean sans Terre ayant intrigué pour le déposséder de son trône pendant qu'il était en Terre Sainte, Richard, sitôt de retour, tint à réaffirmer sa pleine et incontestable autorité sur l'Angleterre

²⁵⁷ Rappelons que les règles du blason interdisent de placer couleur sur couleur ou métal sur métal. Les armoiries qui ne respectent pas cet impératif sont dites *à enquérir*.

²⁵⁸ Pastoureaux, 2004, p. 259. Pour le sceau, voir par exemple DOUËT D'ARCQ, 1868, n°10008 (empreinte de 1198).

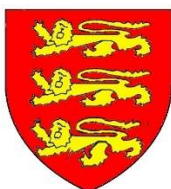
²⁵⁹ *Ibid.*, n°10009 (empreinte de 1200).

²⁶⁰ *Ibid.*, n°10011 (empreinte de 1219). Les armes de Henri III se retrouvent (avec leurs émaux) dans tous les armoriaux de l'époque (WAGNER, 1967, p. 17, 35, 36, 62, 79, 81, 82 et 115 ; BRAULT, 1973, p. 38, 46 et 54) et sur la cassette de saint Louis.

en se faisant à nouveau couronner et, manifestement, en l'affirmant haut et fort au moyen de nouvelles armoiries :

Nota. Pour lire correctement celles-ci, il faut avoir en tête que, dans le blason primitif, « léopard » et « lion » étaient quasiment synonymes²⁶¹. Plus exactement, le léopard, ou *liepard*, était un *lion passant gardant*. Comme on ne mentionnait généralement la posture du lion que lorsque celle-ci était inhabituelle, et comme des lions disposés *l'un sur l'autre* ne peuvent être représentés autrement que *passants*, il était inutile, dans ce cas, de préciser ce détail²⁶². En revanche, le fait d'être *gardants* (c'est-à-dire « regardants », autrement dit la tête de face) devait être indiqué. Des léopards l'un sur l'autre étaient donc finalement des *lions gardants*.

LES ROIS D'ANGLETERRE



De gueules à trois léopards d'or l'un sur l'autre.
en GueuLes TeR Lions GuaRDants SoL
AnGLeTeRRRe L'y ai GaRDe* SeuL
L'Angleterre, j'en ai seul la garde.

**garde* : ce sémantisme (v. 1050) met l'accent sur l'idée de surveillance et sur celle de protection (REY, p. 870).

En 911, le roi de France Charles le Simple céda au chef viking Rollon un territoire correspondant à la basse vallée de la-Seine et qui sera étendu en 933 jusqu'au Cotentin et aux îles de la Manche pour former le duché de Normandie. En 1066, le duc Guillaume le Conquérant s'empara du trône d'Angleterre. En 1128, sa petite-fille Mathilde l'Impératrice épousa Geoffroi Plantagenêt, comte du Maine et d'Anjou, qui devint duc de Normandie en 1144. Leur fils Henri II ajoutera à ces titres celui de roi d'Angleterre en 1154. La Normandie restera sous la tutelle des Plantagenêt jusqu'en 1204, date à laquelle Jean sans Terre sera condamné à s'en dessaisir au profit du roi de France²⁶³.

²⁶¹ BRAULT, 1972, p. 226 et 228.

²⁶² WAGNER, 1967, p. 109, 134 et 186 ; BRAULT, 1972, p. 228.

²⁶³ À l'exception de la Normandie insulaire, c'est-à-dire des îles anglo-normandes. L'annexion de la Normandie continentale sera officialisée définitivement en 1259.

Les premières mentions des armoiries aux deux léopards d'or sur champ de gueules de la Normandie ne sont pas antérieures à cette date²⁶⁴. On les trouve dans plusieurs armoriaux des XIII^e et XIV^e siècles²⁶⁵ ainsi que sur divers sceaux de la même époque, notamment sur une empreinte du sceau de la nation normande de l'université de Paris datée de 1398 mais dont la matrice a été vraisemblablement gravée au début du XIV^e siècle, voire à l'extrême fin du XIII^e²⁶⁶.

Pourquoi le choix de telles armoiries pour représenter la Normandie ? L'adoption, peu de temps après l'annexion française, d'un écu calqué sur celui de ses anciens maîtres (en supprimant un des trois léopards) peut être interprétée comme la volonté de revendiquer l'héritage du duché sans pour autant faire allégeance au souverain anglais. Mais il y a plus. Car un examen minutieux du nouvel écu montre que les armes du roi d'Angleterre y ont, en réalité, été subtilement détournées de

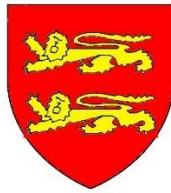
²⁶⁴ Robert Viel s'est employé à démontrer que Henri II (dont aucune source ne mentionne les armoiries) portait probablement deux léopards. Il invoque pour cela la règle de l'adoption par les armes. D'après celle-ci, un chevalier adoubé à cette époque recevait les armes de son parrain. Or trois filleuls d'armes de Henri II (son fils Jean sans Terre, Hugues IV de Saint-Pol et Henri de Saxe) portaient un écu à deux léopards. Si donc Henri II faisait usage d'armoiries, celles-ci devaient logiquement comporter ces deux animaux (VIEL, 1972, p. 47-48). Mais dans ce cas, les deux léopards, transmissibles par adoubement, n'avaient rien à voir avec la Normandie. Il faut aussi tordre le cou à une légende tenace selon laquelle Richard Cœur de Lion aurait composé ses armoiries en ajoutant aux deux léopards normands censés orner l'écu de son père Henri II le léopard aquitain qu'aurait apporté sa mère Aliénor, mais dont l'existence n'est attestée par aucun document d'archive. Voir ce qu'écrit à ce sujet MEAUDRE DE LAPOUYADE, 1913, p. 9-10.

²⁶⁵ En particulier l'*Armorial du héraut Vermandois* (1285-1300), l'*Armorial de Navarre* (1368-1375) et l'*Armorial d'Urfé* (1380). Il faut toutefois préciser que ces armoriaux ne nous sont parvenus que sous la forme de copies (des XV^e et XVI^e siècles). On ne peut donc exclure la possibilité d'éventuels ajouts par les copistes. Pour plus de détails, voir l'étude très documentée que le Malherbe Normandy Kop a consacrée aux emblèmes de la Normandie (*Les drapeaux de Normandie*, 2021, p. 22-28).

²⁶⁶ CHASSEL & MANEUVRIER, 2018, p. 550. Cela permet d'écarter l'hypothèse d'une origine anglaise des deux léopards par suite de l'occupation de la Normandie pendant la guerre de Cent Ans (de 1419 à 1450).

façon à permettre au nouveau suzerain de la Normandie de se réclamer, au-delà des Plantagenêt, de celui qui, le tout premier, régna sur ce territoire, à savoir Rollon lui-même.

LES DUCS DE NORMANDIE



De gueules à deux léopards d'or l'un sur l'autre.
De Rou Lions GuARDants Deux SoL
De RoLLon GaRDe Dux* SeuL
Je veille seul sur le duché de Rollon

*En ancien français, « deux » peut s'écrire *dux* (DG, II, p. 693), terme qui équivoque avec *dux*, l'une des formes médiévales du mot « duc » (LITTRÉ).

La maison de Bretagne

La maison de Bretagne est issue de la branche capétienne des comtes de Dreux. Ces derniers portaient l'échiqueté d'or et d'azur de la dynastie, brisé d'une bordure de gueules. En 1213, Pierre de Dreux (v.1187-1250), dit Mauclerc, second fils de Robert II de Dreux, épousa Alix de Thouars, héritière du comté de Bretagne.

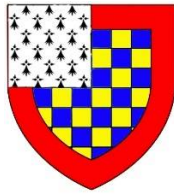
En tant que cadet, Pierre surbrisait l'écu familial d'un franc-quartier d'hermine brochant sur le tout²⁶⁷. En blason primitif, le terme *quartier* est synonyme de *canton* et de *chantel* (E.B., p. 136, 158 et 205). Un franc-quartier (pièce carrée occupant le quart supérieur dextre de l'écu) d'hermine peut donc se lire « DRoiTe heRMiNé CHanTeL », c'est-à-dire « DRoits TeRMiNés Sont TeLs », soit, en français moderne : « mes

²⁶⁷ Ce mode de brisure était souvent utilisé par les cadets des maisons nobles aux XIII^e et XIV^e siècles (PINOTEAU, 1956, III [p. 6] et 1966, p. 16 ; PASTOUREAU, 1992, p. 255 ; 1993, p. 183-184).

droits sont comme finis »²⁶⁸. C'est bien là l'expression d'un renoncement à la titulature²⁶⁹.

On peut alors lire les armes complètes de de Pierre de Dreux, de la façon suivante :

PIERRE DE DREUX



De Dreux au franc-canton d'hermine.
 SuR DReux Le PLein CaRTeL /
 DRoiTe heRMiNé CHanTeL
 SuR DReux Le PLein CaRTeL /
 DRoits TeRMiNés Sont TeLs
 Sur la titulature de Dreux
 mes droits sont pour ainsi dire finis.

Les descendants de Pierre de Dreux porteront les mêmes armes que lui jusqu'à Jean III (duc de Bretagne²⁷⁰ de 1312 à 1341) qui adopta un écu d'hermine plain en 1316.

Pour quelle raison ce dernier a-t-il éprouvé le besoin de changer d'armoiries ? Les héraldistes répondent que c'est parce qu'il supportait sans doute mal de porter des armes de cadet alors qu'il venait d'accéder à la tête d'un fief pratiquement indépendant. Devenu un très grand seigneur, il tenait à s'affranchir de la tutelle armoriale de la branche capétienne de Dreux, dont le prestige avait par ailleurs beaucoup décliné²⁷¹.

Maintenant, pourquoi ce choix de l'hermine ? Les héraldistes assurent que l'origine des nouvelles armoiries est à rechercher dans le franc-quartier d'hermine, que Jean III aurait

²⁶⁸ D'après REY *et al.*, 1992, p. 2104, le verbe *terminer* est emprunté (v. 1155) au latin classique *terminare* « borner », limiter », au propre comme au figuré, et « clore, finir ».

²⁶⁹ On comprend donc que cette brisure, dont la lecture reste inchangée quel que soit l'écu qui la porte, ait pu être choisie par de nombreux cadets qui n'avaient pratiquement aucune chance de régner un jour.

²⁷⁰ La Bretagne a été érigée en duché sous Jean II (petit-fils de Pierre), en 1297.

²⁷¹ DE VAIVRE, 1972, p. 173 ; PASTOUREAU, 1992, p. 253-254 et 257-258.

en quelque sorte étendu à la totalité du champ de son écu (selon le processus dit de la *pars pro toto*)²⁷². Mais alors, on peut s'étonner que le duc de Bretagne ait repris en le magnifiant un motif héraldique qui servait jusque-là à noter son statut de subordonné, alors qu'il aurait fort bien pu adopter un écu entièrement nouveau, comme l'ont fait des cadets dans d'autres familles²⁷³. Gerald Brault pense avoir trouvé l'explication : le mot *Ermine*, remarque-t-il, désigne la patrie légendaire de Tristan et c'est aussi un des noms de la Bretagne dans la littérature en vieux français et en moyen anglais, de sorte que l'écu d'hermine plain représenterait des armoiries parlantes²⁷⁴. Mais Jean-Baptiste de Vaivre a émis de sérieuses objections à l'égard de cette thèse en arguant qu'elle s'appuyait sur les seules sources littéraires et qu'elle supposait l'existence d'une vogue des romans arthuriens dans l'entourage de Jean III, ce qui n'est pas prouvé²⁷⁵. Il n'est cependant pas nécessaire d'invoquer cette vogue pour conférer à l'écu adopté par Jean III le caractère d'armoiries parlantes car, en ancien français, *ermine* (ou *hermine*) signifie « terre désolée », « lande » (DG, III, p. 326 et IV, p. 467). Or chacun sait que la lande est un élément essentiel de l'identité paysagère de la Bretagne²⁷⁶. Par ailleurs, dans une étude récente, Michel Nassiet, en se basant sur l'examen des partitions exhibées sur des monnaies antérieures à l'adoption de l'hermine plain ainsi que sur un récit probablement écrit dès le début du XIII^e siècle, a remis sur le tapis l'hypothèse des armes parlantes avancée par Brault²⁷⁷.

²⁷² PINOTEAU, 1956, III et 1966, p. 16 ; PASTOUREAU, 1973, p. 134 ; 1992, p. 253 et 255 ; 1993, p. 183-184.

²⁷³ PASTOUREAU, 1992, p. 258.

²⁷⁴ BRAULT, 1972, p. 36.

²⁷⁵ DE VAIVRE, 1972, p. 173. Objections reprises dans PASTOUREAU, 1973, p. 134.

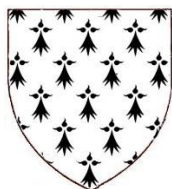
²⁷⁶ C'est peut-être la raison pour laquelle la Bretagne est appelée *Ermine* dans la littérature arthurienne.

²⁷⁷ NASSIET, 2022.

Ainsi, soit parce que son nom était synonyme de celui de « Bretagne », soit parce que ce nom équivoquait avec celui d'un élément caractéristique du paysage de cette contrée, l'hermine serait devenue le motif héraldique grâce auquel le duc Jean III désignait le fief dont il était investi et duquel il tirait désormais la plénitude de sa puissance, laquelle surpassait celle de la déclinante maison de Dreux²⁷⁸.

Et, de fait, c'est bien ce qui peut être lu dans ses nouvelles armoiries :

LES DUCS DE BRETAGNE (après 1316)



D'hermine plain.
D'heRMiNe PLain CaRTeL
D'eRMiNe Plein* CaR TeL
De toute la force de la Bretagne, car c'est ainsi²⁷⁹.

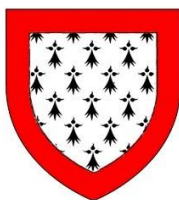
*de *plein* = « de toute sa force » (DG, VI, p. 212).

La branche cadette des **comtes de Penthievre** brisait ces armes pleines d'une bordure de gueules. Si nous lisons leur écu comme nous l'avons fait avec celui des ducs d'Anjou, qui avaient adopté la même brisure (voir *supra* p. 80), nous obtenons la sentence qui suit :

²⁷⁸ Cela expliquerait du même coup pourquoi la fréquence de l'hermine n'est pas plus élevée dans les armoiries bretonnes que dans celles des autres provinces (PASROUREAU, 1973, p. 133). En effet, si cette fourrure désignait *phonétiquement* et non *symboliquement* la Bretagne, et par voie de conséquence son suzerain, la noblesse autochtone, elle, n'avait pas plus de raisons de l'employer que celle de n'importe quelle autre région.

²⁷⁹ Dans la seconde hypothèse, cette où « hermine » = « lande » = « Bretagne », nous serions en présence de ce que Champollion nomme un *caractère tropique* (c'est-à-dire la représentation d'un objet physique ayant un rapport plus ou moins proche avec l'idée qu'il doit noter) créé par *synecdoque* (c'est-à-dire en représentant la partie pour le tout, comme par exemple, en ancien égyptien, deux bras tenant, l'un un bouclier, l'autre une pique, se lisent : « armée ») (CHAMPOLLION, 1836, p. 23 ; cf. *supra* p. 59-60, note 119).

LES COMTES DE PENTHIÈVRE



De Bretagne à une bordure entière de gueules.

SuR BRÉTAGNE CARTEL / De Rouge enTier oRLé
SuR BRÉTAGNE CARTEL / Droits J'ai enTiers oïR Le
Sur la titulature de la Bretagne, j'ai des droits entiers,
entends-le.

Cette assertion est d'une rigoureuse exactitude historique. On sait en effet qu'à la mort de Jean III, décédé en 1341 sans héritier légitime, Jeanne, la fille de Gui de Penthièvre – frère cadet de Jean III qui, le premier, porta la bordure de gueules²⁸⁰ – fit valoir ses droits sur le duché contre la branche rivale des comtes de Montfort²⁸¹, ce qui fut à l'origine de la guerre de Succession de la Bretagne. Le conflit s'acheva par le traité de Guérande (1365) qui reconnaissait Jean IV de Montfort duc de Bretagne mais stipulait explicitement que, si ce dernier n'avait pas d'héritier mâle, le duché reviendrait à la descendance de Jeanne de Penthièvre²⁸².

La première maison de Bourgogne

En 1033, le roi de France Henri I^{er} inféodait le duché de Bourgogne à son frère Robert I^{er} le Vieux, souche de la première maison de Bourgogne.

²⁸⁰ HABLLOT, 2019, p. 182.

²⁸¹ NEUBECKER (1977, p. 101) indique qu'avant 1341, Jean de Montfort (second fils de Jean III) portait l'écu à la bordure de gueules surbrisé de léopards d'or qu'il interprète comme l'indice d'un rapprochement avec l'Angleterre. Il nous semble beaucoup plus judicieux de voir dans ces animaux des *lionceaux d'or* indiquant que le *droit entier* sur la titulature de la Bretagne signifié par la bordure de gueules, les Montfort « D'oRes L'y ont SeuLs » (*d'or lioncels*), autrement dit qu'ils sont maintenant les seuls à le détenir.

²⁸² L'écu d'hermine à la bordure de gueules est présenté depuis le XVIII^e siècle comme celui de la province du Limousin, perpétuant ainsi le souvenir de l'avènement de la maison de Bretagne sur la vicomté de Limoges (HABLLOT, 2019, p. 174).

Au XIII^e siècle, celle-ci adopta un écu bandé entouré d'une bordure. Ce motif héraldique apparaît sur le sceau d'Hugues IV, duc de 1218 à 1272 (empreintes de 1234 et de 1239)²⁸³. Quant aux émaux, ils sont indiqués dans le *Walford's Roll* (compilé vers 1275)²⁸⁴.

Ces éléments nous conduisent à proposer la lecture suivante :

LES DUCS DE BOURGOGNE

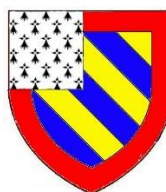


Bandé d'or et d'azur à une bordure entière de gueules.
SuR BanDé D'oR et BaiLLe / De RouGe enTier oRLé
SuR BanDon D'oRes BaiLLé / Droits J'ai enTiers oiR Le
Sur la contrée que j'ai maintenant reçue,
j'ai des droits entiers, entends-le.

bandon = « district soumis à une justice », « contrée »
(DG, I, p. 569).

Les descendants du frère cadet du duc Hugues IV, Alexandre de Montagu (mort en 1205), brisèrent les armes pleines de Bourgogne d'un franc-quartier d'hermine, se conformant ainsi à un usage que nous avons déjà rencontré (voir *supra* p. 141-142). On peut donc lire leur écu de la même façon que celui de Pierre de Dreux :

LES SIRES DE MONTAGU



De Bourgogne au franc-canton d'hermine.
SuR BouRGoGNe CaRTeL / DRoiTe heRMiNé
CHanTeL
SuR BourGoGNe CaRTeL / Droits TeRMiNés
Sont TeLs
Sur la titulature de la Bourgogne, mes droits sont
pour ainsi dire finis.

²⁸³ PINOTEAU, 1956, III. Cet auteur précise que, d'après GAIGNIÈRES, une empreinte du sceau d'Eudes III (père de Hugues IV) datée de 1189 montre un écu à six bandes et bordure, alors qu'en 1193, l'écu est *barré* de six pièces avec bordure.

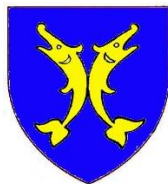
²⁸⁴ BRAULT, 1973, p. 40, 50 et 62.

La maison de Bar

La plus ancienne représentation connue des armes des comtes de Bar apparaît sur deux fragments de sceaux appendus à un acte de 1180 : le sceau équestre d'Henri I^{er} de Bar et le sceau armorial de Thibaud I^{er}, son frère et successeur. Tous deux montrent un écu chargé de deux bars adossés. À partir de 1240, sous le règne de Thibaud II, le champ se charge d'un semis de croisettes recroisetées d'or, ce qui correspond à la version définitive des armoiries de la dynastie de Bar.

Les deux bars sont toujours représentés *adossés*. Or, dans le blason primitif, « adossé » a pour synonyme *sinant* (EB, p. 104 et 275). Deux bars adossés se lisent donc « sinants deux bars ». Par ailleurs, *sinant* équivoque avec *sinon* qui, en ancien français, a le sens de « si ce n'est » (DG, VII, p. 430). « SiNants Deux Bars » peut ainsi être lu « SiNon De BaR », c'est-à-dire « si ce n'est de Bar ». Ce qui conduit *in fine* à lire les armes des comtes de Bar comme suit :

LES COMTES DE BAR (avant 1240)



D'azur à deux bars adossés d'or.

BaiLLie SiNants Deux BaRs De SoL

BaiLLie SiNon De BaR DéSoLe

L'autorité souveraine fait des ravages si ce n'est celle de Bar.

LES COMTES DE BAR (après 1240)



*D'azur semé de croisettes recroisetées au pied fiché d'or,
à deux bars adossés du même brochant.*

BaiLLie D'oR CRoiSeLé* /

SiNants Deux BaRs De SoL

BaiLLie D'oRes CRois CeLa /

SiNon De BaR DéSoLe

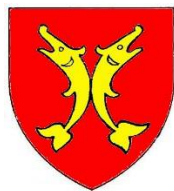
L'autorité souveraine, crois cela maintenant,

Fait des ravages si ce n'est celle de Bar.

**croisé* : = semé de croisettes (EB, p. 156).

On sait en outre qu'au XIII^e siècle, toutes les familles issues du comte de Bar Thierry II (mort en 1103) portaient deux poissons adossés dans leurs armoiries²⁸⁵. Ces deux poissons étaient des figures parlantes qui rappelaient de façon explicite l'appartenance à la maison de Bar²⁸⁶. Mais il y a plus, car la lecture complète de toutes ces armoiries révèle qu'au-delà du nom, c'est du prestige et de l'autorité des comtes de Bar que se réclamaient les lignages qui portaient celles-ci, chacune le formulant à sa manière.

LES COMTES DE MONTBÉLIARD



De gueules à deux bars adossés d'or.
De Rou SiNants Deux BaRs De SoL
DRoit SiNon De BaR DéSoLe
Mon droit ferait des ravages si ce n'était celui de Bar.

LES COMTES DE CHINY

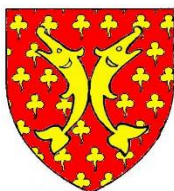


De gueules semé de croisettes recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés du même brochant.
De Rou D'oR CRoiSeLé /
SiNants Deux BaRs De SoL
DRoit D'oRes CROis CeLa /
SiNoN De BaR DésoLe
Mon droit, crois cela maintenant,
Ferait des ravages si ce n'était celui de Bar.

²⁸⁵ JÉQUIER, 1939, p. 1-5 ; PASTOUREAU, 1978, p. 341-345 et 1993, p. 305-306.

²⁸⁶ À l'exception toutefois des poissons figurant dans les armes des comtes de Salm-en-Ardenne, des comtes de Salm-en-Vosges et des comtes de Balmont (tous descendants d'Hermann II, **comte de Salm**), qui sont plus vraisemblablement des saumons. Dans ce cas, d'ailleurs, l'emploi de « salm(o) » à la place de « bar » conduit à des lectures équivalentes à celles que l'on obtient avec les armes des lignages de la maison de Bar.

LES COMTES DE CLERMONT

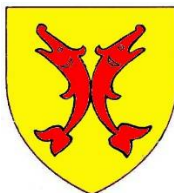


*De gueules semé de trèfles d'or,
à deux bars adossés du même brochant.*
De Rou D'oR TReFeuILLé* /
SiNants Deux BaRs De SoL
DRoit D'oRes TRès FeeiL** est /
SiNon De BaR DéSoLe
Mon droit, maintenant très sincère,
Ferait des ravages si ce n'était celui de Bar.

**trefeuillé* = semé de trèfles (EB, p. 284).

***feeil* = « fidèle », « loyal », « sincère » (DG, III, p. 740-741).

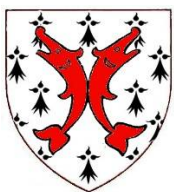
LES COMTES DE FERRETTE



D'or à deux bars adossés du gueules.
JauNe SiNants Deux BaRs De GueuLes
Je N'ai SiNon De BaR De GouL
Je n'ai d'autre parole que celle de Bar

goul (ou *gouille*, *gul*, *golée...*) = « cri », « parole »,
« proclamation » ou « ordre » (DG, IV, p. 305).

LES SIREs DE GAUCOURT



D'hermine à deux bars adossés de gueules.
heRMiNe SiNants Deux BaRs GueuLes
heRMé* Ne SiNon De BaR GouL
Ma parole serait aride si ce n'était celle de Bar.

**herme* = « inculte » et, par analogie, « stérile »
(DG, IV, p. 466).

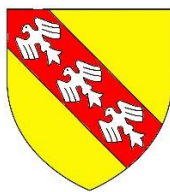
La maison de Lorraine

Les armes de Lorraine, *d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent*, apparaissent pour la première fois sur les sceaux du duc Simon II (mort en 1207).

La légende attribue l'origine de ces armoiries à un coup miraculeux par lequel Godefroy de Bouillon aurait transpercé trois oiseaux d'une seule flèche.

On a aussi soutenu qu'*alérion* était l'anagramme de *Lor(r)aine*. Cette seconde explication, qui revient presque à faire de l'écu de Lorraine des armoiries « parlantes », nous incite à aller plus loin dans cette voie et à appliquer à la totalité de l'écu armorié de Lorraine le mode de lecture dont nous nous sommes servis jusqu'ici :

LES DUCS DE LORRAINE

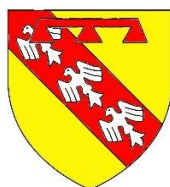


D'or à une bande de gueules chargée de trois alérions d'argent.

SoL BenD Rou TeR aLÉRions BLancs
SeuL Bon DRoit TeRRe à LoRRain BaiLLe
Le seul bon droit donne au Lorrain sa terre.

La branche cadette des **ducs de Guise** brisait ces armes pleines d'un *lambel de gueules* et celle des **ducs d'Elbœuf**, qui en est issue, faisait de même avec une *bordure de gueules*. Nous avons déjà rencontré ces deux brisures dans d'autres familles pouvons les lire ici comme nous l'avons alors fait :

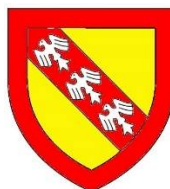
LES DUCS DE GUISE



De Lorraine au lambel de gueules brochant.

SuR LoRRain PLein CaRTeL / en CHeF De Rou LamBeL
SuR LoRRain PLein CaRTeL / en CHeF DRoits L'ai BeL
Sur la titulature de la Lorraine, j'ai des droits bien en tête.

LES DUCS D'ELBŒUF



De Lorraine à la bordure de gueules.

SuR LoRRain PLein CaRTeL / De RouGe enTier oRLé
SuR LoRRain PLein CaRTeL / DRoits J'ai enTiers oiRe Le
Sur la titulature de la Lorraine, j'ai des droits entiers,
entends-le.

La maison de Savoie

Nous avons déjà mentionné (p. 103-104) la *devise* de la maison de Savoie en indiquant qu'elle a donné lieu à des interprétations aussi nombreuses que peu convaincantes. Mais l'origine de l'écu *de gueules à la croix d'argent* porté par cette famille a suscité, elle aussi, de multiples explications qui ne sont pas davantage satisfaisantes.

À quelle date la croix blanche sur fond rouge de cette dynastie est-elle apparue, et dans quel contexte ? On sait que les premiers emblèmes héraldiques de la maison de Savoie étaient l'aigle et le lion. La croix d'argent sur champ de gueules est mentionnée pour la première fois dans deux rôles d'armes anglais compilés, l'un entre 1245 et 1253, l'autre vers 1253 ; tous deux attribuent cet écu à Pierre de Savoie²⁸⁷. Le même écu à la croix reparait une décennie plus tard sur deux sceaux de la femme de Pierre, Agnès de Faucigny (empreintes de 1262 et 1263)²⁸⁸. Il est donc hors de doute que, dès avant son avènement, Pierre II, qui fut comte de Savoie de 1263 à 1268, avait choisi de porter la croix. Mais pour quelle raison ?

Appelé tardivement à la succession comtale, Pierre de Savoie n'avait pas attendu sa titulature pour accélérer la marche ascensionnelle de sa dynastie : durant toute sa carrière, il mena une politique vigoureuse d'expansion territoriale ; sur le plan intérieur, il installa partout des baillis et dota ses domaines des premiers Statuts de Savoie. Il rendit ainsi possible la construction d'un solide et durable état savoyard chevauchant les Alpes de Turin et Asti à Morat et Fribourg.

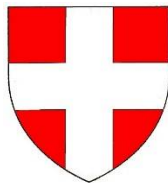
²⁸⁷ WAGNER, 1967, p. 66 et 134. GALBREATH (1932-1936, p. IX et 623 ; 1942, p. 26 et 1977, p. 23) soutient que la croix se voit déjà sur les sceaux d'Amédée III (empreinte de 1143) et d'Humbert III (empreinte de 1151). Mais cette croix est inscrite sur un gonfanon, ce qui ne permet pas d'affirmer qu'elle possède déjà une signification héraldique.

²⁸⁸ PRINET, 1925, p. 665.

La tradition rapporte qu'en 1250, Pierre de Savoie reçut l'anneau de saint Maurice, tenu pour l'insigne du *roi de Bourgogne*. Par ailleurs, les chroniqueurs n'ont pas hésité à décerner à ce dynaste alpin de haut relief le surnom éloquent de *Petit Charlemagne*.²⁸⁹

Tous ces éléments réunis nous autorisent à lire comme suit les armoiries adoptées par Pierre II de Savoie :

LES COMTES ET DUCS DE SAVOIE



De gueules à une croix d'argent.
CaRTeL Rou CROix PeRLée
CaR TeL Roi CROis PaRLer
Car tel un roi je crois parler.

La croix devait s'imposer définitivement sous le règne d'Amédée V, dit le Grand (comte de 1285 à 1323). Dès lors, les différentes branches de la maison de Savoie cessèrent de porter les armoiries de leurs fiefs et se différencièrent les unes des autres par des brisures dont elles chargèrent l'écu familial.

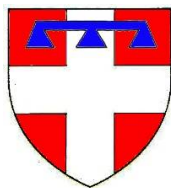
Au premier rang de ces brisures, on trouve le *lambel d'azur*. D'abord arboré par Édouard et Aimon, les fils

²⁸⁹ Une enquête solidement documentée de Laurent Ripart permet de penser que l'acte de donation de 1250 reproduit par Guichenon et cité depuis par maints historiens de la Savoie est sans doute un faux (RIPART, 1994). Mais il n'en demeure pas moins que la transmission du pouvoir au sein de la dynastie savoyarde par translation de l'anneau de saint Maurice fut une pratique bien réelle, qui finit par se perdre au fil du temps. Ripart affirme d'ailleurs (p. 49) que l'anneau était le seul objet qui pouvait légitimement conférer « une certaine majesté » aux Savoie « qui, durant des siècles, n'ont reculé devant aucune usurpation pour se donner une allure royale ». N'est-ce pas la preuve que ces dynastes cherchaient à tout prix à se conformer à l'orgueilleuse devise qui s'affichait en image sur leur écu armorié ? Au cours de la première moitié du XIX^e siècle, nous dit encore Ripart, les mêmes Savoie, avides de rituels monarchiques (ils s'apprétaient à monter sur le trône d'Italie) et ne disposant que d'une couronne royale à peine séculaire, se souvinrent des rites de translation du pouvoir décrits dans les anciennes chroniques et s'intéressèrent à nouveau à l'anneau de saint Maurice. Mais comme cet objet restait introuvable, la monarchie dut se contenter d'en faire fabriquer une copie (RIPART, 1994, p. 46).

d'Amédée V, cette figure héraldique sera portée à partir d'Amédée VIII (premier duc de Savoie) par l'aîné des enfants mâles – en même temps que le titre de prince de Piémont – et servira à désigner l'héritier du trône.

On peut donc lire ainsi les armes de ce dernier :

SAVOIE PIÉMONT

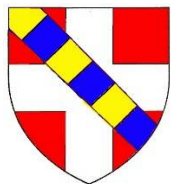


De Savoie à un lambel d'azur brochant.
De SaVoie Plein CaRTeL / en CHeF BaiLLe LamBeL
De SaVoie Plein CaRTeL / en CHeF BaiLLé L'ai BeL
La titulature de la Savoie, je l'ai bien inscrite dans ma tête.

À la différence de la maison de France où les querelles dynastiques étaient particulièrement vives, les brisures adoptées par les branches collatérales de la maison de Savoie semblent toutes proclamer, non pas des prétentions à la titulature, mais bien plutôt l'autorité exercée sur le domaine des États de Savoie reçu en apanage.

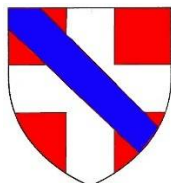
C'est ainsi que les sires de la branche de Vaud portèrent à partir de Louis II (dès 1306) l'écu à la croix brisée d'une *bande componée d'or et d'azur*, et que la branche d'Achaïe, issue d'un frère de Louis de Vaud, brisa le même écu familial d'une simple *bande d'azur*. Ce qui peut se lire de la façon suivante :

LES SIRES DE VAUD



De Savoie à une bande componée d'or et d'azur brochant.
De SaVoie Plein CaRTeL / à BenDe D'oR et BaiLLe
De SaVoie Plein CaRTeL / ai BanDon* D'oRes BaiLLé
De la titulature de la Savoie, j'ai maintenant reçu un fief.
**bandon* a ici le sens de « district soumis à une justice », « contrée »
(DG, I, p. 569).

SAVOIE ACHAÏE



De Savoie à une bande d'azur brochant.

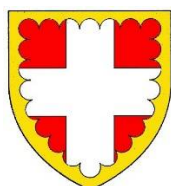
De SaVoie PLein CaRTeL / BenDe BaiLLée Sans PLus

De SaVoie PLein CaRTeL / BanDon BaiLLé Sans PLus

De la titulature de la Savoie, j'ai reçu un fief sans plus.

En 1460, Janus de Savoie, troisième fils du duc Louis I^{er}, reçut en apanage le comté de Genevois augmenté des baronnies de Faucigny et de Beaufort, ce qui représentait un ensemble territorial appréciable. Il choisit de briser l'écu paternel d'une *bordure dentelée d'or*²⁹⁰, ce qui permet la lecture suivante :

SAVOIE -GENEVOIS



De Savoie à une bordure dentelée d'or.

De SaVoie PLein CaRTeL / D'oR DenTeLée oRLe

De SaVoie PLein CaRTeL / D'oRes DainTé* L'ai oiR Le

De la titulature de la Savoie, j'ai maintenant une belle part, entends-le.

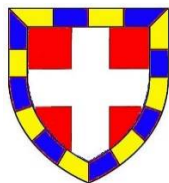
**dainté* a ici le sens de « meilleure part » (DG, II, p. 412).

Plus tard encore, en 1514, le Genevois fut érigé en apanage par le duc Charles III au profit de son frère Philippe, souche de la branche des Savoie-Nemours. Ces derniers prirent pour brisure une *bordure composée d'or et d'azur*, ce qui était une manière ingénieuse de désigner la partie du territoire savoyard qui leur était dévolue²⁹¹.

²⁹⁰ GALBREATH (1936, p. 627) qualifie cette bordure de *dentelée*. CAPRÉ (1654, f^o 62) et FORAS (1863, p. 414 ; 1910, p. 419) la disent *endentée*. Les écus sculptés de l'église Saint-Maurice d'Annecy la présentent *engrêlée*. Cela ne fait que confirmer ce que nous avons déjà dit, à savoir que tous ces termes sont tous synonymes et que leur choix, lors de la lecture de l'écu, est déterminé par le contexte.

²⁹¹ CAPRÉ (1654, f^{os} 124 et 151) et GALBREATH (1936, p. 628) attribuent à ce lignage une *bordure dentelée d'azur* (CAPRÉ) ou *d'or* (GALBREATH) au lieu de la bordure composée. Les armes peuvent alors se lire, soit comme celles de Janus de Savoie, soit de la façon sui-

SAVOIE-NEMOURS

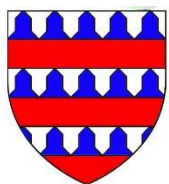


De Savoie à une bordure componée d'or et d'azur.
De SaVoie Plein CaRTeL /
GoBoNé D'oR et BaiLLe oRLe
De SaVoie Plein CaRTeL /
GebeNNa D'oRes ai BaiL oiR Le
De la titulature de la Savoie, j'ai maintenant
le Genevois en bail, entends-le.

La combinaison gueules-vair

Nous avons déjà mentionné la combinaison gueules-vair (cf. *supra* p. 26, note 45) et nous avons proposé (p. 78-79) de lire celle adoptée par les Coucy de la manière suivante :

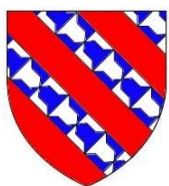
COUCY



Fascé de vair et de gueules.
Rou VaiR BaRRé CaRTeL
RouVaiRt BeR est CaRTeL
C'est l'écu d'un rouvairt qui est baron.

On peut lire de façon analogue les armoiries adoptées par quelques autres lignages :

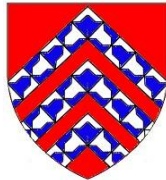
LONGUEVAL



Bandé de vair et de gueules.
Rou VaiR BanDé CaRTeL
RouVaiRt BanDon* CaRTeL
C'est l'écu de qui détient l'autorité d'un rouvairt
*bandon = a ici le sens de « pouvoir », « autorité », « discrétion »
(DG I, p. 569).

vante, qui n'est guère différente : De SaVoie Plein CaRTeL / BaiLLé DainTé L'ai oiR Le (de la pleine titulature de la Savoie, j'ai reçu une belle part, entends-le). Peut-être que la bordure componée ne fut adoptée qu'après l'érection du comté de Genevois au rang de duché, en 1564, ce qui conférerait à ce territoire une primauté nouvelle qu'il importait de signaler d'une façon ou d'une autre.

AMIENS

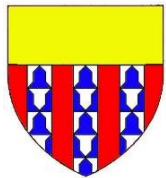


De gueules à trois chevrons de vair.
De Rou VaiR TRois CHEVRons CaRTeL
D'un RouVaiRt TRès* SÉVèRe** CaRTeL
C'est l'écu d'un rouvairt justement sévère.

*très = « précisément », « justement » (DG, VIII, p. 44).

**sévère (en ancien français *sever*) était employé au XII^e siècle pour qualifier une personne prompte à punir, avec l'idée de justice rigoureuse (REY, p. 1936).

CHÂTILLON



De gueules à trois pals de vair, au chef d'or.

De Rou VaiR Les TRois PaLs/
SuR CHEF ToPaZe CaRTeL

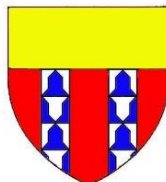
Du RouVaiRt Le TRePeL*/
SuR CHEF Te PèSe CaR TeL

La crainte du rouvairt te pèse sur la tête car c'est ainsi.

*trepel = « agitation », « trouble », « inquiétude », « tourment » (DG, VIII, p. 41-42).

Cette *devise en image* s'accorde bien avec la *devise écrite* de cette famille, qui est « *Terroris terror* ».

ARCHIAC



De gueules à deux pals de vair, au chef d'or.

De Rou VaiR Les Deux PaLs/
SuR CHEF ToPaZe CaRTeL

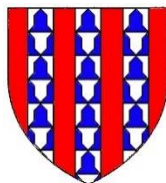
Du RouVaiRt Les DesPeuLes*/
SuR CHEF Te PèSent CaRTeL

Les confiscations du rouvairt te pèsent sur la tête car c'est ainsi.

*despeule = « action de dépouiller », « moisson » (DG, II, p. 632).

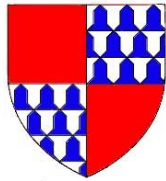
Dans d'autres cas, la combinaison gueules-vair a, de toute évidence, servi à composer des armoiries « parlantes » :

RIVERI



De gueules à trois pals de vair.
De Rou VaiR Les TRois PaLs
De RiVeRi L'est TRePeL
Il est une crainte de Riveri.

VARAS



Écartelé de gueules et de vair.
De Rou et VaiR eSCaRTeLé
DRoit est VaRaS CaR TeL est
Varas est droit car tel il est.

L'association lion-billetes

Parmi les motifs récurrents que l'on rencontre dans le blason médiéval figure l'association d'un *semis de billetes* associé à un *lion du même émail brochant* (voir *supra* p. 83). Cette combinaison de figures apparaît dans les armoiries de maisons qui n'ont ni lien de parenté, ni lien territorial. Elle note donc à l'évidence des variantes d'une même sentence héraldique choisie par différents lignages.

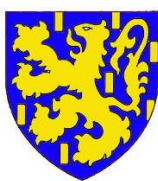
La combinaison invite à lire en bloc : « ... à BiLLeTTes et Lion... ». L'expression « à billetes et » équivoque avec l'ancien français *habilité*, participe passé du verbe *habiler* (ou *abilleter*) qui signifie « rendre, déclarer capable » (DG, IV, p. 392). La combinaison héraldique peut donc se lire « ... aBiLLeTé L'y ai... », c'est-à-dire « je m'en déclare capable », « j'en ai l'aptitude (légale) ». Les émaux, qui diffèrent d'un écu familial à l'autre, déclinent alors différentes variantes construites à partir de ce membre de phrase et dont la lecture obéit au schéma général suivant :

Émail du champ / « à billetes et lion » / *émail des meubles*.

Étant donné que, parmi les polyphones servant à nommer chaque émail, il s'en trouve toujours un qui se termine par

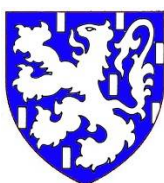
une syllabe dans laquelle entre la lettre « L » (*sol, perle, baille, gueules, sable*), il est possible quel que soit l'écu de positionner le nom de l'émail des billettes et du lion en fin de vers. Ce qui donne :

BOURGOGNE (C^{TES}), EUGELRE



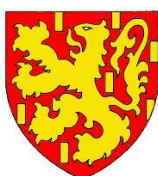
D'azur semé de billettes d'or, à un lion du même brochant sur le tout.
BaiLLie à BiLLeTTes et Lion SoL
BaiLLie aBiLLeTé L'y ai SeuL
L'autorité souveraine, j'en suis devenu capable seul.

HAINAULT



D'azur semé de billettes d'argent, à un lion du même brochant sur le tout.
BaiLLie à BiLLeTTes et Lion BLancs
BaiLLie aBiLLeTé L'y ai BeL
L'autorité souveraine, j'en ai belle capacité.

ANTOINE, BULMAR



De gueules semé de billettes d'or, à un lion du même brochant sur le tout.
De Rou à BiLLeTTes et Lion SoL
DRoit aBiLLeTé L'y ai SeuL
Le droit, j'ai la capacité de l'exercer seul.

CREPING



De gueules semé de billettes d'argent, à un lion du même brochant sur le tout.
De Rou à BiLLeTTes et Lion BLanc
DRoit aBiLLeTé L'y ai BeL
Le droit, j'ai belle capacité pour l'exercer.

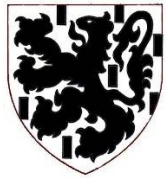
BRUBORG, BEAUJEU



D'or semé de billetes de sable, à un lion du même brochant sur le tout.

SoL à BiLLeTTes et Lion SaBL
SeuLes aBiLLeTés L'y ai Su BaiLLer
Mes seules capacités, j'ai su me les donner.

PLANCHE, GINGINS



D'argent semé de billetes de sable, à un lion du même brochant sur le tout.

BLanc à BiLLeTTes et Lion SaBL
BeLLes aBiLLeTés L'y ai Su BaiLLer
Les belles capacités, j'ai su me les donner.

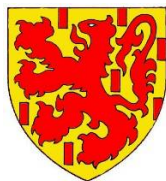
ROYNURST



De sable semé de billetes d'argent, à un lion du même brochant sur le tout.

SaBL à BiLLeTTes et Lion BLanc
Se BaiLLe aBiLLeTé L'y ai BeL
Les capacités qu'on se donne, j'en ai de belles.

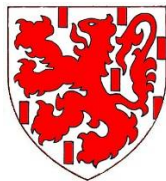
MANE, WYANT



D'or semé de billetes de gueules, à un lion du même brochant sur le tout.

SoL à BiLLeTTes et Lion GueuLes
SeuLes aBiLLeTés L'y ai GouLs
Les seules capacités que j'ai sont pour donner des ordres.

BULMER, SAPY



D'argent semé de billetes de gueules, à un lion du même brochant sur le tout.

BLanc à BiLLeTTes et Lion GueuLes
BeLLes aBiLLeTés L'y ai GouLs
J'ai de belles capacités pour donner des ordres.

La croix chargée de cinq coquilles

Autre combinaison héraldique récurrente notant manifestement une même pensée morale formulée à travers différentes variantes : la *croix chargée de cinq coquilles*, les émaux du champ et des meubles différant d'un écu à l'autre.

Pour pouvoir lire correctement cette association de figures, il faut d'abord savoir que :

- *quint* (pour « cinq ») équivoque avec l'ancien français *quant* dont l'un des sens est « autant que » (DG, VI, p. 478) ;
- dans le blason primitif, « coquille » se disait *eschalope* (EB, p. 187), terme emprunté à l'ancien français *escale* « coquil-lage » (REY, p.719), lequel joue phonétiquement avec *escole* « remontrance », « avis » ou « conseil » (DG, III, p. 412).

Par ailleurs, le contenu relativement chargé de l'écu nécessite de construire deux vers conçus comme suit :

VERS 1 : *émail du champ* / « croix » / *émail de la croix*

VERS 2 : « cinq » / « coquilles » / *émail des coquilles*

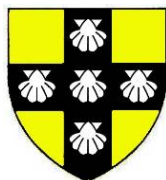
Enfin, la remarque faite plus haut à propos de la possibilité de positionnement des noms des émaux en fin de vers vaut également ici.

BEAUVAIS



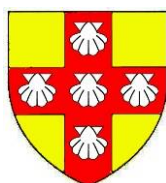
D'argent à une croix de sable chargée de cinq coquilles d'or.
PeRLe à CROix SaBLée / a QuinT eSCaiLLeS SoL
PaRoLes CROis Se BaiLLent / a QuanT eSCoLes SeuL
Mes paroles, crois-le, se reçoivent comme de simples
avis.

RAYNEVAL, BONIVARD



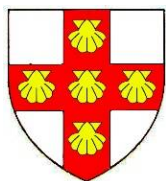
D'or à une croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent.
D'oR à CRoix SaBLé / QuinT eSCaiLLes PeRLées
D'oRes CRoix Se BaiLLé / QuanT eSCoLes et PaRoLes
Crois maintenant que mes avis se reçoivent aussi bien que mes paroles.

GARDONNOY



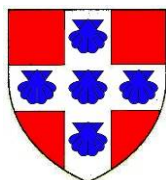
D'or à une croix de gueules chargée de cinq coquille d'argent.
D'oR CRoix De GueuLes / QuinT eSCaiLLes PeRLées
D'oRes CRoix Des GouL / QuanT eSCoLes et PaRoLes
Crois maintenant que mes paroles autant que mes avis sont des ordres.

MONTIGNY, HANGEST



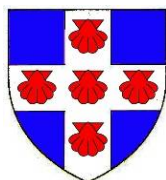
D'argent à une croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or.
PeRLé à CRoix De GueuLes / QuinT eSCaiLLes SoL
PaRoLe CRoix De GouL / a QuanT eSCoLes SeuLes
Mes paroles, crois-le, sont autant des ordres que de simples avis.

HOUDENCOURT



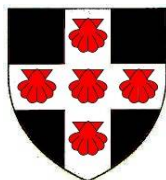
De gueules à une croix d'argent chargée de cinq coquilles d'azur.
GueuLes Croix PeRLée / QuinT eSCaiLLes BaiLLies
GouL Croix PaRLer / QuanT eSCoLes BaiLLées
Mes ordres, crois-le, sont autant des paroles que des avis donnés.

MUYDEBLED



D'azur à une croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueules.
BaiLLé CRoix PeRLée / QuinT eSCaiLLes De GueuLes
BaiLLie CRoix PaRoLe / QuanT eSCoLes De GouL
L'autorité, crois-le, s'exprime dans mes avis autant que dans mes ordres.

ROUVROY



De sable à une croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueules.
SaBLE a CROix PeRLée /QuinT eSCaiLLeS De GueuLes
Se BaiLLe CROis PaRoLe /QuanT eSCoLes De GouLs
Mes paroles, crois-le, sont données autant comme des avis
que comme des ordres.



Travaux cités

Histoire médiévale, héraldique et sigillographie

- ANSELME DE SAINTE MARIE (Père) (1664). *Le palais de l'honneur contenant les généalogies historiques des illustres maisons de Lorraine et de Savoie...* Loyson, Paris, 711 p.
- BABELON, E., (1918). FERT. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 62^e année, n°6, p. 42-499
- BARTHÉLÉMY, D. (1984). *Les deux âges de la seigneurie banale de Coucy (XI^e-XIII^e siècle)*. Publications de la Sorbonne, Paris, 622 p.
- BEDOS-REZAK, B. M. (2015). Nom et non-sens. Le discours de l'image parlante sur les sceaux du Moyen Âge occidental (XII^e-XIII^e siècles). Dans BOUCHET, F. et JAMES-RAOUL, D. (coord.), *Désir n'a repos. Hommage à Danielle Bobier*, Eidôlon n°115, Presses Universitaires de Bordeaux, p. 189-204.
- BOOS, E. de (2001). *Dictionnaire du blason*. Le Léopard d'or, Paris, 507 p.
- BOULY DE LESDAIN, L. (1897). Les variantes dans les armoiries. *Annuaire Cons. hérald. Fr.*, p. 26-70. Réimprimé dans *Études héraldiques*, vol. 1, Le Léopard d'Or, 1978, p. 1-46.
- BOULY DE LESDAIN, L. (1899-1900). Notes sur quelques changements d'armoiries aux XII^e et XIII^e siècles. *Arch. hérald. suisses*, 1899, p. 76-82, 106-116 ; 1900, p. 1-20, 44-62. Réimprimé dans *Études héraldiques*, vol. 2, Le Léopard d'Or, 1983, p. 61-117.

- BOULY DE LESDAIN, L. (1918). Sur quelques groupes d'armoiries appartenant à la région du Nord. *Revue internationale d'Ex-libris*, p. 91-120.
- BOUTELL, Ch. (1867). *English heraldry*. Cassell, Petter ans Galpin, London and New York, 347 p.
- BRAULT, G. J. (1972). *Early Blazon. Heraldic terminology in the twelfth and thirteenth centuries, with special reference to Arthurian Literature*. Clarendon Press, Oxford, 297 p.
- BRAULT, G. J. (1973). *Eight Thirteenth-Century Rolls of Arms in French and Anglo-Norman Blazon. Edited With an introduction and Notes by Gerard J. Brault*. Pennsylvania State University, 147 p.
- CADET DE GASSICOURT, F. & DU ROURE DE PAULIN, E. (1907). *L'hérmétisme dans l'art héraldique*. Darangon, Paris. Réimprimé en 1972 à la suite de VIEL, R., *Les origines symboliques du blason*, Berg International, Paris, p. 177-324.
- CAPRÉ, F. (1654). *Catalogue des Chevaliers de l'Ordre du Collier de Savoie, dit de l'Annonciade*. Barthélémy Zavatte, Turin, 270 pl.
- CHAMPEAUX, J. de (1890). *Devises. Cris de guerre. Légendes. Dictons*. Lamarche, Dijon, 290 p.
- CHASSEL, J.-L. et MANEUVRIER, C. (2018). Les sceaux de l'université de Caen au XV^e siècle. Dans *Sur les pas de Lanfranc, du Bec à Caen. Cahier des Annales de Normandie*, **37**, p. 547-560.
- CHÉRUÉL, A. (1899). *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, première partie, 2^e éd., Hachette, Paris, 564 p.
- CLOUTAS, I. (1985). *Henri II*. Fayard, Paris, 693 p.
- COURCELLES, J.-B. de (1822). *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, vol. 1, Paris (pagination non continue).
- DEMAY, G. (1880). *Le costume au Moyen Âge d'après les sceaux*, Paris, 496 p.
- DUPARC, P. (1955). Le comté de Genève. XI^e-XV^e siècle. *Mém. Doc. Soc. Hist. Arché. Genève*, **39**, 612 p. Add. 1977 ; rééd. 1978.
- DOUËT D'ARCQ, L. (1863-1868). *Collection de sceaux*, Paris, 3 vol.
- DU CHESNE, A. (1624). *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, Sébastien Gramois, 419 p.
- FORAS, A. de (1863-1938). *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*. Allier, Grenoble ; vol. 1 (1863), 456 p. ; vol. 2 (1878), 462 p. ; vol. 3 (1893), 499 p. ; vol. 4 (1900), 498 p. ; vol. 5, (1910), continué par le C^{te} F.-C. de MARESCHAL, avec la collaboration du C^{te} Pierre de VIRY, 731 p. ; vol. 6 (suppl.) (1938), continué par les précédents et le B^{on} BOUVIER d'YVOIRE, 731 p.

- GALBREATH, D. L. (1934-1936). *Armorial vandois*. Baugy-sur-Clarens, 2 vol., 754 p.
- GALBREATH, D. L. (1937). *Inventaire des sceaux vandois*. Payot, Lausanne, 340 p., 24
- GALBREATH, D. L. & JÉQUIER, L. (1977). *Manuel du blason*. Nouvelle édition. Spes, Lausanne, 344 p.
- GAUTHIER, J. et L. (1911). *Armorial de Franche-Comté*. Champion, Paris, 230 p. et 12 pl.
- Glossaire de termes techniques à l'usage des lecteurs de la nuit des temps*. (1989). 4^e éd. revue et corrigée par Raymond OURSEL. Zoodiaque, 535 p.
- GEVAERT, É. (1923). *L'héraldique, son esprit, son langage et ses applications*. Éditions du Bulletin des Métiers d'Art, Bruxelles et Paris, 444 p.
- GRANDCHAMP, P. (2014). Les comtes de Genève avaient-ils adopté des armoiries parlantes ? *Revue savoisienne*, Annecy, p. 283-303.
- GRESY, E. (1865). *Étude historique et paléogéographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres*. Meaux et Paris, 31 p.
- HABLOT, L. (2018). L'héraldique au service de l'histoire. Les armoiries des bâtards à la fin du Moyen Âge, études de cas. Dans C. AVIGNON (dir.), *Bâtards et bâtardises dans l'Europe médiévale et moderne*, Presses Universitaires de Rennes, p. 257-277.
- HABLOT, L. (2019). Briser les hermines. Les armoiries des vicomtes et vicomtesses de Limoges de la maison de Bretagne. *Ann. Bret. Pays Ouest*, **126**, p. 171-186.
- JÉQUIER, L. (1939). Les armes des comtes de Montbéliard. *Rev. fr. Hérald. Sigill.*, **2**, p. 1-12.
- Les drapeaux de Normandie* (2021). Malherbe Normandy Kop, 88 p.
- MAHNES-DEREMBLE, C. (1993). *Les vitraux narratifs de la cathédrale de Chartres. Étude iconographique*. Le Léopard d'Or, 378 p.
- MAZIÈRES-MAULÉON, H. de (1905). Rabelais héraldiste. *Rev. hérald. hist. nobil.*, **21**, p. 270-273.
- MEAUDRE DE LAPOUYADE, M. (1913). *Les armoiries de Bordeaux*. Bordeaux, 190 p.
- MENESTRIER, C. F. (1673). *Le véritable art du blason, ou l'usage des armoiries*. Michallet, Paris, 342 p.
- MURATORE, D. (1910). *Les origines de l'Ordre du Collier de Savoie dit de l'Annonciade*. Extrait des *Archives héraldiques suisses* 1909-1910. Julien, Genève, 48 p., 2 pl.
- NASSIET, M. (2022). Des partitions à d'hermine plain : le changement d'armoiries des ducs de Bretagne. *Rev. fr. Hérald. Sigill.*, **92**, p. 7-30.
- NEUBECKER, O. (1977). *Le grand livre de l'héraldique. L'histoire, l'art et la science du blason*. Adaptation française de R. HERMIGNIES. Elsevier Sequoia, Bruxelles, 288 p.

- NIEUS, J.-F. (2006). L'avoine des Candavène. Retour sur l'emblème des comtes de Saint-Pol et la naissance des armoiries. *Archiv für Diplomatik. Schriftgeschichte Siegel- und Wappenkunde*, **52**, p. 191-212.
- PALASI, P. (2016). *Mots, cris et devises emblématiques*. Picard, Paris, 668 p.
- PALLIOT, P. (1660). *La vraie et parfaite science des armoiries*. Dijon et Paris, 678 p. et table des familles. Ouvrage réédité en 1979 par Berger-Levrault.
- PARAVINCI, W. (2005). Le héraut d'armes : ce que nous savons et ce que nous ne savons pas. Dans Le héraut, figure européenne. Actes du Colloque tenu au Musée des beaux-arts de Lille les 15, 16 et 17 septembre 2005. *Revue du Nord*, **88**, n° 366-367, 2006, p. 467-490
- PASTOUREAU, M. (1973). L'héraldique bretonne. Des origines à la guerre de succession de Bretagne. *Bull. Soc. archéol. Finistère*, **102**, p. 121-147.
- PASTOUREAU, M. (1978). Géographie héraldique des pays lotharingiens : l'influence des armes de la maison de Bar. Dans *Actes du 103^{ème} Congrès national des Sociétés savantes*, Nancy, p. 335-347.
- PASTOUREAU, M. (1979). *Traité d'héraldique*. Picard, Paris, 366 p.
- PASTOUREAU, M. (1982). *L'hermine et le sinople. Études d'Héraldique Médiévale*. Le Léopard d'Or, Paris, 352 p.
- PASTOUREAU, M. (1984). *Les armoiries. Lecture et identification*. Documents et méthodes n°3. Inventaire général, SPADEM, 102 p.
- PASTOUREAU, M. (1992). De la croix à la tiare. Amédée VIII et l'emblématique de la Maison de Savoie. Dans *Amédée VIII – Félix V premier duc de Savoie et pape (1385-1451)*, Bibliothèque historique vaudoise, **103**, Lausanne, p. 89-104.
- PASTOUREAU, M. (1992). L'hermine : de l'héraldique ducale à la symbolique d'État. Dans KERHERVÉ, J.-J. et DANIEL, T. (dir.), *La Bretagne, terre d'Europe*, Brest, éd. CRBC-CAF, p. 253-264.
- PASTOUREAU, M. (1993). *Traité d'héraldique*. Seconde édition revue et augmentée. Picard, Paris, 407 p.
- PASTOUREAU, M. (1996). *Figures de l'héraldique*. Gallimard, 144 p.
- PASTOUREAU, M. (2004a). Les armoiries parlantes. *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n°18, p. 36-45.
- PASTOUREAU, M. (2004b). De Geoffroi à Richard : genèse du léopard Plantagenêt. Dans *Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, duc de Normandie, 1151-1199*. Actes du colloque international de Caen, 6-9 avril 1999. Le Roc'h Morgère, Caen, p. 256-267.

- PASTOUREAU, M. (2007). Le nom mis en images : les armoiries parlantes (XII^e-XVII^e siècle). Dans C. HECK (dir.), *Lecture, représentation, citation. L'image comme texte et l'image comme signe (XI^e-XVII^e siècle)*. Actes du colloque du 13 décembre 2002 à l'université Charles de Gaulle – Lille 3, p. 69-115.
- PASTOUREAU, M. (2008). Une écriture en images : les armoiries parlantes). *Extrême Orient Extrême Occident*, n°30, p. 187-198.
- PASTOUREAU, M. (2009). *L'Art héraldique au Moyen Âge*. Seuil, Paris, 238 p.
- PERRIÈRE, P. de la & ROSSINI, S. (2018). *Le Blason. Langage de l'héraldique*. Dervy, Paris, 223 p.
- PINOTEAU, H. (1956). *Héraldique capétienne*, vol. III ; Les cahiers nobles, 6 (non paginé).
- PINOTEAU, H. (1984). Une coupe héraldique trouvée en Syrie. *Bull. Soc. nat. Antiq. Fr.*, p. 155-177.
- PINOTEAU, H. & LE GALLO, C. (1964). *Jeanne d'Arc. Calendriers de l'histoire*, Les Seize, Éditions du Palais Royal (non paginé).
- PINOTEAU, H. & LE GALLO, C. (1966). *L'héraldique de Saint Louis et de ses compagnons*. Les Cahiers Nobles, 27, 46 p.
- POPOFF, M. (1981). *Marches d'armes. I Artois et Picardie*. Le Léopard d'or, Paris, 498 p.
- POPOFF, M. (1985). De vair et de gueules. Autour d'une légende héraldique. *Ann. Généal. Hérald.*, 2, p. 3-10.
- POPOFF, M. (2015). *Le rôle d'armes de Zurich*. Nouvelle édition française. Le Léopard d'Or, Paris, 315 p. La présentation de M. PASTOUREAU contient un paragraphe consacré aux armoiries parlantes (p. 21-24).
- PRETO, J. (1986). Des armoiries qui parlent. Propos sur la science du blason et la linguistique. *Actas do 17^o Congresso Internacional das Ciencias Genealogica e Heraldica*, Lisbonne, vol. 2, p. 457-494.
- PRINET, M. (1916). Cimiers et supports parlants d'armoiries françaises. *Archives héraldiques suisses*, p. 12-21.
- PRINET, M. (1919). Les figures parlantes dans les armoiries des familles franc-comtoises. *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, procès-verbaux et mémoires*, p. 26-44.
- PRINET, M. (1925). Les armoiries françaises dans le « Clipearius Teutonicum ». Dans *Mélanges d'histoire du Moyen Âge offerts à M. Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves*. Champion, Paris, p. 659-675.
- RIPART, L. (1994). L'anneau de saint Maurice. Dans ANDERMATTEN, B., PARAVICINI BAG-

- LIANI, A. et VADON, A. (dir.) *Héraldique et emblématique de la Maison d Savoie (XI^e-XVII^e s.)*, Lausanne, p. 45-91.
- ROSIÈRES, R. (1877). Études nouvelles sur l'ancienne France. Les cathédrales gothiques. *Revue politique et littéraire*, (2), **13**, p. 437-442.
- ROY, B. (1992). *Une culture de l'équivoque*. Presses Universitaires de Montréal, 210 p.
- SICILE (1860). *Le blason des couleurs en armes, livrées et devises*. Publié et annoté par Hippolyte Cocheris. Aubry, Paris, 126 p. ‘
- VAIVRE, J.-B. de (1972). Gerard J. Brault. *Early Blazon. Heraldic terminology in the twelfth and thirteen centuries, with special refernces to Arthurian Litterature*. Oxford University Press. *Bulletin monumental*, **130**, n°2, p. 173.
- VAIVRE, J.-B. de (1981). La probable signification politique du changement d'armes des comtes de Bourgogne à la fin du XIII^e siècle. *Recueil du 11^e Congr. intern. Sc. géneal. hérald.*, Liège, p. 499-506.
- VERNOT, N. (2020). La signification des armoiries françaises à l'Époque moderne : nouveaux axes de recherche. *Rev. fr. Hérald. Sigill. Études en ligne*, 2010-5, avril 2020, 24 p.
- VIEL, R. (1972). *Les origines symboliques du blason*, Berg International, Paris, 176 p.
- VISSAC, M. de (1872). *Allégories & symboles*. Aubry, Paris, 247 p.
- WAGNER, A. (1967). Rolls of Arms Henry III. *Aspilogia II*, Society of Antiquaries, London, 281 p.
- WALLON, H. (1879). *Jeanne d'Arc*. 5^e éd., Hachette, Paris, 458 p.

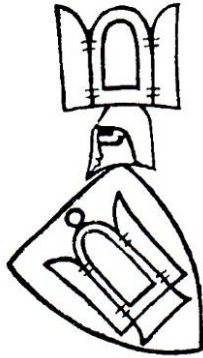
Linguistique, écriture et déchiffrement

- AULONNE, M. (2015). *À grand renfort de bezicles, pratiquant l'art dont on peut lirelettres non apparentes, comme l'enseigne Aristoteles*. Dans *Le double langage de Rabelais*, Edite/ODS, Paris, p. 7-37.
- BOITIÉRO, J. (1987). *Mésopotamie. L'écriture, la raison et les dieux*. Coll. Folio histoire, Gallimard, Paris, 552 p.
- CALVET, L.-J. (1996). *Histoire de l'écriture*. Plon, Paris, 296 p.
- CÉARD, J. & MARGOLIN, J.-C. (1986). *Rébus de la Renaissance*, tome I, Maisonneuve et Larose, Paris, 505 p.
- CHADWICK, J. (1972). *Le déchiffrement du linéaire B*. Traduction de P. RUFFEL. Gallimard, Paris, 238 p.
- CHAMPOLLION, J.-F. (1822). *Lettre à M. Dacier relative à l'alphabet des*

- hiéroglyphes phonétiques employés par les Égyptiens pour inscrire sur leurs monuments les titres, les noms et les surnoms des souverains grecs et romains.* Firmin Didot, Paris, 51 p.
- CHAMPOLLION, J.-F. (1836). *Grammaire égyptienne, ou principes généraux de l'écriture sacrée égyptienne appliquée à la représentation de la langue parlée.* Firmin-Didot, Paris, 555 p.
- CHARRON, P. (2007). Culture du secret et goût de l'équivoque : les manuscrits à devise anagrammatique à la fin du Moyen Âge. Dans Dans C. HECK (dir.), *Lecture, représentation, citation. L'image comme texte et l'image comme signe (XI^e-XVII^e siècle)*. Actes du colloque du 13 décembre 2002 à l'université Charles de Gaulle – Lille 3, p. 117-128.
- COLONNA, F. (1883). *Le songe de Poliphile ou hypnerotomachia.* Trad. C. POPELIN. Lisieux, Paris, 2 vol., CCXL + 379 p. et 458 p.
- DAVOUST, M. (1995). *L'écriture maya et son déchiffrement.* CNRS Éditions, Paris, 650 p.
- DOLLFUS & ENCREVÉ (1982). Marques sur poteries dans la Susiane du V^e millénaire. Réflexions et comparaisons. *Paléorient*, 8/1, p. 107-115.
- DU CANGE, Ch., (1766). *Glossarium novum ad scriptores mediæ aevi.* Tome 1, Le Breton, Saillant et Desaint, Paris, 1256 col.
- ÉNÉE LE TACTICIEN (2002). *Poliiorcétique.* Texte établi par A. DAIN, traduit et annoté par A.-M. BON. Les Belles Lettres, Paris, 138 p.
- FÉVRIER, J. (1959). *Histoire de l'écriture.* Payot, Paris, 615 p.
- FOURNIER, E. (1864). *Histoire des enseignes de Paris.* Dentu, Paris, 458 p.
- GELB, I.-J. (1973). *Pour une théorie de l'écriture.* Flammarion, Paris, 304 p.
- GODEFROY, F. (1881-1902). *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle.* Vieweg, puis Bouillon, Paris, 10 vol.
- GRASSET D'ORCET, C.-S. (1878). Le noble savoir. *Revue britannique*, t. 1, p. 65-94. Réimprimé en 1979 par B. ALLIEU et A. BARTHÉLÉMY dans *Matériaux cryptographiques*, I, p. 29-58. Ce texte est la traduction abondamment commentée d'un article de F. R. CONDER publié en octobre 1877 sous le titre *The Gentle Science* dans le vol. XC du *Dublin University Magazine* (p. 431-453).
- GRASSET D'ORCET, C.-S. (1879). Rabelais et les quatre premiers livres de *Pantagruel*. *Revue britannique*, t. 2, p. 215-250 et 535-568. Réimprimé en 1979 par B. ALLIEU et A. BARTHÉLÉMY dans *Matériaux cryptographiques*, I, p. 61-130.

- GRASSET D'ORCET, C.-S. (1880). Les Gouliards. *Revue britannique*, t. 6, p. 419-465. Réimprimé en 1979 par B. ALLIEU et A. BARTHÉLÉMY dans *Matériaux cryptographiques*, I, p. 171-217.
- GRASSET D'ORCET, C.-S. (1881). Le songe de Poliphile. *Revue britannique*, t. 3, p. 493-537, 10 fig. Réimprimé en 1979 par B. ALLIEU et A. BARTHÉLÉMY dans *Matériaux cryptographiques*, I, p. 267-311.
- GRASSET D'ORCET, C.-S. (1884). La préface de Poliphile. *Revue britannique*, t. 1, p. 380-421. Réimprimé en 1979 par B. ALLIEU et A. BARTHÉLÉMY dans *Matériaux cryptographiques*, II, p. 47-89.
- KAHN, D. (1996). *The Code Breakers. The Comprehensive History of Secret Communications from Ancient Times to the Internet*. 2^{ème} édition revue et augmentée. Scribner, New-York, 1181 p.
- LABAT, R. (1976). *Manuel d'épigraphie akkadienne*. Librairie orientale Geuthner, Paris, 332 p.
- LANGE, A. & SOUDART, E.-A. (1925). *Traité de cryptographie*. Alcan, Paris, 366 p.
- LAPRAZ-SEVERINO, F. (1981). *Relativité et communication dans les voyages de Gulliver de Jonathan Swift*. Didier Éruditions, Paris, 323 p.
- MONFERRAN, J.-C. (2012). Des bruits du *Quart Livre*. Dans GIACONE, F. (Dir.), *Langue et sens du Quart Livre*. Actes du colloque organisé à Rome en novembre 2011. Classiques Garnier, Paris, p. 295-307.
- PONS, E. (1936). Rabelais et Swift. À propos du lilliputien. Dans *Mélanges offerts à Abel Lefranc*, Droz, Paris, p.219-228. Rééd. Slatkine, Genève, 1972.
- PONS, É. (1957). Swift, créateur linguistique : à propos du lilliputien. *Cahiers du Sud*, 344, p. 31-39.
- PRÉAUD, M. (2004). Brève histoire du rébus français, suivie de quelques exemples de rébus pour la plupart inédits. *Rev. Bibl. nat. France*, n°18, p. 17-21.
- RABELAIS, F. (1934). *Œuvres complètes*. Édition établie et annotée par J. BOULENGER. Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris, 1045 p.
- RABELAIS, F. (1994). *Œuvres complètes*. Édition établie, présentée et annotée par M. HUCHON avec la collaboration de F. MOREAU. Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris, 1801 p.
- RAYNAUD DE LAGE, G. (1975). *Introduction à l'ancien français*. 11^e édition, SEDES, Paris, 174 p.
- REY, A. (dir.), TOMI, M., HORDÉ, T, et TANET, C (1992). *Dictionnaire historique de la langue française*. Dictionnaires Le Robert, Paris, 2 vol., 2383 p.
- SINGH, S. (1999). *Histoire des codes secrets*. J.-C. Lattès, Paris, 430 p.
- SWIFT, J. (1965). *Œuvres*. Trad. de l'anglais (Irlande) par E. PONS.

- Avec la collaboration de B. LILAMAND et J. et M. PONS. Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris, 1984 p.
- TABOUROT, E. (1986). *Les Bigarrures du Seigneur des Accords*. Facsimilé de l'édition de 1588. Notes et variantes par F. GOYET, Droz, Genève, 2. vol. : t. I, LXI + 28 p. et 247 f° ; t. II, XI + 249 p.
- WRIXON, F. B. (2000). *Langages secrets. Codes, chiffres et autres cryptosystèmes – des hiéroglyphes à Internet*. Könemann, Cologne, 672 p.



Index des écus armoriés traduits

Alençon (ducs d')	135	Bulmar	158
Amiens	156	Bulmer	159
Antoine	158	Candavène	71
Angleterre	139	Castille	70
Angoulême (comtes d') ...	136	Châtillon	156
Anjou	80	Chiny	148
Arc (Jeanne d')	85	Clermont	149
Archiac	156	Coucy	78, 155
Artois	135	Coucy-Pinon	79
Bar	147	Coucy-Vervins	79
Barres (des)	130	Creping	158
Beaujeu	159	Dreux (Pierre de)	142
Beauvais	160	Elbœuf (ducs d')	150
Berry	80	Espagne	70
Bonivard	161	Eugeldre	158
Boulogne (c ^{tes} de)	75	Évreux	135
Bourbon	134	Ferrette	149
Bourgogne (c ^{tes} de)	83, 158	France	134
Bourgogne (ducs de)	146	Gardonnoy	161
Bretagne	144	Gaucourt	149
Bruborg	159	Genève (comtes de)	73
Bulleux	76	Gingins	159

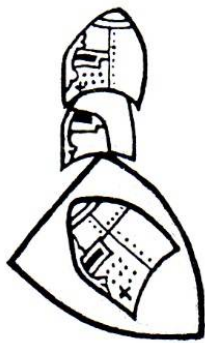
Guise (ducs de)	150	Nevers (ducs de)	80
Hainault	158	Normandie	141
Hangest	161	Orléans (ducs d')	80
Houdencourt	161	Penthièvre	145
Jérusalem	137	Planche	159
La Marche	136	Poitiers	76
Léon	70	Portugal	69
Longueval	155	Rayneval	161
Lorraine	150	Riveri	156
Mailly	73, 74	Rouvroy	162
Maine	135	Roynurst	159
Maltravers	70	Sapy	159
Mane	159	Savoie	152
Maroc	69	Savoie-Achaïe	154
Melun	77	Savoie-Genevois	154
Monaco	84	Savoie-Nemours	155
Montagu	146	Savoie-Piémont	153
Montbéliard	148	Savoie-Vaud	153
Montigny	161	Tourteville	77
Montmorency	82	Varas	157
Muyderbled.....	161	Wyart	159



Table des matières

Avertissements	5
1. Considérations liminaires	7
2. Un indice révélateur : l'existence d'armoiries parlantes	15
3. Une première voie d'approche : l'étude des motifs récurrents	25
4. Une seconde voie d'approche : l'examen du contexte	35
5. L'hypothèse d'un système logo-syllabique sans déterminants	41
6. Quelques exemples de traductions expérimentales	67
7. Perspectives d'extension à l'ensemble des armoiries médiévales	87
Conclusion	93

ANNEXE 1	
Tableau de lecture des principales figures du blason et glossaire élémentaire	95
ANNEXE 2	
Des timbres et des ornements extérieurs à valeur phonétique	101
ANNEXE 3	
Rabelais, dernier héraut d'armes du Moyen Âge	105
ANNEXE 4	
Swift, disciple de Rabelais en écriture « blasonnée »	117
ANNEXE 5	
Quelques réflexions suscitées par l'accueil que les héraldistes ont réservé à notre ouvrage	125
ANNEXE 6	
Nouvelles traductions expérimentales	133
Travaux cités	163
Index des écus armoriés traduits	173



Achévé d'imprimer en février 2025
sur les presses de l'imprimerie Armiane
12, rue d'Anjou – 78000 VERSAILLES
Dépôt légal à la parution

Le blason médiéval peut-il être assimilé à un système d'écriture logo-syllabique ?

Dans cet essai, l'auteur a cherché à appliquer aux armoiries médiévales, que les héraldistes s'accordent à trouver plus « signifiantes » que les autres sans pouvoir l'expliquer, les règles qui ont présidé au déchiffrement des écritures perdues comme les hiéroglyphes égyptiens, les cunéiformes, le linéaire B ou les glyphes mayas.

Il ressort de ce travail que, si le blason médiéval présente d'indéniables similitudes avec les systèmes d'écriture dits logo-syllabiques, et plus spécialement avec les hiéroglyphes égyptiens, il s'en distingue cependant par l'absence de signes jouant le rôle de déterminants. Ce dernier trait peut s'expliquer par le contexte particulier dans lequel les armoiries sont apparues et se sont développées en Europe : le Moyen Âge et sa prédilection pour la culture de l'équivoque.

Ainsi, une nouvelle vision du blason médiéval se fait jour, plus simple et plus cohérente que la traditionnelle classification des écus en armoiries parlantes, allusives, de prétention, politiques, symboliques, etc., qui sont des catégories purement conventionnelles et sans existence réelle.

*Ancien élève de l'ENS Ulm, professeur de chaire supérieure,
Philippe Grandchamp a enseigné pendant plus de 25 ans
en classes préparatoires.*

*En marge de ses activités professionnelles, il s'est toujours intéressé
de près à l'héraldique, qu'il a découverte très jeune.*

*La clef interprétative qu'il propose ici est née de la confrontation
d'observations tirées de l'étude des armoiries médiévales avec des
données issues d'autres branches du « savoir » archéologique.*



ISBN 978-2-9598316-0-7

10 €